

GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2023

**Rapports de majorité et de minorités de
la commission chargée de contrôler les
comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2022

COMPTES 22

Bureau

Présidente et rapporteuse générale	Mme Florence Gross
Vice-président.e.s	Mme Amélie Cherbuin M. Didier Lohri

Sous-commissions

Départements / entités	Commissaires
Institutions, territoire et sport (DITS)	M. Didier Lohri, Mme Graziella Schaller, rapporteuse
Enseignement et formation professionnelle (DEF)	M. Kilian Duggan M. Nicolas Glauser, rapporteur
Jeunesse, environnement et sécurité (DJES)	M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur M. Julien Eggenberger
Santé et action sociale (DSAS)	M. Alexandre Berthoud, co-rapporteur M. Jean-Franco Paillard, co-rapporteur
Economie, innovation, emploi et patrimoine (DEIEP)	Mme Amélie Cherbuin M. Yvan Pahud, rapporteur
Culture, infrastructures et ressources humaines (DCIRH)	M. Jerome De Benedictis, rapporteur M. Georges Zünd
Finances et agriculture (DFA)	M. Hadrien Buclin, co-rapporteur M. Pierre Dessemontet, co-rapporteur
Ordre judiciaire vaudois	M. Didier Lohri Mme Graziella Schaller, rapporteuse
Secrétariat général du Grand Conseil	M. Didier Lohri, Mme Graziella Schaller, rapporteuse
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Synthèse générale et recommandation de la COFIN.....	5
1.1 Comptes 2022 – Synthèse générale.....	5
1.2 Recommandation de la COFIN.....	6
2. Travaux de la Commission des finances.....	7
2.1 Généralités.....	7
2.2 Visites des sous-commissions dans les services.....	7
2.3 Auditions / documentation.....	7
2.4 Observations.....	7
2.5 Thème d'étude transversal.....	7
2.6 Préfinancements.....	7
2.7 Suivi des coûts COVID et Ukraine-Ostral.....	8
3. Comptes 2022.....	11
3.1 Synthèse des résultats et charges brutes.....	11
3.2 Charges COVID et Ukraine & Ostral.....	11
3.3 Résultat opérationnel 2022.....	12
3.4 Compte de résultat extraordinaire.....	12
3.5 Résultat total et compte de résultat.....	13
3.6 Ecritures de bouclage et préfinancements.....	14
3.7 Résultat opérationnel (avant et après préfinancements et amortissements supplémentaires)	14
4. Dépenses d'investissement.....	15
4.1 Dépenses d'investissement à amortir.....	15
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	15
4.3 Dépenses d'investissement 2022.....	15
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements.....	15
5. Bilan.....	17
6. Considérations générales.....	18
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	18
6.1.1 Crédits supplémentaires.....	18
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	19
6.1.3 Suivi budgétaire.....	20
6.2 Reports de crédits.....	20
6.3 Revenus fiscaux.....	21
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	21
6.5 Fonds, dons et legs.....	21
6.6 Régimes financiers particuliers.....	22
6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	22
6.6.2 Université de Lausanne.....	22
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	22
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD).....	22
6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	22
6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	22
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	22
7. Thème d'étude de la COFIN sur les comptes 2022.....	23
8. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	23
9. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	23
10. Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur les comptes 2022 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	24
10.1 Préambule.....	24
10.2 Remarque à la suite de l'examen des comptes 2022 de la DGNSI.....	24
10.3 Charges du personnel (Groupe 30).....	25
10.4 Charges informatiques (Groupe 31).....	25
10.5 Crédit d'inventaire du matériel informatique et amortissements.....	26
10.6 Investissementst.....	27

10.7 Suisvi des investissements - cockpit	27
10.8 Comptes 2022 de l'informatique pédagogique	27
10.9 Conclusions de la CTSI	28
11. Eléments complémentaires et remerciements	29
11.1 Remerciements	29
11.2 Eléments complémentaires	29
12. Rapport de minorité no 1	33
13. Rapport de minorité no 2	34
14. Observations	37
15. Rapports des sous-commissions	39
15.1 Département des institutions, du territoire et du sport	39
15.2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle	54
15.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité	62
15.4 Département de la santé et de l'action sociale	74
15.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine	89
15.6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines	98
15.7 Département des finances et de l'agriculture	106
15.8 Ordre judiciaire vaudois	114
15.9 Secrétariat général du Grand Conseil	117

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET RECOMMANDATION DE LA COFIN

1.1 Comptes 2022 – Synthèse générale

en mios de CHF	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart budget / comptes 2022		Comptes 2021	Ecart comptes 2022/2021	
Charges	10'673,1	11'377,3	704,2	6,6%	11'863,7	-486,4	-4,1%
Revenus	10'484,4	11'378,4	894,0	8,5%	11'878,1	-499,7	-4,2%
Résultat	-188,8	1,0	189,8		14,4	-13,4	

Les comptes 2022 (C22) de l'Etat de Vaud présentent un excédent de recettes de 1 mio après comptabilisation d'écritures de bouclage extraordinaires et de préfinancements de 493 mios, soit un résultat opérationnel de 494 mios. Ce résultat absorbe des charges nettes liées à la pandémie de COVID d'un montant de 78 mios et au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques d'un montant de 35 mios.

Les **charges brutes globales 2022** s'élèvent à 11'377.3 mios.

Sont intégrées à ces charges :

- 80 mios d'écritures de bouclage sur résultat opérationnel (225 mios aux comptes 2021 (C21)) :
 - 20 mios d'attribution au fonds pour la protection de la jeunesse
 - 10 mios d'attribution au fonds de soutien à l'industrie et
 - 50 mios d'attribution au fonds de soutien à l'innovation.
- 250 mios d'attribution autres capitaux propres pour BNS (impact 4 tranches) :
- 463 mios de préfinancements (160 mios aux C21) :
 - 200 mios au Plan Climat 2024 et réattribués du préfinancement COVID
 - 100 mios aux effets de la guerre en Ukraine et du plan Ostral, réattribués du préfinancement COVID
 - 55 mios dédiés à l'accélération du rééquilibrage des comptes 2023 _ 2027 de l'accord Canton – Communes
 - 20 mios pour les sites stratégiques de développement d'activités (SSDA)
 - 38 mios pour la mise en conformité des arrêts de bus (LHand)
 - 50 mios pour le renouvellement informatique du CHUV (SOARIAN)

En dehors des écritures de bouclage sur résultat extraordinaire et préfinancements, c'est donc un montant de 10'884.3 mios qui a été consommé par les divers départements, au cours de l'exercice sous revue, charges COVID comprises.

Les charges de personnel (groupe 30) s'élèvent à 2'669.6 mios, en augmentation de 2.2% par rapport aux C21.

Ces charges brutes globales sont de 704.2 mios supérieures à celles portées au budget 2022 (B22), soit un dépassement de 6.6%. Celui-ci provient essentiellement des 493 mios d'écritures de bouclage et de préfinancements susmentionnés ainsi que des dépenses COVID, Ukraine et Ostral (234 mios bruts).

Ces charges sont toutefois inférieures de -486.4 mios (-4.1%) à celles de l'exercice 21 (C21). Cette diminution s'explique essentiellement par les dépenses liées à l'épidémie de COVID (-682 mios), par les éléments de bouclage et préfinancements (- 181 mios).

Les **recettes brutes** s'élèvent à 11'378.4 mios, dont 6'750.4 mios, soit le 59.3%, proviennent du produit des divers impôts cantonaux. Elles sont de 894 mios, soit 8.5%, supérieures à celles budgetées (B22). L'écart provient de l'impôt pour 693 mios (éléments exceptionnels +130 mios, conjoncturels +336 mios). Rappelons que 250 mios sont dus aux 4 tranches des bénéfices de la BNS. La baisse de 500 mios (- 4.2%) des revenus par rapport aux comptes 2021 provient principalement de la diminution de coûts du COVID financés par la Confédération (-491 mios). A noter que les trois groupes d'impôts déterminants (personnes physiques, personnes morales et impôts conjoncturels) marquent une légère baisse en 2022 après une progression moyenne de 2% par année entre 2014 et 2021.

Chaque fois que l'Etat a dépensé 100 fr., il a consacré : 28.23 fr. à la prévoyance sociale, 27.01 fr. à l'enseignement et la formation, 14.76 fr. à la santé, 6.76 fr. à l'économie publique, 6.73 fr. à la sécurité publique, 4.85 fr., aux finances et impôts, 3.64 fr. à l'administration générale, 3.54 fr. au trafic, 2.79 fr. à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire et 1.70 fr. à la culture, sport loisirs et églises.

Les **investissements** de l'Etat dans l'économie du canton se sont élevés à 548.0 mios, dont 144 mios sous forme de prêts et garanties.

La **dette** de l'Etat de Vaud diminue à 700 mios à fin 2022, soit une diminution de 275 mios. La charge d'intérêts reste négative à – 20 mios, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

Le détail de la plupart des chiffres précités figure au chapitre 3 ci-après qui présente essentiellement les informations par département. Une analyse plus fine, par service, figure dans les rapports des diverses sous-commissions.

1.2 Recommandation de la COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 11 oui, 1 non et 1 abstention, d'approuver les comptes 2022 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Deux rapports de minorité sont annoncés (voir pts 12 et 13 de ce rapport).

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

2.1 Généralités

La Commission des finances (COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2022,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que des comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

2.2 Visites des sous-commissions dans les services

Ces visites ont permis aux sous-commissions d'entendre les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

2.3 Auditions / documentation

Conjointement à une délégation de la Commission de gestion (COGES), la COFIN a auditionné :

- une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) emmenée par son chef de service, M. Sébastien Chenuz, accompagné de ses deux adjoint·e·s, Mme Christine Braunstein et M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2022 (voir point 9 de ce rapport).
- une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Gay, et de son vice-président, M. le député Cédric Roten. Cette commission a été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2022 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat de la COFIN depuis plusieurs années. Depuis l'année passée, la COGES a également été conviée à cet échange afin de renforcer le suivi de l'informatique cantonale. La COFIN salue ce travail d'analyse effectué en deux temps par la CTSI ; le rapport de cette dernière se trouve au point 10 du présent document.

Elle a également d'une part auditionné la Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, et d'autre part a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux de la DGF.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2022 du Conseil d'Etat (pages 25 à 44 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les député·e·s du Grand Conseil à en faire de même.

2.4 Observations

La COFIN dépose 5 observations pour les comptes 2022 ; elles concernent les dossiers de Curabilis, d'EC Avenir, du CHUV, du fonds APM (assurance cantonale de perte de gain maladie) ainsi que du mécanisme de financement de certains coûts liés à des investissements et sont visibles au pt 14 de ce rapport. A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), la COFIN a interpellé les député·e·s du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune demande ne lui est parvenue.

2.5 Thème d'étude transversal

La COFIN n'a, formellement, retenu aucun thème d'étude spécifique sur les comptes 2022.

2.6 Préfinancements

Cette thématique a fait l'objet d'un débat nourri en commission sur son fonctionnement et ses bases légales en général ainsi que sur la mise en œuvre du préfinancement relatif à l'accord Canton – communes en particulier. Il en ressort les éléments suivants (voir également le détail au pt 3.6 ci-dessous) :

- La base légale y relative est l'art. 4 al. 2 let. i de la loi sur les finances (LFin) qui stipule que « *La comptabilité doit enregistrer toutes les opérations dans la période correspondante. Aucune provision ni réserve n'est enregistrée dans le compte d'Etat. Des préfinancements peuvent être enregistrés dans le compte d'Etat* ».
- Les préfinancements correspondent à des moyens affectés pour des projets futurs qui n'ont pas encore été adoptés. Ils sont constitués par attribution extraordinaire, au travers du compte de charges. Ils figurent au bilan parmi les éléments du capital propre. Leur dissolution s'effectue par prélèvement extraordinaire et correspond, par exemple s'il s'agit d'investissements, au prorata du montant et de la durée des amortissements prévus par les exposés des motifs des objets préfinancés. Les amortissements planifiés sont effectués dans les comptes du résultat d'exploitation indépendamment des dissolutions.
- Le modèle comptable harmonisé pour le Canton et les communes (MCH2) laisse une marge de manœuvre aux cantons quant à l'usage des préfinancements, sous réserve du respect de certaines conditions : la lisibilité du système doit être garantie (écritures de bouclage identifiées et segmentées des écritures ordinaires), les préfinancements doivent être décidés, utilisés et dissous par le Conseil d'Etat (et pas par les services eux-mêmes) et leur communication doit être visible (communiqué de presse et comptes de l'Etat). La pratique du Conseil d'Etat est dûment validée par le CCF.
- Les préfinancements enregistrés dans les comptes 2022 se montent à 1,351 mrd (2021 : 1,211 mrd) et, pour la première fois, leur détail est publié dans la brochure des comptes 2022 en page 345.
- Un changement de pratique a été mis en place dans leur traitement, sans pour autant impacter les préfinancements déjà enregistrés avant cette date. Dans les faits, depuis avril 2023, le Conseil d'Etat a décidé que les préfinancements ne peuvent concerner que des investissements, conformément au MCH2, et ceci, afin d'éviter qu'il n'engendre des charges pérennes. Le préfinancement étant destiné à financer un futur investissement, le Parlement valide, par la suite, d'une part les crédits d'investissements, et d'autre part les charges de fonctionnement en lien avec les préfinancements lors de l'étude du budget.
- Une réaffectation des préfinancements peut être décidée par le Conseil d'Etat, comme pour celui en lien avec le COVID d'un montant total initial de 350 mios, dont 300 mios ont été réattribués au plan climat (200 mios) et à la crise migratoire Ukraine (100 mios). Il a de plus été garanti à la COFIN que le préfinancement de 55 mios destiné à l'accélération de l'accord Canton – communes demeurera pérenne jusqu'à la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV).

2.7 Suivi des coûts COVID et Ukraine-Ostral

Les sous-commissions ont porté une attention particulière à la gestion des coûts COVID (78 mios) qui ont impacté les différents départements, ainsi que ceux en lien avec la guerre en Ukraine (35 mios). Dans ce contexte, elles se sont notamment basées sur une documentation chiffrée fournie par le SAGEFI dont vous trouvez les tableaux consolidés aux pages suivantes et en détail au pt 3.2 ci-dessous.

Tableau de bord sur les dépenses liées au COVID en 2022 (voir le détail au point 3.2 ci-dessous)

Service	Sujet	Montants des crédits (au travers de crédit supplémentaire non compensé, arrêtés et EMPD)	Montants comptabilisés dans SAP au 31.12.2022						Montants engagés hors report crédit	
			Dépenses / Recettes comptabilisées dans SAP au 31.12.2022	dont dépenses / recettes effectives	dont attributions aux fonds	dont transitoires	dont reports de crédit (uniquement fonds 1000)	Crédits non utilisés	Pour les fonds hors fonds 1000; engagement restant au-delà du 31.12.2022	Engagements existants en matière de prêts, cautions et garanties durant l'année
	1. DITS	0	2'437.70	2'437.70		0.00	0.00	-2'437.70	0.00	0.00
	2. DEF	10'909'500	8'269'991.92	8'269'991.92		0.00	0.00	2'639'508.08	0.00	0.00
	3. DJES	5'411'900	5'683'808.74	5'580'201.84		103'606.90	0.00	-271'908.74	0.00	0.00
	4. DSAS	53'285'600	53'406'287.36	33'244'305.41		20'161'981.95	0.00	-120'687.36	0.00	0.00
	5. DEIEP	4'255'500	-4'104'339.79	-11'523'265.84	0.00	7'418'926.05	0.00	8'359'839.79	0.00	0.00
	6. DCIRH	15'161'400	15'096'212.00	15'096'212.00	0.00	0.00	0.00	65'188.00	0.00	0.00
	7. DFA	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	8. OJV	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	9. SG GC	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Sub-total - Fonds 1000	89'023'900	78'354'397.93	50'669'883.03	0.00	27'684'514.90	0.00	10'669'502.07	0.00	0.00
	5. DEIEP - Cautions octroyées	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	8'895'674.82
	Sub-total - Cautions octroyées	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8'895'674.82
	TOTAL	89'023'900	78'354'397.93	50'669'883.03	0.00	27'684'514.90	0.00	10'669'502.07	0.00	8'895'674.82
	Fonds 3000 Activités culturelles		1'672'239.64	1'672'239.64		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3001 Sensibilisation		99'500.00	99'500.00		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3006 Arts scène		200'000.00	200'000.00		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3023 Chômage		-441'457.45	99'738.35		-541'195.80	0.00		10'000'000.00	0.00
	Fonds 3033 Soutien industrie		3'431'566.00	3'431'566.00		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3034 Urgence culture		3'093'794.30	4'783'244.30		-1'689'450.00	0.00		0.00	0.00
	TOTAL	0	8'055'642.49	10'286'288.29	0.00	-2'230'645.80	0.00	0.00	10'000'000.00	0.00

Tableau de bord sur les dépenses liées à la guerre en Ukraine & Ostral en 2022 (voir le détail au point 3.2 ci-dessous)

Service	Sujet	Montants des crédits (au travers de crédit supplémentaire non compensé, arrêtés et EMPD)	Montants comptabilisés dans SAP au 31.12.2022						Montants engagés hors report crédit	
			Dépenses / Recettes comptabilisées dans SAP au 31.12.2022	dont dépenses / recettes effectives	dont attributions aux fonds	dont transitoires	dont reports de crédit (uniquement fonds 1000)	Crédits non utilisés	Pour les fonds hors fonds 1000; engagement restant au-delà du 31.12.2022	Engagements existants en matière de prêts, cautions et garanties durant l'année
	1. DITS	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	2. DEF	17'975'600	8'815'357.09	8'815'357.09	0.00	0.00	0.00	9'160'242.91	0.00	0.00
	3. DJES	11'363'200	7'879'646.92	7'872'928.77		-153'281.85	160'000.00	3'483'553.08	0.00	0.00
	4. DSAS	1'915'000	1'684'188.60	238'538.60		1'445'650.00	0.00	230'811.40	0.00	0.00
	5. DEIEP	19'589'500	16'587'446.56	4'319'354.72	0.00	12'228'491.84	39'600.00	3'002'053.44	0.00	0.00
	6. DCIRH	198'900	198'852.65	198'852.65	0.00	0.00	0.00	47.35	0.00	0.00
	7. DFA	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	8. OJV	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	9. SG GC	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL - Fonds 1000		51'042'200	35'165'491.82	21'445'031.83	0.00	13'520'859.99	199'600.00	15'876'708.18	0.00	0.00

3. COMPTES 2022

Ce chapitre présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2022. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2022 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

3.1 Synthèse des résultats et charges brutes

(en fr.)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2022	10'673'148'100	10'484'375'600	-188'772'500	
Comptes 2022	11'377'308'131	11'378'351'782		1'043'652
Différence comptes/budget total	704'160'031	893'976'182		189'816'152
En % du budget total	6.6%	8.5%		

Avec des écritures de bouclage d'un montant total de 493 mios, le résultat 2022 ainsi calculé présente un excédent de revenus de 1.04 mio. Cet excédent de revenus donne lieu à un écart budgétaire favorable de 189.8 mios, avec des charges de +704.2 mios/+6.6% et des revenus de +894 mios/+8.5%.

3.2 Charges COVID et Ukraine & Ostrat

Les diverses mesures COVID ont impacté le résultat net des comptes 2022 à hauteur de 78.4 mios correspondant à des crédits accordés pour 89.0 mios.

(en fr.)	Départements	Crédits suppl.	Comptes 2022
Hôpitaux : indemnités aux hôpitaux, cliniques privées, AVASAD et gestion du stock de réserve et du matériel de protection	DSAS	22'006'800	23'317'198
Santé : renfort du système de santé, traçage, campagne de vaccination, santé mentale des jeunes	DSAS	31'278'800	26'637'866
Social : indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social	DSAS	0	3'451'224
Economie : aides aux cas de rigueur et financement du dispositif administratif	DEIEP	3'953'500	-4'332'692
Transport : soutien aux entreprises de transport	DCIRH	14'539'000	14'539'000
Culture : aides aux acteurs culturels et fonds d'urgence	DCIRH	303'800	450'922
Ecoles : santé mentale des jeunes, ouverture de nouvelles antennes COFOP, mesures de soutien à l'apprentissage et matériel de protection	DEF	10'509'500	7'951'116
Protection jeunesse : renforcement pour placements d'urgence	DJES	3'504'500	3'814'160
DGES : rémunération de stages en milieu médical	DEF	460'000	106'742
Protection civile : centres de vaccination et dépenses SSCM	DJES	1'459'200	1'481'961
Police cantonale	DJES	107'500	110'835
Service pénitentiaire	DJES	40'700	38'065
DGIP (nettoyage supplémentaire)	DEIEP	302'000	228'352
DGNSI	DCIRH	558'600	557'212
CCF	DITS	0	2'437
Total dépenses nettes		89'023'900	78'354'398

Charges Ukraine & Ostral

Les diverses mesures Ukraine & Ostral ont impacté le résultat net des comptes 2022 à hauteur de 35.2 mios correspondant à des crédits accordés pour 51.0 mios.

(en fr.)	Départements	Crédits suppl.	Comptes 2022
Santé : prise en charge médico-sanitaire	DSAS	1'892'500	1'671'152
Population : subvention à l'EVAM, mesures d'intégration des permis S et renfort de personnel	DEIEP	15'443'400	14'312'639
Ecoles : frais de scolarisation et transformation des locaux de l'Ecole d'Accueil	DEF	18'465'600	9'305'357
Protection jeunesse : reprise de 3 orphelinats	DJES	4'711'800	4'967'310
Protection civile : frais divers d'accueil et du service	DJES	3'151'300	1'461'619
SCTP : renforts des curateurs en lien avec les mineurs non accompagnés	DJES	0	114'552
<i>Sous-total Ukraine</i>		<i>43'664'600</i>	<i>31'832'629</i>
Pénurie gaz-électricité hiver 2022-2023	DJES	3'230'100	1'035'025
DGIP : équipements des sites vitaux de l'ACV et divers mandats	DEIEP	3'656'100	1'784'808
Police cantonale	DJES	270'000	301'140
DGNSI : achat de batteries	DCIRH	198'900	198'853
DGS	DSAS	22'500	13'037
<i>Sous-total OSTRAL</i>		<i>7'377'600</i>	<i>3'332'863</i>
Total dépenses nettes		51'042'200	35'165'492

3.3 Résultat opérationnel 2022

(en fr.)	2022
Charges opérationnelles	10'964'308'130.62
Revenus opérationnels	11'378'351'782.13
Résultat opérationnel (+ excédent de revenus)	414'043'651.51

Avec des charges de 10'964.3 mios et des revenus de 11'378.4 mios, le résultat opérationnel présente un excédent de revenus de 414 mios. Il comprend 80 mios d'écritures de bouclage en lien avec les dotations à des fonds.

3.4 Compte de résultat extraordinaire

(en fr.)	2022
Charges extraordinaires	681'284'221.45
Revenus extraordinaires	371'499'371.31
Résultat extraordinaire (- excédent de charges)	-309'784'850.14

Le résultat extraordinaire présente un excédent de charges de 309.8 mios. Il comprend des écritures de bouclage à hauteur de 413 mios (préfinancements pour 163 mios et autres capitaux propres pour 250 mios) et dans les revenus, des prélèvements sur préfinancements pour 22.3 mios et des dissolutions de reports de crédit et transitoires (en lien avec le COVID) pour 46 mios. Enfin, un prélèvement pour réattributions à d'autres préfinancements a été enregistré dans les charges et revenus pour 300 mios.

3.5 Résultat total et compte de résultat

<i>(en fr.)</i>	2022
Résultat opérationnel	414'043'651.51
Résultat extraordinaire	-309'784'850.14
Résultat du compte (+ excédent de revenus)	104'258'801.37

En cumulant le résultat opérationnel de 414 mios à celui du résultat extraordinaire de -309.8 mios, le total du compte de résultat de l'Etat présente un excédent de revenus pour l'exercice 2022 de 104.3 mios

3.6 Ecritures de boucllement et préfinancements

Selon leur nature comptable, les 493 mios d'écritures de boucllement se répartissent de la manière suivante, d'une part dans le compte de résultat opérationnel (s'agissant des dotations à des fonds existants), d'autre part dans le compte de résultat extraordinaire (s'agissant de préfinancement et de dotation à autres capitaux propres).

Un des éléments saillants est le montant de 250 mios attribué aux « autres capitaux propres » en vue de se prémunir pour l'année 2024 et suivantes du risque de non-distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) sur la base d'un budget désormais arrêté à 2 tranches (125 mios).

Dept	Affectation du résultat 2022	Montant
DJES	Dotation Fonds jeunesse : Développement ambulatoire protection mineurs (phase transitoire 2024-2027)	20'000'000
DEIEP	Dotation Fonds de soutien à l'industrie	10'000'000
DEIEP	Dotation Fonds de soutien à l'innovation	50'000'000
	Sous-total écritures de boucllement / résultat opérationnel	80'000'000
CE	Préfinancement accord Canton-Communes : accélération rééquilibrage 2025-2027	55'000'000
DITS	Préfinancement des investissements relatifs aux sites stratégiques de développement d'activités (SSDA)	20'000'000
DCIRH	Préfinancement des investissements pour la mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale du 13.10.2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)	38'000'000
DSAS	Préfinancement futur renouvellement des gros investissements informatiques du CHUV - SOARIAN (EMPD)	50'000'000
DFA	Dotation Autres capitaux propres pour BNS	250'000'000
	Sous-total écritures de boucllement / résultat extraordinaire	413'000'000
	Total écritures de boucllement	493'000'000

3.7 Résultat opérationnel (avant et après préfinancements et amortissements supplémentaires)

(en fr.)	2022	2021
Charges du compte de résultat avant amortissement	10'765'591'504.49	11'244'429'619.60
Revenus du compte de résultat	11'378'351'782.13	11'878'085'811.68
Résultat opérationnel avant amortissement	612'760'277.64	633'656'192.08
Amortissement du patrimoine administratif (investissement)	198'716'626.13	170'182'348.34
Résultat opérationnel après amortissements	414'043'651.51	463'473'843.74
Attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	413'000'000.00	160'000'000.00
Amortissement supplémentaire patrimoine admin. (investis.)		289'076'019.87
Résultat après préfinancements et amort. suppl.	1'043'651.51	14'397'823.87

Le résultat opérationnel après amortissement du patrimoine administratif se solde par un excédent de revenus de **414'043'651.51**.

Après attribution aux préfinancements et autres capitaux propres, le résultat présente un excédent de revenus de **1'043'651.51** en 2022 contre **14'397'823.87** en 2021.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2022 totalisent un montant de 3,925 mrd (voir tableau « Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2022 », pages 300 à 314 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les charges d'amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2022 atteignent le montant de 174,6 mios contre 144,4 mios en 2021.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponibles pour les prochaines années s'élève à 1,484 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2022

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 449,9 mios à la charge du Canton, soit respectivement 486,5 mios de dépenses brutes et 36,6 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (53,3 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2022, 403,8 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 350,5 mios, soit 99,3 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 est présenté en pages 289 à 299 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1^{er} janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 2002 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3
2020	427,7	268,3	62,7%	-159,4
2021	478,6	384,9	80,4%	-93,7
2022	449,8	350,5	77,9%	- 99,3

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif). Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme. Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2022 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 44 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Du bilan détaillé aux pages 315 et 316 de la brochure des comptes 2022 ; la COFIN relève les éléments suivants :

Les financements spéciaux sous capital propre (position 2900) ainsi que les fonds enregistrés sous capital propre (position 2910) se montent à 612,1 mios. Le détail des fonds et financements spéciaux figure en pages 343 et 344 de la brochure sur les comptes 2022. Les principaux fonds concernés dépassant les 20 mios sont les fonds pour l'énergie (243,1 mios), l'innovation (97,3 mios), la lutte contre le chômage (73,6 mios), la protection de la jeunesse (29,9 mios), le soutien à l'industrie (26,3 mios), l'immunothérapie oncologique (25,5 mios) et l'économie durable (24,7 mios).

Au 31 décembre 2022, le total des préfinancements mentionnés au passif du bilan (position 2930) se monte à 1'351 mios dont les principales positions sont notamment :

- Infrastructure aggro : 245,4 mios ;
- Accord Canton - communes : 215 mios ;
- Préfinancement Climat 2024 : 200 mios
- Crise migratoire Ukraine : 153 mios ;
- Etc.

Le détail des préfinancements peut être consulté en page 345 de la brochure sur les comptes 2022.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 381,4 mios en 2021 (3,67% du budget voté – charges brutes) à 186,9 mios (1.75%). Les pages 389 à 394 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2022 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DITS	231'555'700	5'879'400	2.54
DEF	2'937'466'700	32'363'600	1.10
DJES	816'096'500	30'943'500	3.79
DSAS	4'293'802'100	65'426'800	1.52
DEIEP	468'963'000	32'828'100	7.00
DCIRH	764'173'500	21'416'300	2.80
DFA	987'710'700	-1'997'100	-0.20
OJV	164'607'000	00	0.00
SGC	8'772'900	00	0.00
Total	10'673'148'100	186'860'600	1.75

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2021 (-16), avec un solde net inférieur (-194,5 mios). Ainsi, 145 demandes ont été acceptées pour un total de 186,9 mios en 2022 contre 161 demandes pour 381,4 mios en 2021, selon détail développé ci-dessous.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	201	190	183	188	177	174	148	168	161	145
En mios de fr.	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9	585,9	381.4	186,9

Les 186,9 mios découlant des 145 demandes acceptées en 2022 se répartissent comme suit :

- 15 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 66 demandes pour 125'500 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 64 demandes pour 186'735'100 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

Ces éléments comprennent les crédits supplémentaires COVID pour un total de 89 mios et Ukraine & Ostral pour un total de 51 mios (voir les tableaux détaillés par département au point 2.5 de ce rapport) ; hors COVID et Ukraine, l'effet net des demandes de crédits supplémentaires s'élève à 46,8 mios et est légèrement supérieur au résultat de 2021 (37,9 mios).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est légèrement inférieur à celui soumis au Conseil d'Etat. Les dispositions de la LFin lui permettent néanmoins d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2022, l'immense majorité des montants nets des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysée par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil dans lequel le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de boucllement. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant des dépassements budgétaires lors du boucllement des comptes 2022 s'élève à 101,8 mios, soit 1% des charges totales du budget 2022. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente et passe à 302 au 31.12.2022, contre 218 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit :

- 182 (60.4%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.4 mio (0.4%) ;
- 65 (21.5%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2.5 mios (2.4%) ;
- 43 (14.2%) inhérents à des dépassements compris entre 100'000 fr. et 1 mio, pour un montant global de 16.2 mios (16.0%) ;
- 11 (3.6%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 37.1 mios (36.4%);
- 1 (0.3%) inhérents à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 45.6 mios (44.8%)

Les deux derniers points précités, soit 12 dépassements supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 87.2 mios, soit 81.2% du montant total des dépassements 2022. Les éléments principaux sont :

- au DEF, le dépassement de +5.7 mios s'explique d'une part par l'évolution du nombre d'étudiants hors canton qui a été supérieur à la prévision pour +3.9 mios et d'autre part, par une hausse de la participation aux accords intercantonaux de +1.8 mio dû à un changement de méthode de comptabilisation suite à une recommandation du CCF ;
- au DSAS, le dépassement de +3.2 mios concerne la DGS en lien principalement avec la mesure "vie-chère" au CHUV ;
- au DEIEP, le dépassement de +11.5 mios concerne les indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises de moins de 5 mios de chiffre d'affaires, principalement en lien avec les CDR à cheval et les litiges en cours (+7.4 mios), ainsi qu'un dépassement de +1.1 mio concernant les subventions LADE. Il subsiste deux dépassements de 1.8 mio et de 1.2 mio en lien avec la nouvelle politique d'achat (RefA), dont en grande partie compensés par un revenu complémentaire ;
- au DCIRH, le dépassement de +15.4 mios concerne principalement la contribution à la FAJE (+6.9 mios), le service hivernal (+1.1 mio), ainsi que la mesure "vie-chère" (+ 7.4 mios) comptabilisée au SPEV pour l'ensemble de l'ACV ;
- au DFA, l'effet de +45.6 mios est mécanique et découle des rétrocessions aux communes sur des revenus supplémentaires perçus : part des communes sur les gains immobiliers (+35.2 mios), sur l'impôt sur les frontaliers (+9.0 mios) et la compensation fédérale en lien avec la mise en oeuvre de la RFFA (+1.4 mio).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000
2020	646'999'200	61'112'200	585'887'000
2021	474'694'800	93'320'500	381'374'300
2022	322'090'800	135'230'200	186'860'600

Avec les articles 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2022 est présenté à la COFIN durant le second semestre 2022, alors que le point au 31 décembre 2022 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2022 sont les suivants ; le détail de ces postes se trouve dans les rapports respectifs des sous-commissions :

	Reports totaux 2022 sur 2023	Pour comparaison	
		Reports totaux 2021 sur 2022	Reports totaux 2020 sur 2021
DITS	382'200	379'000	314'300
DEF	0	1'126'200	980'200
DJES	12'801'652	10'900'357	12'130'314
DSAS	614'000	0	16'192'700
DEIEP	12'250'100	108'657'500	70'974'862
DCIRH	670'000	37'881'300	29'146'600
DFA	912'100	0	4'343'700
OJV	28'700	0	186'000
SGC	0	542'800	28'500
Total	27'658'752	159'487'157	134'297'176

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2022, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 33 et 36 sur les évolutions de « budget 2022 à comptes 2022 » et de « comptes 2021 à comptes 2022 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2014 est disponible en page 351 de la brochure sur les comptes.

Groupe de compte 40 : Impôts		BUDGET	COMPTES	COMPTES	COMPTES/BUDGET		COMPTES	
En mios de CHF		2022	2022	2021	2022		2022/2021	
4000	Impôts sur le revenu	3 722.40	3 830.66	3 823.95	108.26	2.91%	6.71	0.18%
4001	Impôts sur la fortune	690.00	793.05	802.78	103.05	14.93%	- 9.73	-1.21%
4002	Impôts à la source	140.00	170.80	138.54	30.80	22.00%	32.25	23.28%
4002	Impôts sur les frontaliers	115.00	129.06	123.27	14.06	12.23%	5.79	4.69%
4009	Impôts spécial des étrangers	98.00	98.84	100.23	0.84	0.86%	- 1.39	-1.38%
4010	Impôts sur le bénéfice	446.00	661.09	605.39	215.09	48.23%	55.70	9.20%
4011	Impôts sur le capital	74.00	79.34	88.52	5.34	7.22%	- 9.18	-10.37%
4019	Autres impôts directs, personnes morales	30.00	43.14	41.34	13.14	43.80%	1.81	4.37%
4022	Impôts sur les gains en capital et gains immobiliers	175.00	292.98	324.36	117.98	67.42%	- 31.38	-9.67%
4023	Droits de mutation	170.00	227.94	246.26	57.94	34.08%	- 18.32	-7.44%
4024	Impôts sur les successions et les donations	105.00	126.50	156.41	21.50	20.48%	- 29.91	-19.12%
4030/4031	Taxes véhicules	260.62	259.79	261.30	- 0.84	-0.32%	- 1.51	-0.58%
	Divers	31.00	37.22	36.08	6.22	20.06%	1.13	3.14%
Total		6 057.02	6 750.40	6 748.42	693.38	11.45%	1.98	0.03%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 12,5 mios ont été identifiés à la fin 2022 à la DGE (8,1 mios) et au SPEI (4,4 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 346 à 349 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2022, le total s'élève à 1,670 mrd et est en légère augmentation en comparaison du solde de fin 2021, (1,655 mrd).

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 343 et 344 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 65 fonds gérés par l'Etat. Leur nombre est stable (66 en 2021), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 646,6 mios contre 585,5 en 2021. Cette augmentation est notamment due à l'augmentation du financement du fonds à l'innovation (+ 48 mios). Parmi ces 65 positions, 27 fonds dépassent le million, dont 10 qui possèdent des capitaux supérieurs à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 243 mios.

Les 34 fonds provenant de dons et legs se trouvent détaillés à la page 393 de la brochure des comptes et totalisent des capitaux de 12,9 mios, comme à fin 2021.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 15.4 de ce rapport. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 357 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 404 et ss de la brochure des comptes

6.6.2 Université de Lausanne

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 363 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 408 et ss de la brochure des comptes.

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 369 et ss ; le rapport de révision de Prateo figure en pages 411 et ss de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 375 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 414 et ss de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 379 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 416 et ss de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 383 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 418 et ss de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 322 et 323. Leur valeur comptable en 2022 à l'actif du bilan se monte à 9 mios et reste stable depuis 2014.

7. THEME D'ETUDE DE LA COFIN SUR LES COMPTES 2022

La COFIN n'a pas retenu de thème d'étude particulier pour l'exercice 2022.

8. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée, le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance en primeur de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

9. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 11 mai 2023, lors d'une séance commune avec une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2022. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2022** (voir son rapport en pages 399 et 400 de la brochure sur les comptes).

Depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du dixième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF peut attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration cantonale. En effet, à ce jour, 34 services ont obtenu leur certification (39 rapports définitifs émis), 4 services sont en cours de certification (audit en cours de finalisation et / ou rapport en consultation) et 1 service doit encore faire l'objet d'un audit complémentaire en juin 2023. Le CCF considère qu'il conviendra de maintenir à niveau le SCI et surtout en relation avec les nouvelles missions et risques des services. La COFIN a pris note avec satisfaction de l'aboutissement de ce long processus qu'elle avait suivi avec attention depuis le départ.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (CTSI) SUR LES COMPTES 2022 DE LA DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DGNSI)

10.1 Préambule

La COFIN a confié à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la DGNSI. La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31).

La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans ses précédents rapports, la CTSI procède aux contrôles des investissements sur la base d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi des projets et qui fournit une évaluation des risques (indicateurs relatifs au budget, aux délais, aux ressources humaines et à la qualité).

Pour la première année, la CTSI a également procédé à un examen des comptes de l'informatique pédagogique. Il existe trois entités informatiques au sein du département de l'enseignement et de la formation (DEF), à savoir le Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée (cellCIPS) au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et l'Unité des systèmes d'information (USI) pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), qui ont présenté leurs comptes 2022 en comparaison avec leur budget, déjà soumis à la CTSI début octobre 2021.

10.2 Remarque à la suite de l'examen des comptes 2022 de la DGNSI

La CTSI relève l'élément marquant suivant pour l'exercice 2022 qui débouche sur une remarque.

Projet ECAvenir : frais d'investissement de 13.8 mios dans le domaine informatique pour les services utilisateurs [Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), Police cantonale (PolCant), Direction générale de la santé (DGS)].

Contexte

Le projet ECAvenir est décrit par la DGNSI comme un « objet externe » qui inclut différents partenaires dont l'État de Vaud, mais également d'autres entités telles que l'ECA, la Fondation urgence santé (FUS), le CHUV qui sortent du périmètre habituel. Un modèle financier particulier a été mis en place à la demande du Conseil d'État et formalisé dans une convention signée par l'ECA afin de traiter ce projet spécifique. Les charges liées à la réalisation du projet informatique de la réunion des centrales d'urgence passent par les comptes de la DGNSI et sont compensées par des revenus.

Ce projet, qualifié d'extraordinaire, fait l'objet d'une remarque de la CTSI décrite plus en détail ci-après.

Mécanisme financier ambigu

Selon une convention signée en 2018 entre le Conseil d'État et l'ECA (établissement cantonal d'assurance), la DGNSI prend en charge la réalisation des projets du domaine informatique pour 13.8 Mios liés au regroupement des centrales d'urgence dans le nouveau bâtiment de l'ECA, sur le site de la Grangette à la Blécherette.

Les coûts de ce projet sont comptabilisés comme des charges d'exploitation dans les comptes de fonctionnement de la DGNSI (crédits supplémentaires). Ces charges sont entièrement compensées par des revenus identiques qui proviennent d'une facturation à l'ECA.

Dans ce cas particulier, l'investissement est capitalisé dans les comptes de l'ECA, institution de droit public sous le contrôle de l'Etat, comme une créance dont l'amortissement, autrement dit le remboursement, sur 10 ans est pris en charge dans les comptes de l'Etat de Vaud, moyennant un taux d'intérêt fixe de 1.5%. Ce mécanisme correspond à un crédit-bail (leasing) et permet de traiter cet objet comme une prestation pour un projet externe.

Selon la CTSI, ce projet répond pourtant à la définition d'une dépense d'investissement ayant pour but la constitution d'actifs administratifs durablement affectés à l'exécution de tâches publiques (patrimoine administratif). Selon la LFin, quand le montant de cette dépense est supérieur à 1 mio, il doit être enregistré dans le compte d'investissement de l'État de Vaud.

La CTSI relève que le mécanisme financier mis en place a notamment permis d'éviter de soumettre un décret d'investissement au Grand Conseil comprenant un exposé des motifs qui aurait dûment renseigné le parlement tant sur le coût et les charges induites par le projet informatique, que sur les motivations du Conseil d'État à regrouper les centrales d'urgence sur un seul site.

Le crédit d'investissement aurait fait l'objet d'un suivi régulier, notamment par l'intermédiaire du tableau de bord de suivi des projets informatiques (Cockpit).

Comptes 2022 de la DGNSI

La forte augmentation des comptes informatiques 2022 de la DGNSI résulte donc d'un crédit supplémentaire de 3.314 mios totalement compensé pour la réalisation de ce projet informatique ECAvenir en faveur des services bénéficiaires, soit le Service de la Sécurité civile et militaire (SSCM), la Police Cantonale et la Direction générale de la santé (DGS).

Il n'y a aucun effet sur les comptes 2022 de la DGNSI, puisque l'augmentation équivalente des revenus reflète la contrepartie payée pour la réalisation de ce projet : en d'autres termes, la DGNSI facture les coûts de réalisation à l'ECA qui les lui rembourse. Les coûts pérennes induits par ce projet seront répartis entre les différents services bénéficiaires sur la base de la clé de répartition suivante : 42.9% à la DGS (Fondation urgence santé - FUS, Centrale téléphonique des médecins de garde - CTMG), 41,9% à la PolCant (Centrale vaudoise police - CVP) et 15.2% au SSCM (État-major cantonal de conduite - EMCC).

Comptes 2023 de la DGNSI

Le projet n'étant pas terminé, il faut prévoir pour 2023 un nouveau crédit supplémentaire entièrement compensé d'un montant équivalent, voire supérieur à celui de 2022. Selon la DGNSI, le total prévu par la convention - montant maximum de 13.8 mios - ne devrait toutefois pas être atteint ; le projet devrait se terminer fin 2023-début 2024.

Remarque de la CTSI relative à la comptabilisation du projet informatique ECAvenir :

Sur la base de ces divers éléments, la CTSI est d'avis que ce projet informatique aurait dû faire l'objet d'un décret voté par le Grand Conseil accordant un crédit d'investissement au Conseil d'État.

10.3 Charges du personnel (Groupe 30)

Même si cette rubrique ne fait pas partie à proprement parler du périmètre des comptes examinés par la CTSI, nous tenons à relever les points suivants.

L'augmentation par rapport aux comptes 2021 relève de l'internalisation des 6 derniers ETP dans le cadre de la campagne d'internalisation qui est totalement terminée à fin 2022 avec un total de 45 ETP internalisés, intégrés à la masse salariale (groupe 30), mais qui ne font plus partie des charges de location de services externes (contrats LSE – groupe 31). Pour ces 6 derniers ETP, la DGNSI indique que cela représente une économie de 594'900 fr. [1'710'700 fr. contrats LSE contre 1'115'800 fr. de charges salariales dans le groupe 30].

Le disponible de 214'000 fr. (différence entre budget 2022 et comptes 2022) est le résultat d'un écart à la baisse et d'un écart à la hausse : d'une part, des charges à la baisse suite à des vacances de postes (- 610'000 fr.) et, d'autre part, le résultat d'une différence du taux utilisé, entre budget et comptes, pour la caisse de pensions (+396'000 fr.).

10.4 Charges informatiques (Groupe 31)

L'augmentation des charges informatiques (groupe 31) entre le budget 2022 (76'371'600 fr.) et les comptes 2022 (80'203'220 fr.) de 3'831'620 fr. s'explique principalement par la réalisation du projet ECAvenir (3'495'200 fr.). Sans cet élément et sans les crédits supplémentaires, les comptes seraient proches du budget voté : 337'000 fr. [76'371'600 fr. - 80'203'820 fr. + 3'495'200 fr.].

Comptes 2021	Budget 2022	Crédits supplémentaires	Budget actualisé	Charges 2022	Reports de crédit 22-23	Solde 2022 (non dépensé)
73'942'280.-	76'371'600.-	+7'164'200.-	= 83'535'800.-	-80'053'820.-	-150'000.-	= 3'331'980.-
				-80'203'820.-		

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET RÉATTRIBUTIONS

Les augmentations de périmètre ont été financées par des crédits supplémentaires en provenance des métiers. Pour cette année 2022, la DGNSI a obtenu pour 7.164 mios de crédits supplémentaires, dont 3.314 Mios proviennent de la réalisation du projet ECAvenir (partie informatique). Dans les comptes de la DGNSI, cette charge est entièrement compensée par une facturation à l'ECA (voir remarque de la CTSI ci-dessus au point 1). Il convient de préciser qu'au final, l'Etat de Vaud va rembourser l'ECA pour ce projet informatique sous la forme d'un amortissement (annuités) sur 10 ans à un taux fixe de 1.5%.

Les autres crédits supplémentaires entièrement compensés¹ par les métiers - services bénéficiaires - (3.85 mios) concernent des augmentations de périmètres et/ou des projets non-prévus au niveau des métiers ; il s'agit de montants dépensés en principe pour des évolutions des systèmes d'information des services concernés auxquels il a été demandé des compensations. Ces montants sont portés en charges dans les comptes (diminution budgétaire) des services bénéficiaires.

L'ensemble des directions de la DGNSI ont réussi à financer leurs activités 2022 grâce aux différents crédits supplémentaires, mais également au travers des réattributions. Les réattributions sont un processus à somme nulle réalisé à l'intérieur de la DGNSI, d'un projet vers un autre, ce qui permet d'équilibrer les financements des différents projets. Les réattributions, positives comme négatives, se montent tout de même à 21'623'067.53 fr. pour l'exercice 2022. On peut dire que la DGNSI travaille sous la forme d'une enveloppe budgétaire pour un ensemble de projets définis dans le budget, dans le respect des budgets alloués par nature comptable.

La CTSI relève qu'il y a eu des crédits supplémentaires obtenus pour l'année 2022 à hauteur de 3.85 mios (hors crédit supplémentaire ECAvenir), alors qu'on aboutit à un montant de 3.33 mios de non-dépensés sur les comptes informatiques du groupe 31. Sans entrer dans le détail des écritures, il apparaît étonnant de demander des crédits supplémentaires pour clôturer avec un solde non-dépensé quasi équivalent. L'interdiction de dépasser le budget incite la DGNSI à solliciter des crédits supplémentaires pour de nouveaux projets, pour des questions de bonne gestion et de comparaison entre les services. La DGNSI assure que 95% des crédits supplémentaires sont utilisés pour le but demandé.

MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET ÉVOLUTION

Il est important de se rappeler que le budget de fonctionnement a comme principale vocation la maintenance de l'existant. La séparation des budgets montre que 90.8% du budget informatique est dédié à la maintenance et que 9.2% (12.8% en 2021) des montants sont dépensés pour des évolutions. C'est donc 90.8% des charges informatiques que l'on peut considérer comme des charges peu ou pas compressibles dès lors qu'elles servent à maintenir et exploiter le patrimoine existant (voir montants et pourcentages dans le tableau ci-dessous).

	Maintenance	% Maintenance	Évolution	Total
SI métiers sectoriels et transverses	51'802'836.97	64.7%	6'954'967.62	58'757'804.59
Socle	17'722'537.65	22.1%	435'463.73	18'158'001.38
Sécurité des systèmes	3'208'917.10	4.0%	0.00	3'208'917.10
TOTAL	72'734'291.72		7'390'431.35	80'124'723.07
2022		90.8%	9.2%	
2021		87.2%	12.8%	

Par contre, les investissements représentent le développement et l'évolution majeure du patrimoine applicatif et des infrastructures, ils font l'objet de demande de crédit sous la forme d'EMPD adoptés par le Grand Conseil.

10.5 Crédit d'inventaire du matériel informatique et amortissements

Il y a une diminution des amortissements d'environ 500'000.- fr. par rapport aux comptes 2021. Néanmoins, les amortissements sont supérieurs de manière significative de +7.15 mios par rapport au budget, essentiellement en lien avec la période Covid et le remplacement massif de postes fixes par des ordinateurs portables (développement du télétravail) ce qui a un impact à long terme sur le montant du crédit d'inventaire. Le plafond de la valeur comptable du crédit d'inventaire est fixé par décret à 20 mios. À noter que les investissements 2022 ont été plus modestes, à hauteur de 8.3 mios, que ceux de 2020 et 2021 qui s'élevaient à plus de 10 mios, d'où l'augmentation des amortissements qui a suivi. Pour 2023, la cible d'investissement au crédit d'inventaire repart à la hausse à hauteur de 12.7 mios.

¹ Les transferts de budget opérés depuis les services bénéficiaires sont bien considérés comme des crédits supplémentaires compensés et répondent aux prescriptions légales en vigueur (art. 23 à 26 de la LFin).

Pour rappel, seuls les amortissements du crédit d'inventaire figurent dans les comptes de la DGNSI. Les amortissements sur 5 ans liés aux crédits d'investissements (EMPD) concernant les systèmes d'information qui sont directement inscrits de manière centralisée dans les comptes du SAGEFI.

10.6 Investissementst

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, le Conseil d'Etat avait contraint la DGNSI à diminuer significativement et artificiellement les tranches de crédits annuelles (TCA), le chiffre de 21.5 mios n'est dès lors pas à prendre comme référence. Le SAGEFI a dû faire preuve de souplesse par rapport aux investissements informatiques en acceptant d'augmenter les tranches de crédit annuelles (TCA) 2022 à plus de 30 mios. Suivant les nouvelles directives du Conseil d'Etat, le budget 2023 et le plan d'investissement 2024-2027 seront stabilisés à 29 mios par année, soit 145 mios sur la période 2023-2027

10.7 Suivi des investissements - cockpit

La CTSI relève trois points à retenir de l'examen de ce Cockpit, arrêté au 7 mars 2023.

SOUS L'ANGLE DE LA QUALITÉ

L'indicateur de la qualité est en orange dans plusieurs projets², ce qui n'était pas le cas précédemment.

La DGNSI parle d'un manque de stabilité du périmètre. Cela signifie qu'il y a un décalage entre les fonctionnalités attendues par le métier et celles développées et proposées par l'informatique. C'est en cours de projet qu'il est constaté que la solution fournie ne répond que partiellement aux besoins.

La DGNSI a pour objectif dès 2023 de renforcer la définition et la compréhension des exigences métier. Le manque d'échanges en présentiel entre les personnes engagées sur les projets informatiques peut contribuer à ce problème de qualité (incompréhension entre le métier et l'informatique).

À l'avenir, il serait intéressant d'évaluer avec systématique si les nouveaux systèmes d'information, une fois en production, répondent effectivement et dans quelle mesure, aux besoins exprimés par les services utilisateurs ; on parle aussi de couverture fonctionnelle. Ce suivi, sous la forme d'enquêtes de satisfaction, représenterait une étape complémentaire du suivi de la CTSI, non incluse actuellement dans le Cockpit.

SOUS L'ANGLE DES RESSOURCES HUMAINES

La DGNSI relève une problématique du marché de l'emploi où il est de plus en plus difficile de recruter des spécialistes, et même de faire appel à des externes. La COGES a fait une observation à ce sujet : elle prie le Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre pour l'engagement de personnel spécialisé afin de tenir compte des caractéristiques propres au domaine informatique.

SOUS L'ANGLE DES DÉLAIS

La CTSI a régulièrement relevé des écarts importants entre la date prévue de réalisation des projets et la date effective de fin (bouclage). Afin d'avoir une information plus précise, la DGNSI a fourni un tableau Excel qui présente les montants prévus dans l'EMPD – répartition temporelle des investissements – et les montants effectivement investis pendant la durée réelle du projet. La DGNSI et les services concernés sont, de manière générale, bien trop optimistes. Il y a deux facteurs principaux à ces retards :

- Le début du projet est souvent décalé, du fait que le Grand Conseil adopte régulièrement l'EMPD plus tard que prévu. Autrement dit, les services n'intègrent pas suffisamment la durée du travail parlementaire.
- La DGNSI et les services concernés peinent à trouver les ressources humaines disponibles pour terminer la réalisation de certains lots de moindre importance alors que l'application principale est déjà livrée. Certains projets reposent parfois, du côté métier, sur une ou deux personnes clés dont l'absence ou le départ peut mettre le projet en péril.

10.8 Comptes 2022 de l'informatique pédagogique

Pour rappel, l'informatique administrative fournie dans les écoles dépend aussi de la DGNSI ; c'est bien l'informatique pédagogique qui est sous la responsabilité du DEF, c'est-à-dire le matériel informatique mis à disposition du corps enseignant et des élèves pour le travail d'enseignement.

² Modernisation du système d'information de la DGMR / Renouvellement du système d'information de la police cantonale du commerce – SIRA / Modernisation du système d'information du développement territorial / SESAF - OPS/OES/OCOSP / Évolution du système d'information des ressources humaines - Phase 2

La CTSI note que les comptes respectent rigoureusement le budget, malgré l'augmentation constante des effectifs. Le déploiement du matériel pour l'éducation numérique représente le défi majeur tant au niveau du primaire, que du secondaire I et II. À la DGEO, le nombre de tablettes a par exemple augmenté de 62% entre 2021 et 2022, passant de 11'100 à 18'000 unités, 4'100 de ces tablettes sont prises par le crédit relatif au déploiement de l'éducation numérique.

Les comptes 2022 du CIPEO respectent de très près le budget, puisqu'il y a un non-dépensé de 62'863 fr. sur un budget de 9'131'300 fr. Dès 2023, l'acquisition du matériel informatique se fera au travers d'un crédit d'inventaire dont l'amortissement sera comptabilisé dans les charges du service. Pour l'éducation pédagogique, le renouvellement et la gestion du matériel informatique se montent à environ 400'000 fr.

Du côté du postobligatoire, les comptes 2022 respectent le budget, avec un non-dépensé de 106'479 fr. sur un budget de 4'400'000 fr. Pour 2023, les acquisitions informatiques passeront également par le crédit d'inventaire. La CTSI a l'impression que l'USI doit encore se renforcer en termes d'effectifs et de gouvernance pour répondre aux besoins informatiques des gymnases et des établissements de formation professionnelle en termes de souveraineté numérique et pour préparer le déploiement de l'éducation numérique.

Finalement, la CTSI recommande que les dispositifs de sécurité informatique, y compris la protection des données, soient établis en étroite collaboration avec la DGNSI qui dispose d'une large expertise en la matière avec l'équipe du Centre opérationnel de sécurité (SOC). L'utilisation de son propre matériel (BYOD), tant par le corps enseignant que par les élèves, ajoute, selon la CTSI, un facteur de risques en termes de cyberattaques.

10.9 Conclusions de la CTSI

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2022 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires. La CTSI remercie également les représentants de la DGEO et de la DGEF dont la présentation a donné un aperçu relativement complet et actuel des besoins et des défis de l'informatique pédagogique.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2022 tels que présentés par le Conseil d'État, tout en rendant le Parlement attentif au fait que le projet informatique ECAvenir aurait dû, selon la CTSI, faire l'objet d'un crédit d'investissement (EMPD) soumis au Grand Conseil.

La COFIN a pris note de cette remarque et a déposé une observation à ce sujet (voir pt 14 de ce rapport).

11. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

11.1 Remerciements

Les membres de la COFIN remercient la cheffe du département des finances, le SAGEFI, en particulier son chef et son adjoint, ainsi que le secrétaire de la Commission des finances, qui nous ont accompagnés tout au long des travaux d'analyse des comptes 2022. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat qui ont reçu les membres de notre commission et leur ont fourni l'ensemble des éléments à la base du présent rapport.

11.2 Eléments complémentaires

11.2.1 Dix-huitième année consécutive de comptes positifs

Avec un excédent de recettes de 1 mio, tenant compte d'écritures de boucllement et de préfinancements pour un montant global de 493 mios et incorporant des charges nettes liées au COVID pour un montant de 78 mios ainsi qu'au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques pour 35 mios, l'Etat de Vaud présente en 2022, et pour la dix-huitième année consécutive, des comptes positifs. Ce résultat est commenté par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel 2022.

11.2.2 Bilan

Le bilan de l'Etat de Vaud est présenté de manière détaillée aux pages 397 et 398 de la brochure des comptes. L'évolution de ses principaux postes est commentée aux pages 38 à 44 du rapport annuel du Conseil d'Etat. La COFIN n'a pas de commentaires particuliers à y ajouter. Le capital propre de l'Etat s'élève à un montant de 4.910 mrds, soit une augmentation de 553 mios.

11.2.3 Etat de la dette

La dette s'élève à 700 mios au 31 décembre 2022, soit en baisse par rapport à 2020 et 2021 ; cette diminution correspond au remboursement d'un emprunt échu. La charge d'intérêts nette reste négative à -20 mios en raison d'intérêts rémunérateurs sur des créances fiscales.

11.2.4 Investissements

La COFIN constate que, globalement, l'Etat a investi, en 2022, 548 mios dans l'économie, soit 101 mios de moins qu'en 2021. Les montants engagés par l'Etat durant l'année 2022 sont les suivants :

- Investissements bruts y compris la part des tiers 404 mios (420 mios en 2021) ;
- Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour 58 mios (55 mios en 2021) ;
- Nouvelles garanties de l'Etat pour 86 mios (175 mios en 2021).

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé, sans les garanties et les prêts :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios ;
- pour 2020 : 38 EMPD, 43 objets, 46 décrets pour un total net de 440,7 mios ;
- pour 2021 : 31 EMPD, 44 objets, 47 décrets pour un total net de 356.7 mios ;
- pour 2022 : 37 EMPD, 47 objets, 53 décrets pour un total net de 976.6 mios.

11.2.5 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique quelle part de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Pour l'exercice 2022, cet indicateur s'élève à 179,8% contre 201,7% 2021. L'historique complet de cet indicateur, ainsi que d'autres valeurs, sont mentionnés en page 350 de la brochure des comptes 2022

11.2.6 Crédits supplémentaires

Avec 145 demandes adoptées, le nombre de crédits supplémentaires diminue légèrement par rapport à 2021 (161). Avec 187 mios de charges nettes, dont 89 mios pour le COVID et 51 mios pour l'Ukraine et Ostral, les autres montants non compensés s'élèvent à 47 mios. Ces derniers s'expliquent principalement par : les montants dus au titre de l'assistance judiciaire, les effets démographiques (DEF), la scolarisation hors canton d'élèves avec besoins particuliers, le financement des prises en charge en institutions spécialisées, le financement des places de détention supplémentaires hors canton, le financement des analyses et études liées à la pollution aux dioxines, la régularisation des contrats de prestations 2019-2022 des cliniques privées, les surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence. Certaines demandes étant récurrentes, la COFIN demeure attentive quant à l'utilisation de ces crédits supplémentaires par les services, notamment sous l'angle de la sincérité budgétaire.

11.2.6 COVID et Ukraine/Ostral

Les effets de la pandémie se sont amoindris sur l'année 2022. La charge nette y relative s'élève à 78.4 mios totalement absorbés dans le résultat. Les dépenses liées au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques s'élève à 35 mios.

11.2.7 Réattribution de moyens

Les comptes 2022 ont absorbé les charges de la pandémie sans avoir à recourir au préfinancement de 350 mios enregistré aux comptes précédents. Celui-ci a donc été partiellement réattribué, pour 200 mios, au préfinancement Plan Climat 2024 ainsi que pour 100 mios, aux conséquences de la crise ukrainienne et énergétique.

11.2.8 HRC suivi du retour à l'équilibre financier et financement des antennes de Monthey et Vevey

En vertu des dispositions de l'article 37 bis al 5 de la Convention intercantonale Vaud – Valais sur l'HRC, cet établissement " met en œuvre un plan de retour à l'équilibre dans le but d'atteindre l'équilibre de son compte d'exploitation annuel au plus tard au 31 décembre 2026. Il établit semestriellement un rapport de suivi des mesures qu'il soumet aux cantons qui le transmettent à leur commission des finances respective". En application de cette disposition, Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz et la direction de l'HRC ont présenté les 13 octobre 2022 et 27 avril 2023 leur rapport en la matière. La COFIN a ainsi pu constater que le plan de retour à l'équilibre est respecté. L'exercice 2022 montre un déficit de 11.9 mios, soit 1.4 mio de mieux que la perte budgétée. Les mesures organisationnelles mises en place ont donc eu les effets attendus.

La COFIN a maintenu son attention sur les investissements relatifs aux antennes de Monthey et Vevey. L'enveloppe globale dévolue à la rénovation de ces deux antennes s'élève à 41 mios, y compris l'augmentation y relative contenue dans l'EMPD HRC de 2020 (19 mios). Les travaux relatifs à la rénovation de l'antenne de Monthey étaient estimés à 27.9 mios, en dépassement de 5.5 mios par rapport à la dernière estimation fournie. Cette antenne a maintenant été inaugurée. Les travaux relatifs à l'antenne de Vevey ont, quant à eux, été interrompus suite à la découverte d'importants problèmes de planification. La phase d'étude devrait s'étendre jusqu'en 2024. Ces sujets sont également abordés par la COFIN lors des rencontres semestrielles.

11.2.9 Participation à la cohésion sociale / accord canton – communes de 2020 sur le rééquilibrage financier et nouvel accord 2023

Les charges relatives à la participation à la cohésion sociale (« PCS ») au bouclage des comptes 2022 s'élèvent à 1'715.2 mios, soit -100.3 mios qu'en 2021. La part émergeant aux communes est de 798.8 mios, soit -46.5 mios que l'an dernier.

Pour les communes, les coûts de la PCS ont baissé de -46.5 mios, résultant principalement de la sortie des frais de fonctionnement des CSR du périmètre de la PCS conformément à l'accord de 2020.

En sus, 25.7 mios sont portés en réduction du décompte de la PCS 2022 dont 25 mios pour l'accélération du rééquilibrage décidée en 2021 et 0.7 mio pour la variable d'ajustement de l'article 5 de l'accord Canton-Communes de 2020 pour atteindre la diminution prévue de 60 mios sur 2022. Les 25 mios susmentionnés de réduction du décompte enregistrés aux comptes 2022 permettent donc de passer d'une diminution de charge prévue de 60 mios à 85 mios. Compte tenu de ce montant, la charge des communes à la PCS en 2022 sera de 773.1 mios, soit -22.3 mios.

(en mios)	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Ecart C2022/C2021
Coût total PCS	1'812.3	1'815.5	1'715.2	-100.3
dont COVID	44.7	15.2	4.5	-10.7
dont hors COVID	1'767.6	1'800.3	1'710.7	-89.6
PCS - Part des communes	844.3	845.3	798.8	-46.5
dont COVID	14.9	5.1	1.5	-3.6
dont hors COVID	829.4	840.3	797.3	-43
Ajustement accord communes ¹	0.0	-50.0	-25.7	24.3
PCS facturée aux communes	844.3	795.3	773.1	-22.3

¹ hors art. 17a LOF : 15 mios

En 2020, un accord a été passé au sujet de la participation à la cohésion sociale. Cet accord prévoyait un rééquilibrage financier progressif d'un total de 715 mios sur la période 2021 – 2028, avec un montant cible de 150 mios en 2028. Au bouclage des comptes 2021, une accélération de rééquilibrage de 125 mios a été décidée.

En mars 2023, un nouvel accord a été acté et implique une nouvelle accélération d'un total de 150 mios pour atteindre dès 2025 un nouveau montant cible de 160 mios. S'y ajoute, dès 2026, une diminution pour les communes de la dynamique de la PCS : part des communes 17% de la croissance contre 33.3% auparavant.

Dans le cadre des bouclages des comptes, dives préfinancements ont été décidés pour un total de 215 mios : 60 mios aux comptes 2020, 100 mios aux comptes 2021 et 55 mios aux comptes 2022. A fin 2022, ce total de 215 mios est affecté au financement de l'accélération du rééquilibrage financier des années 2023 à 2027.

Les effets de ces différentes décisions prises en 2020 et 2023 figurent dans le tableau ci-dessous pour la période 2021 à 2028. Les effets du dit accord perdureront de manière croissante au-delà de 2028.

(en mios)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021-2028
Effet financier selon accord de 2020	40 ¹	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	25	25	25	25	25				125
Rééquilibrage supplémentaire selon accord 2023					45	60	35	10	150
Diminution dynamique de la PCS selon accord 2023						12	25	37	74
Rééquilibrage selon nouvel accord 2023	65	85	95	105	160	172	185	197	1'064

¹ y compris art. 17a LOF : 15 mios

Dont montants préfinancés après bouclage 2022			25	25	70	60	35		215
---	--	--	----	----	----	----	----	--	-----

11.2.10 Note finale

Dans le contexte actuel, la majorité de la COFIN salue le résultat positif des comptes 2022. Au vu de l'incertitude relative entre autres à la distribution des bénéfices BNS, elle appelle à la prudence lors des budgets à venir. Le contexte économique actuel incitera la COFIN à rester attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat, entre autres lors de l'analyse des textes financiers ainsi que des crédits supplémentaires qui lui seront soumis.

12. RAPPORT DE MINORITE NO 1

12.1 Préambule

La minorité n° 1 de la Commissions est composée de Monsieur le député Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

12.2 Position de la minorité

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2022. Il s'agit, par ce refus, de portée certes symbolique, d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de finances publiques. En effet, la minorité estime que les autorités auraient dû mobiliser durant l'année 2022 l'excédent budgétaire ainsi que les réserves financières de l'État pour accélérer les efforts de réduction des émissions de CO₂, pour renforcer le service public et pour un soutien accru aux ménages modestes frappés par l'inflation et les pertes de revenu réel.

La marge de manœuvre financière de l'État de Vaud est en effet très importante. Les comptes 2022 bouclent sur un résultat positif, avant préfinancements et écritures de boucllement, de 607 mios bruts. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les réserves financières de l'Etat soient elles aussi très conséquentes : le capital propre de l'État – autrement dit sa fortune nette – dépasse 5,1 mrds au bilan 2022³. Il s'agit d'une augmentation de 2,1 mrds depuis 2017, année où le capital propre s'élevait à 3 mrds⁴.

Plutôt que d'être ainsi thésaurisés, ces excédents financiers seraient bien plus utiles à la population s'ils étaient investis dans le développement des politiques publiques. Pour répondre à l'urgence climatique, il s'agit non seulement de développer les énergies renouvelables, mais aussi de réduire les tarifs des transports publics en augmentant la subvention de l'Etat, d'accélérer les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments et de remplacement des chauffages à énergie fossile ou encore de renforcer les investissements visant à préserver la biodiversité.

Selon la minorité, les excédents devraient être aussi utilisés pour embaucher du personnel dans des secteurs du service public dont les moyens sont insuffisants : citons par exemple les crèches et garderies, où le nombre de places est inférieur à la demande des parents. La pandémie a aussi mis en lumière la nécessité de renforcer les moyens dans le domaine de la santé et de revaloriser les salaires de certaines professions ainsi que les conditions de formation pour lutter contre la pénurie de professionnel·les qualifiés. Enfin, l'excédent financier aux comptes 2022 aurait permis de répondre de manière bien plus satisfaisante aux revendications des employé·es de la fonction publique mobilisés pour le maintien de leur revenu.

La minorité déplore que le débat sur les priorités budgétaires soit anesthésié par le Conseil d'État à travers une forte sous-estimation des recettes fiscales. Cette sous-estimation apparaît dans toute son ampleur lors du boucllement des comptes. Ainsi, les revenus à la Direction générale de la fiscalité étaient budgétés à 6,44 mrds pour 2022 : les comptes 2022 enregistrent finalement des revenus fiscaux de 7,16 mrds. Une telle sous-estimation pose un réel problème démocratique, en faussant le débat sur les finances publiques cantonales. Dans ce sens, nous partageons les conclusions de la minorité n° 2 représentée par le député Didier Lohri quant au déficit démocratique généré par le recours massif du Conseil d'État à la méthode des préfinancements.

12.3 Conclusion

En conclusion, compte tenu des arguments développés ci-dessus, la minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2022 de l'État de Vaud.

Lausanne, le 12 juin 2023

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin

³ Comptes 2022, p. 398.

⁴ Comptes 2017, p. 372.

13. RAPPORT DE MINORITE NO 2

13.1 Préambule

La minorité no 2 de la Commission est composée de M. le député Didier Lohri, auteur du présent rapport.

13.2 Position de la minorité

La minorité no 2 appelle le Grand Conseil à s'abstenir lors du vote sur les comptes 2022.

La minorité no 2 ne jette aucune suspicion au sujet de la tenue des écritures lors du bouclage des comptes 2022. Elle constate un déficit démocratique lors des opérations de préfinancements se montant au 31.12.2022 à 1'351'458'992 fr. soit en augmentation de 140'619'165 fr. ou 11.61% par rapport à 2021.

Pourquoi ne pas utiliser les préfinancements COVID et Ukraine aux écritures de bouclage plutôt que d'inscrire les dépenses dans les comptes de fonctionnement ?

Le Conseil d'Etat insiste sur le fait que les mesures prises correspondent à la loi sur les finances. Force est de constater que les arguments utilisés manquent de pertinence en matière de respect des recommandations des écritures de préfinancements.

En reprenant les ordonnances et annexes du plan comptable MCH2, vendu depuis plusieurs années comme étant le seul moyen d'avoir une comparaison entre les autorités cantonales et communales, il est fort de café que le Conseil d'Etat prive le législateur du droit démocratique d'orienter les attributions des préfinancements au moment du bouclage des comptes.

La recommandation 8 point 2 de MCH2 stipule : *Un préfinancement est une constitution de réserve pour un projet qui n'a pas encore été adopté. Cette constitution peut être prévue au budget ou être opérée au moment du bouclage. Elle nécessite une décision de l'autorité formellement compétente. Elle est présentée comme une charge extraordinaire dans le compte de résultats.*

Dans le texte du complément à la recommandation 8 point 2, il est explicité à la lettre B : *Avec le MCH2 et le recours aux amortissements linéaires fondés sur la durée d'utilisation, ces charges initiales élevées n'existent plus. Les préfinancements ne devraient donc plus être utilisés.*

Du point de vue du principe de l'image fidèle, les préfinancements doivent être clairement écartés. Ils vont à l'encontre d'un financement respectueux de l'équité intergénérationnelle : la génération actuelle ne devrait pas financer de futurs projets d'investissement.

De plus, les préfinancements sont susceptibles d'influencer des décisions à venir en matière d'investissements : si, pour des raisons financières, un seul investissement est possible, l'investissement préfinancé est en général préféré, car il est déjà « financé » ; or il se peut que son rapport coût-utilité soit défavorable ou que son urgence soit moins élevée par rapport à ceux de l'investissement alternatif.

A la lecture de ces recommandations, cette pratique des préfinancements est dépassée et renforce les interrogations.

Quelle est l'autorité formellement compétente afin de décider de l'attribution des préfinancements ?

Pour le Conseil d'Etat, il est de sa compétence. Pour la minorité no 2, c'est le législateur soit le Grand Conseil au moment du bouclage des comptes. Pourquoi ?

Si vous regardez l'échelon communal, le canton donne aux organes délibérants et non pas législatifs, le pouvoir de décider de l'attribution des écritures comptables imaginées par la municipalité.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat estime que le Grand Conseil est consulté au moment de l'utilisation de cette écriture. Si nous acceptons cette démarche, elle ne respecte plus le fait que c'est un financement non pérenne. Justification du préfinancement contraire à MCH2.

Deuxième exemple qui doit pousser le Grand Conseil à s'abstenir, pour marquer une désapprobation de cette technique peu démocratique et transparente, c'est l'usage d'une partie du préfinancement COVID – Ukraine de 300'000'000 fr. mais engendre une charge de 79.4 mios de frs modifiant considérablement le résultat final du compte de fonctionnement de l'exercice 2022 du Canton de Vaud.

Comment est-ce imaginable dans une démocratie que le pouvoir exécutif puisse décréter que cette somme va être partagée entre 2 affectations différentes, sans lien avec l'origine de cette écriture et surtout sans aucune garantie que l'idée du préfinancement soit un engagement réel du Conseil d'Etat ? En s'attribuant la compétence de ses choix, il agit de manière peu démocratique.

S'il est indispensable que ce préfinancement soit affecté à un « fonds climat », pourquoi le Conseil d'Etat met-il la charrue avant les bœufs en ne présentant pas immédiatement une loi, un décret qui garantisse l'utilisation de ce montant à un fonds affecté ?

La minorité no 2 ne s'étendra pas sur le préfinancement de 55 millions destiné aux communes. C'est un accord qui a été conclu pour plusieurs années dès 2020, donc pérenne, avec une épée de Damoclès qui consiste à dire :

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/dgaic/Projets/Pr%C3%A9sentation_Accord_sur_la_facture_sociale.pdf)

- *L'accord porte sur une enveloppe supplémentaire et globale de 565 mios pour la période 2021-2027, puis 150 mios pérennes dès 2028.*
- *Si le résultat positif des comptes de l'Etat le permet, le montant maximum de 150 mios pourrait être atteint en 2026 déjà (art 1).*
- *Si l'Etat devait prendre des mesures d'assainissement selon l'art. 165 Cst-VD, l'accord pourrait être remis en cause (art 9).*

Comment ne pas s'interroger sur le risque réel de voir cette garantie s'envoler malgré l'accord accepté et pérenne, en 2020.

Il serait plus convenable que la couverture financière de ces préfinancements, qui se traduit par un artifice de mesures permettant d'obtenir une majorité, sans savoir si ces montants sont une couverture d'or à la BNS, une simple écriture comptable et virtuelle ou une fuite en avant interdisant toute régression de la ponction fiscale des habitants.

Il existe de très forts risques de ne jamais voir les sommes articulées être mises à disposition des habitants des communes tant que nous ne parlons pas de fonds affectés et durables.

Nos concitoyens sont dans une situation financière difficile. Le Conseil d'Etat amplifie le climat anxigène en argumentant sans cesse le problème de la BNS afin de faire taire les velléités populaires au sujet du pouvoir d'achat des Vaudois. La minorité no 2 partage en tout point les analyses et remarques dans le rapport de la minorité no 1 à ce sujet.

Le Conseil d'Etat doit changer de discours en matière de présentation des comptes et admettre que le budget et les comptes sont uniquement des actes administratifs peu représentatifs de la situation présentée lors du budget 2022.

Les corrections en cours d'année, obtenues par des crédits supplémentaires, permettent de démontrer au final qu'une bonne gestion du budget est faite. Ces crédits ne passent pas en plénum et sont validés par une minorité de la commission des finances ou par le Conseil d'Etat lui-même. A nouveau un déficit démocratique est à relever au final.

Il ne suffit pas de chanter sous les cantines « Vaudois un nouveau jour se lève et l'amour des lois » pour tolérer cette technique ne respectant pas MCH2.

Comment admettre que dans la « vraie vie » toutes les augmentations des produits vitaux, des énergies, des assurances ne sont pas prises en considération dans la méthode du taux de l'inflation qui se définit par des règles absconses et à la limite de la déraison et du bon sens.

La minorité no 2 remercie les services de l'Etat d'avoir entre-ouvert la porte de ces préfinancements et d'avoir mis à disposition des députées et députés permettant de débattre de ce problème des préfinancements afin d'engager peut-être la mutation vers MCH2.

13.3 Conclusion

En conclusion, compte tenu de tous les arguments développés, ci-dessus, s'ajoute le point 10 de la recommandation de MCH2 qui précise que :

« Les préfinancements permettent en particulier aux communes de répartir les charges financières de gros projets sur plusieurs années. La décision de recourir à un préfinancement relève de l'organe disposant de la compétence décisionnelle en matière d'autorisation de dépense. Donc, cela ne nécessite pas une base légale spécifique. Par contre, la décision est soumise aux exigences normales découlant de la répartition des compétences en vigueur. Au niveau cantonal, le parlement décide avec, selon les cantons, un référendum facultatif ou obligatoire. »

Il est évident que le parlement est spolié du droit de référendum lors de la validation des comptes en plus de l'abandon préconisé des préfinancements afin de respecter la recommandation 8 de MCH2.

Sachant que l'acceptation ou le refus des comptes n'est qu'un acte symbolique, la minorité no 2 propose de demander un changement de paradigme, pris dans le sens scientifique de sa définition et de volonté de la part du Conseil d'Etat afin d'être attentif au respect de l'organe législatif et de ses réelles compétences en matière de gestion des préfinancements à l'avenir.

La minorité no 2 préconise au Grand Conseil de s'abstenir lors de la votation des comptes 2022 de l'État de Vaud.

Bassins, le 11 juin 2023

*Le rapporteur :
(Signé) Didier Lohri*

14. OBSERVATIONS

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose les cinq observations suivantes :

Observation no 1

DJES – Service pénitentiaire (SPEN) « Curabilis »

Constat

L'accord à trouver avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) concernant la facturation séparée de la prestation sécuritaire et la prestation thérapeutique tarde. Dans l'intervalle, le Canton doit couvrir l'entier des montants alors que les prestations thérapeutiques devraient être prises en charge par la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

Observation

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à entreprendre toutes les démarches afin de facturer aux assureurs maladie les prestations thérapeutiques des personnes détenues à Curabilis et à l'informer des mesures mises en place pour régulariser cette situation.

Observation no 2

DSAS – Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) « Situation financière du CHUV »

Constat

Compte tenu de son rapport sur les comptes 2022 et des perspectives futures, la COFIN est préoccupée par les situations bilantaire et de trésorerie du CHUV.

A court terme, des solutions doivent être trouvées afin de remédier à une insuffisance de fonds propres et un défaut de liquidités.

Observation

Au vu du constat, le Grand Conseil, par le biais de sa Commission des finances, souhaite connaître les solutions proposées par le Conseil d'Etat et la Direction du CHUV afin d'éviter une insuffisance de fonds propres et un défaut de liquidités.

Observation no 3

DEIEP - Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) « Fonds sur l'assurance cantonale de perte de gain maladie (APGM) »

Constat

Le fonds APGM boucle l'exercice 2022, avec un solde négatif de - 9,594 mios. Dans ce contexte, les cotisations ont diminué de 2 % à 1,8 % conformément au mécanisme financier de rééquilibrage. En effet, selon l'art 19 o de la loi cantonale sur l'emploi, il est prévu que si, à la fin d'un exercice budgétaire, la dette du fonds atteint ou dépasse 10% de la somme des cotisations encaissées, le Conseil d'Etat doit augmenter le taux de cotisation, dans un délai d'un an. Si, à la fin d'un exercice budgétaire, le capital propre du fonds atteint ou dépasse 20% de la somme des cotisations encaissées, le Conseil d'Etat doit abaisser le taux de cotisation, dans un délai d'un an. Ce système induit un effet retard qui explique que malgré un déficit en 2021, le taux de cotisation 2022 a baissé.

Observation

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de modifier l'art 19 o de la loi sur l'emploi afin de permettre une adaptation plus rapide des taux de cotisation et, dans ce sens, à lui soumettre un exposé des motifs et projet de loi s'y référant.

Observation no 4

DCIRH / Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
DJES / Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
DJES / Police cantonale (POLCANT)
DSAS / Direction générale de la santé (DGS)
« ECAvenir – modèle financier »

Constat

Le projet ECAvenir inclut différents partenaires, dont l'Etat de Vaud, mais également l'ECA. Un modèle financier particulier a été mis en place par le Conseil d'Etat et formalisé au travers d'une convention avec l'ECA.

Dans le budget de fonctionnement de la DGNSI, nous trouvons la prise en charge de la réalisation des projets du domaine informatiques pour 13.8 mios liés au regroupement des centrales d'urgence. Ces coûts sont comptabilisés comme des charges d'exploitation aux comptes de fonctionnement de la DGNSI par crédits supplémentaires et sont compensés par des revenus identiques qui proviennent d'une facturation à l'ECA.

Diverses charges, tant d'investissement que de fonctionnement sont également réparties dans de multiples services, avec des écritures de compensation financière, ne facilitant pas la lecture et la compréhension du mécanisme financier global. Le plan de financement choisi par le Conseil d'Etat ne suit pas les procédures habituelles de validation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Observation

Tant pour les commissaires de la CTSI que pour ceux de la COFIN, ces montants correspondent à la définition de la loi sur les finances concernant les dépenses d'investissement ayant pour but la constitution d'actifs administratifs durablement affectés à l'exécution de tâches publiques. Ce montant, supérieur à 1 mio, doit être enregistré dans le compte d'investissement de l'Etat.

Tout mécanisme financier doit être soumis au Grand Conseil, au travers d'un exposé des motifs et projet de décret afin que celui-ci ait les renseignements nécessaires et détaillés. Par conséquent, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat d'une part à expliquer les raisons qui l'ont poussé à opter pour un tel mécanisme financier qui ne devra, d'ailleurs, plus se reproduire à l'avenir et d'autre part à étudier le rattachement la gestion des centrales ECAvenir à un service administratif afin de simplifier les flux budgétaires.

Observation no 5**Observation transversale à tous les départements**

« Financement de coûts supplémentaires à un investissement par le biais du budget de fonctionnement »

Constat

Dans le cadre de ses travaux sur les comptes 2022, la COFIN a constaté que les aménagements extérieurs pour Plateforme 10 (P10) se font par le biais du budget de fonctionnement et non par l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) y relatif. Selon la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), il s'agit d'aménagements extérieurs (végétalisation) complémentaires pour environ 850'000 fr. Ces éléments n'étaient pas prévus dans l'EMPD initial consacré au P10 et sont financés par le budget de fonctionnement (entretien). Or dans la présentation de la maquette de P10, des aménagements extérieurs tel que la végétalisation étaient bien présents.

Lors de constructions nouvelles, tous les travaux devraient être inclus dans l'EMPD ou, à défaut, faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire et non pas être financés par le budget de fonctionnement. Ce mécanisme de financement ne garantit pas une bonne compréhension du coût global d'une construction.

Observation

Sans remettre en cause la nécessité des travaux liés aux aménagements extérieurs de P10, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à mettre en place les mesures et directives comptables adéquates, afin de ne plus recourir à un tel mécanisme financier, dans ce genre de dossiers, et ce pour l'ensemble des services de l'Etat.

15. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

15.1 Département des institutions, du territoire et du sport

Commissaires Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
M. Didier Lohri, co-rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables financiers et les chefs de service des sept entités du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS). Mme Nadine St-Pierre, responsable financière du Département, a participé aux séances, à l'exception de celles relatives au Ministère public et au CCF. La sous-commission tient à remercier en particulier la responsable financière pour l'organisation et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur disponibilité et pour les explications fournies, précises et détaillées.

A l'issue de ses travaux, la sous-commission a rencontré Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, cheffe du DITS, pour un échange de vues.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	231'555'700	82'576'100
Comptes 2022	243'465'124	90'003'113
Différence en fr.	11'909'424	7'427'013
Différence en %	5.14%	8.99%

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	231'555'700	82'576'100
Crédits supplémentaires	6'387'900	508'500
Budget total 2022	237'943'600	83'084'600
Comptes 2022	243'465'124	90'003'113
Différence en fr.	5'521'524	6'918'513
Différence en %	2.32%	8.33%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	287'795'031	84'625'316
Comptes 2022	243'465'124	90'003'113
Différence en fr.	-44'329'907	5'377'798
Différence en %	-15.40%	6.35%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	153'462'011	148'979'600	203'169'715

3 Reports de crédits

a) 2021 sur 2022 pour un montant de 379'000 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DITS	94'700.00	Projets Bureau durabilité non réalisés en 2021
001 SG-DITS	58'600.00	Projet Léman non réalisé en 2021
042 SEPS	158'900.00	Divers projets reportés
056 CCF	32'400.00	Mandat 2021/S2 non terminé
056 CCF	34'400.00	Ressources complémentaires COVID-19

b) 2022 sur 2023 pour un montant de 382'200.00 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DITS	20'000.00	Mandat Bureau de la durabilité outil Kitmanif
043 DGTL	306'700.00	Mandat non réalisé en 2022, mais engagé
056 CCF	32'300.00	Mandat 2022 non terminé - audit sécurité et gestion des accès
056 CCF	23'200.00	Mandat 2022 non terminé - audit d'un hôpital

4. Remarques générales concernant le DITS

Les sous-commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes.

Les comptes 2022 du DITS se montent à 243,45 mios de charges (budget 231,55 mios) et 90 mios de revenus (budget 82,58 mios), laissant apparaître un excédent de charges de 153,46 mios, soit 4,48 mios de charges de plus que budgétisé. *Il est à relever que les montants totaux des comptes de 2021 figurant dans la brochure des comptes 2022 ont été réorganisés selon la nouvelle composition du DITS, pour permettre la comparaison avec les montants totaux figurant dans la brochure des comptes 2022 (ceci étant probablement valable pour plusieurs départements, et n'influant pas le résultat global).*

Les élections de 2022 ont aussi impacté la nouvelle répartition des départements. Le DIT est devenu le DITS. Le Service de l'éducation physique et du sport, la Chancellerie et le CCF ont rejoint le département présidentiel alors que le SAN et le Service des curatelles et tutelles professionnelles l'ont quitté. L'Office des affaires extérieures (OAE) et l'Unité plan climat ont intégré le Secrétariat général du DITS (SG-DITS).

Préfinancements

La sous-commission a interpellé la Présidente du Conseil d'Etat au sujet des préfinancements et en particulier de qui décidait de la gouvernance et compétence de ces écritures. Après discussions, la Présidente du Conseil d'Etat, se basant sur la loi sur les Finances, explique que les opérations de décisions de préfinancement sont sous la responsabilité uniquement du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil sera consulté et n'approuvera ces préfinancements qu'au moment de leur utilisation définitive, soit lors de l'acceptation des objets d'investissements (EMPD).

Crédits supplémentaires 2022

Déjà relevé par les commissaires au DITS dans l'examen du Budget 2023, plusieurs lignes budgétaires (frais de détention avant jugement sous autorités vaudoises hors canton, assistance judiciaire, frais de poursuite et indemnités dues aux avocats d'office) sont notoirement insuffisantes et de manière récurrente. Elles font donc systématiquement l'objet de demandes de crédits supplémentaires.

15 crédits supplémentaires ont été demandés en 2022, pour un montant net (non compensé) de 5,9 mios, dont 5,2 mios pour la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Trois de ces crédits supplémentaires, compensés par le DITS, ont permis d'attribuer des budgets à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV / nouvelle dénomination : Direction générale des ressources humaines - DGRH).

Boucllement d'objets d'investissement en 2022

3 crédits d'investissement ont été bouclés en 2022, tous acceptés par la COFIN après examen.

DGTL:

- Mensuration officielle et SIT-ACV (décret 151.2003, du 10.2.2004 de 9,8 mios).
- Poursuite mensuration officielle (décret 133.2008, du 24.3.2009 de 4,5 mios).

SEPS:

- Centre intercommunal de Glace de Malley (décret 299.2016, du 24.5.2016, de 30 mios).

5. Remarques de détail

001 Secrétariat général du DITS (SG-DITS)

Annoncée en début de législature, la démarche vers la fusion du Bureau de la durabilité (BUD) et de l'Unité du plan climat (UPCL) a nécessité un travail d'analyse et de réorganisation afin de viser l'efficacité, ce qui a reporté la programmation de plusieurs projets.

Conformément à l'EMPD, l'accompagnement des communes dans la mise en place des Plans énergie et climat cantonal (PECC⁵) avance efficacement, avec déjà 70 communes qui s'y sont engagées⁶.

3010 Des postes vacants expliquent principalement la baisse des dépenses par rapport aux Comptes 2021 et au Budget 2022. C'est l'avant-dernière fois que cette charge de fonctionnement est partiellement financée par le préfinancement apporté lors des écritures de boucllement de 2018. Voir compte 4260.

3132 143'000 fr. aux comptes, alors que le budget 2022 prévoyait 330'000 fr. Afin de mettre en place la fusion BUD-UPCL, plusieurs mandats ont été reportés et d'autres, ne donnant pas entièrement satisfaction, ont été momentanément stoppés.

3631, 3634 et 3635: subventions versées par l'Office des affaires extérieures (OAE), financées par le prélèvement sur le fonds Interreg (voir 4511).

3636 Subvention de 50'000 fr. versée à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), selon une convention DITS. En 2021, en plus de ce montant, 20'840 fr. avaient été versés pour des projets financés par le fonds Interreg.

3511 Contribution cantonale au fonds Interreg de 300'000 fr. (fonds 3008).

4260 Le montant du préfinancement couvrant les coûts de l'UPCL et de 1,8 ETP (sur 5,1 ETP) du BUD a été comptabilisé sur le compte 4893 du Département des finances et de l'agriculture (DFA).

4511 Prélèvement de 224'763 fr. sur le fonds Interreg pour des projets intercantonaux ou internationaux (cf 3631, 3634 et 3635)

Ce service n'a pas été impacté par les coûts liés à la guerre en Ukraine ni par le plan OSTRAL.

068 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Avec un total de charges de 62'132'744.35 fr. pour un budget de 52'802'700 fr., le dépassement de 9,33 mios s'explique en grande partie par la problématique des charges non maîtrisables de l'assistance judiciaire civile et des indemnités pour frais de justice.

⁵ <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc>

⁶ Voir la liste des communes annexée en pages 52 et 53 de ce rapport de sous-commission.

Boucllement d'investissements et préfinancements Canton - Communes

La sous-commission note qu'aucun boucllement d'investissement n'a été comptabilisé à la DGAIC au terme de l'exercice 2022.

La sous-commission note la création d'un préfinancement selon l'accord Canton-Communes de 55'000'000 fr. à la rubrique 3893 des charges extraordinaires.

Cette opération est rendue possible par la bonne tenue des comptes 2022. A la vue des changements d'affectation d'une année à l'autre des préfinancements, il semblerait plus cohérent pour la sous-commission de créer ce fonds à l'intention des communes pour financer la cohésion sociale gérée financièrement par le SAGEFI.

Fonds

La sous-commission constate que la DGAIC dispose d'un fonds (n° 3017) affecté à l'incitation financière aux fusions des communes. Le prélèvement pour la fusion Hautemorges, comptabilisé sur les comptes 3612 / 4511 est prélevé sur ce fonds, dont le solde est de 6'628'688.50 CHF au 31.12.2022.

Coûts COVID

La sous-commission constate que la DGAIC n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts COVID.

Coûts Ukraine et OSTRAL

La sous-commission constate que la DGAIC n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts Ukraine et OSTRAL 2022.

Crédit supplémentaire

Comme chaque année et à juste titre, la DGAIC demande un crédit supplémentaire pour l'assistance judiciaire, frais de poursuites et indemnités versées aux prévenus acquittés. Peut-être serait-il nécessaire d'inscrire au budget un montant supérieur, mais l'activité générant ces coûts est difficilement quantifiable au moment de l'élaboration des budgets. La sous-commission a été nantie d'un tableau avec l'évolution des cas traités, mais ce dernier n'est pas représentatif d'une meilleure situation budgétaire. Le montant accordé par la COFIN a été de 5'250'000 fr.

- 3010 L'écart entre le montant inscrit au budget et les comptes résulte principalement de remboursements reçus au titre d'allocations pour perte de gain (congés maternité et accidents). En comparaison des comptes 2021, il y a certes une augmentation des salaires, mais inférieure au budget alloué.
- 3102 Il est nécessaire de préciser que grâce à un accord avec la Ville de Lausanne, qui gérait l'envoi du matériel de vote aux Suisses de l'étranger, la DGAIC a pu faire baisser les charges de cette rubrique. Les frais d'envoi du matériel aux Suisses de l'étranger ont ainsi passé de 18 fr. à 10 fr. par personne ayant le droit de vote.
- 3130 Un crédit supplémentaire a permis de couvrir les frais de cette rubrique. La diminution des frais de port (224'000 fr.) est due à l'annulation de la votation fédérale de novembre.
- 3181 La diminution des amortissements à la Direction du recouvrement (DiRec), principalement au titre de l'assistance judiciaire (942'000 fr.) et au titre des notes de frais pénaux (1'530'000 fr.) explique la différence par rapport aux comptes 2021.

043 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La sous-commission a traité, entre autres, de la politique des préfinancements et des fonds, ce qui a abouti à quelques interrogations au sujet des écritures. Elle remercie les responsables de la DGTL de la remise de la documentation complémentaire.

Boucllement d'investissements et préfinancement

La sous-commission note que deux objets d'investissements ont été bouclés en 2022. Ce sont les investissements :

I.000143.01 Mensuration officielle et SIT-ACV de 2003-2004

I.000143.02 Poursuite mensuration officielle de 2008-2009.

Les autres investissements liés à l'informatique de la DGTL se poursuivent selon le cockpit informatique.

La sous-commission note que la DGTL ne bénéficie pas de préfinancement.

Fonds

La sous-commission relève que la DGTL dispose d'un fonds 2029 affecté à l'aménagement du territoire. Il s'élève à 1'282'687.95 fr. au 31.12.2022 alors qu'il était de 1'221'290.69 fr. au 31.12.2021. La différence s'explique partiellement par la rubrique 3510 des comptes 2022 ainsi que la restitution du financement 2018-2019.

Coûts COVID

La sous-commission constate que la DGTL n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts COVID.

Coûts Ukraine et OSTRAL

La sous-commission constate que la DGTL n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts Ukraine et OSTRAL 2022.

Crédit supplémentaire

La DGTL a obtenu du Conseil d'Etat deux crédits supplémentaires entièrement compensés.

Un financement de 56'000 fr. a permis d'acheter du mobilier nécessaire au déménagement de la CAMAC.

Un autre crédit supplémentaire de 75'000 fr. a été accordé pour financer les demandes de permis de construire dans la FAO.

3053 Il est nécessaire de préciser que lors de l'établissement du budget, le taux de la Suva est basé sur l'année précédente. Le taux réel est connu en début d'année. Celui-ci peut varier à la baisse ou à la hausse. Pour 2022, l'écart est de 63'371.08 fr.

3100 Le montant inscrit au budget n'a pas été utilisé dans sa totalité. Toutefois, une partie de ce budget couvre les montants affectés par le nouveau système d'achats La Place (dont le plan comptable est en phase avec MCH2) aux rubriques 3104-3106-3113 pour lesquelles il n'avait pas été prévu de budget.

3137 La différence entre le budget et les comptes s'explique par le fait que le montant forfaitaire de la TVA est en fonction des prestations facturées et de la mise à disposition des géodonnées.

3181 Les actes de défaut de biens délivrés par les offices des poursuites et des faillites pour un montant de 3'593.15 fr. (différence avec le budget 16'406.85 frs) ont été inférieurs au budget.

026 Ministère public (MP)

Bouclage d'investissements et préfinancement

La sous-commission note qu'aucun objet d'investissements n'a été bouclé en 2022 par le MP.

La sous-commission note que le MP bénéficie d'un préfinancement en 2019 pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (voir compte 3030.2).

Fonds

La sous-commission relève que le MP ne dispose pas d'un fonds spécifique à sa tâche.

Coûts COVID

La sous-commission constate que le MP n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts COVID-19.

Coûts Ukraine et OSTRAL

La sous-commission constate que le MP n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts Ukraine et OSTRAL 2022.

Crédit supplémentaire

Le MP a obtenu un crédit supplémentaire entièrement compensé du Conseil d'Etat. Ce financement de 500'000 fr. a permis, en partie seulement, de compenser les excédents de dépenses liées aux frais d'expertises judiciaires et indemnités versées aux avocats commis d'office, voir compte 3199.

Un autre crédit supplémentaire de 900'000 fr. non compensé a été accordé par la COFIN pour financer les frais de mises en détention avant jugement sous autorité vaudoise (hors canton), voir compte 3135.

Commentaires au sujet des comptes par rubrique

En complément des commentaires donnés sur la brochure, nous apportons les informations suivantes transmises par le MP :

3030 L'enveloppe salariale (fixe et auxiliaire) a été utilisée à 98.3 %, laissant un montant non dépensé de 475'000 frs. Cela s'explique par les engagements progressifs, au fil de l'année, des nouveaux ETP (+6.1 ETP de dotation supplémentaire au budget 2022). A noter qu'en 2022, les nouveaux salaires étaient encore budgétés sur une base de 12 mois, ce qui ne sera plus le cas en 2023. Pour tout nouvel ETP, seuls 6 mois de salaires seront pris en compte dans le calcul du budget.

Le coût pour le préfinancement de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent a été en 2022 de 58'046 fr. Un financement de 200'000 fr. étalé sur 5 ans (2021-2025) a été octroyé au Ministère Public. Le service a utilisé ce préfinancement pour l'engagement d'une greffière en contrat à durée déterminée (CDD) à 50% en soutien au Procureur de coordination pour la lutte contre le terrorisme.

3090 Un crédit supplémentaire de 7'200 fr. a été accordé par la Cheffe de département le 2.12.2022 pour financer la formation sur l'art oratoire non prise en charge par le budget du SPEV. Ce crédit supplémentaire a été entièrement compensé par le compte 3049.

3135 Ces charges ont dépassé de 15.7 % le budget voté, ce qui représente un excédent des coûts de 2.55 mios. L'introduction de la plateforme « La Place » pour les commandes de matériel a généré de faibles coûts sur des comptes non budgétés.

Le crédit supplémentaire non compensé de 900'000 fr. pour financer les mises en détention avant jugement sous autorité vaudoise, hors canton s'est avéré insuffisant pour compenser l'excédent de charges. Les frais sont corrélés à la criminalité et sont donc difficilement prévisibles.

3199 Le crédit supplémentaire entièrement compensé de 500'000 fr. (incluant la compensation financière de la DGTL de 360'000 fr.) s'est avéré insuffisant. Ces prestations non prévisibles sont nécessaires à la conduite des affaires et leur coût est difficilement estimable. Le budget 2023 reste identique à 2022 et 2021. Les frais liés au programme de prévention contre la violence domestique s'élèvent à 153'200 fr. sur un budget de 165'000 fr.

3990 Le poste de facturation interne entre la Police cantonale et le Ministère public est plus élevé que l'estimation budgétaire 2022 (sans effet sur le résultat de l'exercice de l'Etat). Le budget de ce compte est défini par la Police cantonale.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

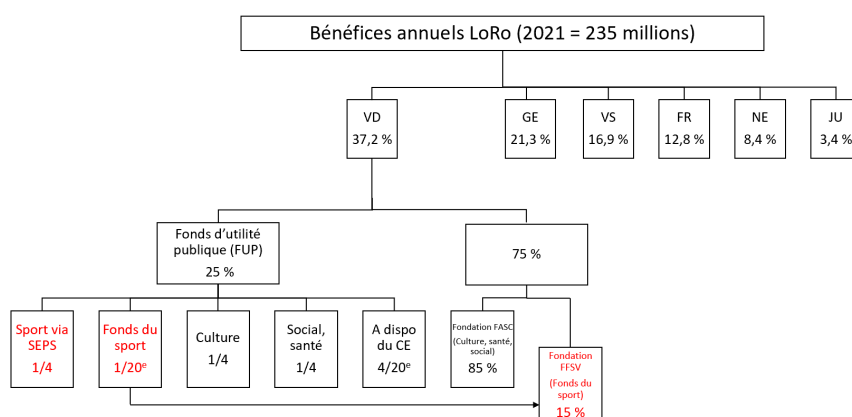
Boucllement d'investissement et préfinancements

La sous-commission a jeté un regard sur les préfinancements liés au SEPS. Il est assez difficile de suivre les écritures de préfinancements, car elles impactent plusieurs départements. Nous avons constaté les écritures de prélèvements pour les JOJ (patinoire et remontées mécaniques), piscine de Malley, Cluster du Sport, Stade Tuilière et le boucllement de l'investissement I.000507.01 pour le Centre Intercommunal de Glace de Malley pour un montant de 30'000'000 fr.

La sous-commission note qu'aucune attribution ou charge n'a été affectée à un nouveau préfinancement lié au SEPS au terme de l'exercice 2022.

Fonds

Les représentants du SEPS nous ont fourni les éléments permettant de comprendre les répartitions des fonds de la Loterie Romande (LORO) de manière synthétique sur la base des changements de loi votés par le Grand Conseil. Il est nécessaire de préciser que le FUP (Fonds d'Utilité Publique) est géré par le DEIEP. En voici une représentation :



Nous trouvons ce fonds sous le numéro 3038 du DEIEP pour un montant de 13'524'887.00 fr.

Il faut mettre en relation la rubrique 4511 des comptes SEPS dont le revenu (non prévu par le budget) de 1'747'925 fr, est issu du fonds LORO.

Ci-après le détail des subventions payées par le budget du SEPS (chiffres 1 à 7) et payées par le FUP (chiffre 8).
Le tout a été entièrement imputé au compte 3636 "Subventions accordées à des organisations privées".

Description	Budget 2022	Comptes 2022
1. Manifestations sportives internationales répétitives	481'500	329'100
WTA Tennis Lausanne	66'000	66'000
Athletissima	120'000	120'000
Coupe du monde d'escalade - Villars	34'000	20'000
Diablerets 3D	8'000	0
EKZ Crosstour Aigle	6'000	0
Equissima	13'000	14'500
Lausanne Billard Masters	16'500	16'600
Mtx Ladies Open de tennis	8'000	8'000
Swim Cup	50'000	0
Rallye automobile du Chablais	20'000	20'000
Sonchaux Accro Show	7'000	0
TT Top 16 Montreux	20'000	4'000
Tour du Pays de Vaud	10'000	10'000
World Tour Basket 3x3	50'000	50'000
World Tour Basket 3x3 Mies	16'000	0
Coupe du monde de ski alpinisme - Villars	27'000	0
Coupe des nations Rink hockey	10'000	0
2. Manifestations sportives internationales ponctuelles	114'000	57'000
CE Hockey U 16 - Lausanne	13'000	0
Fih Hockey5 - Lausanne	0	20'000
CM de piste paraolympique - Aigle	20'000	0
CM juniors Freestyle - Leysin	34'000	0
CM para climbing Villars	0	20'000
Coupe du Monde de Cyclo-Cross - Villars	34'000	0
Manche de Coupe du monde BMX Freestyle	13'000	0
FEI Eventing Nation Cup	0	17'000
Réserve	0	0
Fédérations sportives internationales : aide à l'installation	59'500	0
FIDE - Fédération internationale des échecs	49'500	0
WSF - World Squash Federation	10'000	0
4. Congrès sportifs internationaux	97'500	75'000
Congrès World Curling	15'000	0
Smart City & Sport Summit	30'000	30'000
FEI Sports Forum	7'500	0
IF Sport Forum	20'000	25'000
Symposium AMA	20'000	20'000
Young Athletes Foundation	5'000	0
5. Divers sport international - CDZ	415'000	415'000
AISTS, cotisation annuelle	40'000	40'000
Fondation LOC	125'000	125'000

Incubateur Observatoire Femmes et Sport	125'000	125'000
ThinkSport - subvention annuelle	125'000	125'000
Réserve	0	0
6. Sport et manifestations populaires et associatifs	432'100	324'000
Fête fédérale de gymnastique 2025	80'000	80'000
20 km de Lausanne	8'000	8'000
Montreux Trail Festival	20'000	20'000
Ultraks -Trail - Villars	34'000	0
Marathon de Lausanne	20'000	20'000
Action de soutien sport des adultes	10'000	0
Festival du sport Yverdon-les-Bains	1'000	0
Leysathlon	1'200	0
Soutien au sport popul y.c. 20 km de Lausanne	50'000	0
Sportcity	10'000	0
Triathlon de Nyon	16'000	16'000
Urban Project Yverdon-les-Bains	1'200	2'500
Triathlon de Lausanne	16'000	16'000
Morges Bouge	3'000	3'000
Suisse Bouge-Montreux	1'000	1'000
Suisse Bouge-Nyon	1'000	0
Suisse Bouge-Bex	1'500	1'500
Suisse Bouge-Vevey	1'500	1'000
PFG Lausanne	5'000	5'000
Divers (Vaud générations champions)	151'700	150'000
7. Subventions diverses	222'000	269'403
Juskila (camp de ski)	2'000	0
Centre de tir à l'arc	60'000	60'000
Structures sport-études	160'000	129'500
Promotion de la relève	0	11'100
Subvention CSEL	0	5'000
Cool and Clean FVA subvention	0	20'000
Camps scolaires	0	238
Stand maltraitances Fête gym 2022	0	2'765
Pro Senectute	0	20'000
Leysin Freestyle Events	0	6'800
Subvention recherche HEP	0	2'000
Subvention recherche HEP	0	2'000
Année du vélo	0	10'000
Sous-total de la rubrique (sans FUP)	1'821'600	1'469'503
8. Fonds d'utilité publique	0	1'747'925
Vaud Générations Champions	0	100'000
Arrivée Tour de France Lausanne (80%)	0	400'000
Départ Tour de France Aigle (100%)	0	200'000
Fête cantonale vaudoise de gymnastique	0	24'000
Versement 1/20e de la Loterie Romande à FFSV	0	1'023'925
Total du compte 3636 pour le SEPS y compris FUP	1'821'600	3'217'428

Coûts COVID

Après la pandémie, les activités ont repris presque normalement. Aucun coût lié au COVID n'a affecté le service.

Coûts Ukraine et OSTRAL

La sous-commission constate que le SEPS n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts Ukraine et OSTRAL 2022.

Crédit supplémentaire

Des activités, présentées lors du budget, ont été organisées différemment provoquant des écarts dans les affectations spécifiques de détails, mais engendrent des dépassements expliqués par le service.

Le SEPS a dédommagé plus largement les communes dans le cadre du jubilé des 50 ans de Jeunesse+ Sport (J+S) malgré un crédit supplémentaire de 195'000 fr. (rubrique 3612).

Dans le domaine du sport scolaire, les joutes sportives et camps de sport ont repris après la pandémie. L'impact financier augmente ce qui est logique. Une compensation est versée par la Confédération en fonction des activités organisées.

3010 Les mesures probabilistes ont péjoré le compte puisque le SEPS avait obtenu un poste d'adjointe du chef cantonal J+S et que le poste n'avait pas été pourvu. Le poste d'adjoint J+S était vacant en 2021 et n'avait pas été porté au budget en 2022 par le SAGEFI. Comme ce poste a été repourvu en 2022 il figure dans les charges effectives.

3030	Auxiliaires J+S	249'449.60
	Auxiliaires secteur pédagogique	36'871.00
	Apprentis	21'580.00
	Auxiliaires mensualisés	123'740.00
	Total	431'640.60

3100 L'économat avait été rempli avant la période covid (et avant la généralisation du télétravail). Depuis il est nettement moins fait appel au matériel de bureau.

3102 Les cartes de visite ne sont plus imprimées.

3104 Toutes les salles de gymnastique prévues d'être mises à disposition en 2022 n'ayant pas été terminées, le matériel didactique n'a pas été fourni.

Le budget pour l'acquisition des manuels de cours de J+S a été surévalué d'une part et notamment un certain nombre de manuels n'ont pas été livrés par l'office fédéral du sport ce qui signifie que le SEPS n'a bien entendu pas payé de factures y relatives, d'autre part.

Une facture pour le *pumptrack* avait été mise par erreur en passifs transitoires ; elle avait pu être payée avec le budget 2021, mais figurait déjà dans les transitoires 2022 pour un montant de 67'100.00 fr. et n'a pas été enlevée. Les frais réels pour le *pumptrack* pour l'année se sont montés à 31'212.25 fr.

3111 Un montant de 6'000 fr. avait été prévu au budget pour du matériel divers pour l'arsenal de Morges ainsi qu'un montant de 2'000 fr. pour l'entretien de l'équipement divers audiovisuel. De cette somme, seul un millier de francs a finalement été dépensé pour l'arsenal de Morges.

3130 Le montant prévu au budget pour la téléphonie avait été surévalué, tout comme celui alloué aux frais de port. Les représentations du Service ont été moins importantes que prévu. Contrairement à ce qui avait été prévu et à l'habitude, il n'y a notamment pas eu de délégation ni de réceptions lors des JO d'hiver 2022.

Certains congrès n'ont pas été organisés, mais par contre le SEPS a repris le financement de la cérémonie des mérites sportifs vaudois. Quand le SEPS a décidé la reprise de la manifestation, il était trop tard pour la faire apparaître au budget.

Un cours J+S de sport de montagne prévu au budget n'a pas eu lieu.

- 3132 Il n'y a pas eu de réception olympique (budget 50'000 fr.). Le matériel imprimé et promotionnel a été diminué de 13'000 fr. à la vue de sa non-réalisation. De plus en 2022, il n'y a pas eu Sport-Accord et le SEPS n'a pas été aux JO. Ces deux événements sont la principale raison pour justifier le budget.

Autres mandats : montant pour la candidature World Relays (environ 39'000 fr.) et montant observatoire du sport populaire (initiative, 20'600 fr.) non prévus au moment de l'élaboration du budget.

- 3138 Le prix des champions suisses remis lors des mérites sportifs vaudois a coûté moins cher que prévu.
- 3161 Il s'agit des photocopieurs mis à disposition par un fournisseur. La généralisation du télétravail a permis, tout comme pour les fournitures de bureau, de réduire les dépenses de ce poste.
- 3170 Les frais de déplacement des collaborateurs du SEPS sont sensiblement inférieurs à la période avant COVID.
- 3171 Toutes les journées sportives des écoles professionnelles n'ont pas eu lieu. Au début de l'année 2022, face à une certaine incertitude liée au COVID, tous les cours J+S n'ont pas pu être mis en place.

Camps annoncés par le SEPS : annonces faites par les collaborateurs J+S au nom et pour le compte des organisations qui n'ont pas d'activités régulières et qui n'ont pas de coach J+S. Ces organisations ont toutefois droit à des subventions J+S, mais pour pouvoir en bénéficier ces organisations passent par le SEPS qui fait le travail de coach. L'OFSPD paie donc au SEPS la subvention (rubrique 4630) et cette subvention est reversée par le SEPS à l'organisation bénéficiaire par l'intermédiaire de ce compte. La liste des bénéficiaires est annexée.

Les actions prévues par le secteur pédagogique n'ont pas toutes utilisé le budget qui se trouvait à disposition : participation à JSSS pour 15'000.00 fr, AVEPS journées cantonales pour 15'000.00 fr, CHESS pour 15'000.00 fr. De chacun de ces événements, seule environ la moitié du budget a été utilisée. Actions scolaires diverses, dont relance "Ecole Bouge" pour 25'000.00 : rien n'a été utilisé.

En ce qui concerne la baisse des coûts effectifs pour les remontées mécaniques, le budget avait été construit sur une base qui ne tenait pas compte qu'une grande partie des participants aux cours détenaient le Magic Pass.

- 3199 2022 a vu intégrer les dépenses du jubilé des 50 ans de J+ S ainsi que l'année du Vélo, non prévus au moment de l'élaboration du budget. Le matériel de formation J+S est en négatif, car le SEPS a touché un remboursement pour une facture Optisports de l'année 2021 pour des équipements de ski pour les experts. Le calendrier Fair play, auparavant pris en charge par la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV), a été en 2022 supporté par le SEPS. La formation des coachs 14-18 était prévue au budget, mais le projet a été repoussé par la Confédération.

Détails du crédit supplémentaire de 264'300.00 fr. :

- exploitation du *pumptrack* (piste de skateboard mobile urbain), +21'000 fr., notamment en raison des coûts de déménagement et des réparations
- production du calendrier Fair-Play, +24'000 fr par rapport au budget, notamment en raison du transfert de l'intégralité des charges y relatives de la FFSV au SEPS.
- jubilé des 50 ans de J+S, +97'200 fr.
- « 2022, Année du vélo », +127'600 fr. (dont 107'100 fr. sont liés à des revenus).

En raison d'autres coûts prévus et non dépensés, le besoin financier sur ce compte s'élevait au moment de la rédaction de la PCE à 264'300 fr.

- 3612 En avril 2020 le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la contribution aux camps sportifs en passant de 7.60 à 16.00 fr par jour pour tous les camps. A l'occasion de l'établissement du budget 2022 en mars 2021 par le secteur J+S il n'en a pas été tenu compte, ce qui explique la différence.

050 Chancellerie d'Etat

Les comptes 2022 de la Chancellerie sont légèrement impactés par le versement des nouvelles pensions aux 4 Conseiller-ère-s d'Etat qui ont quitté le Gouvernement en 2022.

On relèvera la poursuite du déploiement de la politique d'aide aux médias, à travers un crédit supplémentaire concernant les frais d'annonces. Un rapport d'information sera transmis ultérieurement au Grand Conseil comme prévu dans l'EMPD. Dès 2022, cette politique, qui a été entretemps votée par le Grand Conseil, figure au budget de fonctionnement.

Le 1er janvier 2022, le Groupe Impact a été transféré au Service du Personnel.

3010 Un renforcement du Groupe Impact était prévu fin 2021, à compenser par la Chancellerie d'Etat sur son budget. Ainsi, 106'000 fr. de crédits supplémentaires ont été accordés au SPEV pour le financement du budget auxiliaire du Groupe Impact (054, compte 3030 et comptes de charges liés).

A noter que le différentiel non dépensé au compte 3010 concerne notamment des postes nouveaux ou vacants non repourvus au 1^{er} janvier, mais ultérieurement dans l'année, ce qui explique une partie de l'écart aux comptes.

3060 L'écart par rapport au budget 2022 provient des nouvelles pensions versées dès juillet 2022 aux 4 Conseiller-ère-s d'Etat sortant de charge. Un crédit supplémentaire entièrement compensé de 146'000 fr. a été accepté par le CE en novembre 2022.

3102 Frais d'annonces liés aux mesures de soutien à la diversité des médias et frais d'imprimés usuels (EMPD, Programme de législature, rapports, etc. émanant du Conseil d'Etat) plus élevés que prévu. Crédit supplémentaire de 70'000 fr. entièrement compensé.

3101.3 Les achats de vins pour 2022 se montent à 95'000 fr., dont seule une petite quantité est vendue en interne à l'administration et dont la recette est comptabilisée au compte 4250 (2'630 fr.). La comptabilisation des vins offerts lors de réceptions et manifestations est notée en charge du compte 3105, et par une recette au compte 4250, selon les écritures comptables assurant l'inventaire global des vins. Une simplification du traitement et de la compréhension de ces écritures est prévue dès le budget 2024.

3105 Vins offerts pour les réceptions et manifestations pour 89'000 fr.

3132 La politique d'aide aux médias se poursuit en 2022. L'écart C22 et C21 est lié aux mesures de soutien à la diversité des médias d'une part (en 2021 : 173'956 fr. en 2022 : 267'800 fr.) et, d'autre part, l'entier du budget hors aide aux médias a été utilisé (p.ex. élections cantonales, mandats à l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)), ce qui n'avait pas été le cas en 2021.

4260 Différence entre les comptes et le budget 2022 et les comptes 2021 due notamment au versement des prestations de sortie de 4 Conseiller-ère-s d'Etat, par les Retraites Populaires, dont le montant ne pouvait bien sûr pas être prévu lors de l'élaboration du budget 2022, puisque le résultat des élections n'était pas connu à ce moment-là.

Crédits d'investissements à boucler :

Le bouclement du crédit d'investissement de 1'630'000 fr. accordé par le GC le 12.03.2013 pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents aux Archives cantonales (I.000092.01), s'effectuera en 2023.

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Préfinancements et bouclement d'investissements

La sous-commission note qu'aucune attribution ou charge n'a été affectée à un nouveau préfinancement lié au CCF au terme de l'exercice 2022.

La sous-commission note qu'aucun bouclement d'investissement n'a été comptabilisé au CCF au terme de l'exercice 2022.

Fonds

La sous-commission constate que le CCF ne dispose d'aucun fonds affecté à une tâche spécifique.

Coûts COVID

En 2021, le CCF avait mis au bénéfice de ressources complémentaires pour l'exécution de mandat spécial qui a fait l'objet d'un report de crédit 2021 sur 2022 pour 34'400 fr.

Coûts Ukraine et OSTRAL

La sous-commission constate que le CCF n'a pas de surcharge financière pour le suivi des coûts Ukraine et OSTRAL en 2022.

Crédit supplémentaire

Des coûts, présentés lors du budget, ont été comptabilisés sur d'autres rubriques suite à la mise en production du logiciel de gestion des achats qui impute directement les factures dans les services sur des natures de comptes différentes. Ce qui provoque des dépassements expliqués par le service. Sous matériel didactique, nous trouvons l'acquisition d'un système de projection sans fil, de souris sans fil et d'une chaise de bureau qui ont été compensés par un crédit supplémentaire accordé par la Cheffe de Département aux comptes 3110, 3113 et 3130. A noter que ce crédit supplémentaire ne figure pas dans la brochure à la page 22 du récapitulatif pour des raisons techniques.

Commentaires au sujet des comptes par rubrique

Durant l'année 2022, le CCF a accompli ses missions selon son programme de travail ainsi que le contrôle des comptes de l'État de Vaud, mission prévue par son cadre légal.

Au cours de l'exercice concerné, le Contrôle cantonal des finances a délivré 63 rapports (2021 : 73 rapports, 2020 : 75 rapports).

Il y a lieu de préciser que les différentes participations du CCF à des groupes de travail n'aboutissent pas à la délivrance d'un rapport, mais font partie du programme annuel de travail. De plus, après l'ouverture de certains mandats principaux, des questions spécifiques ont été constatées et ont amené le CCF à les traiter de manière plus particulière.

Les deux mandats spéciaux attribués par le Conseil d'Etat attribués en 2021 se sont poursuivis en 2022 et ont été explicités dans les reports de crédit.

- 3010 Le montant inscrit au budget n'a pas été utilisé pour la simple raison qu'un poste a été vacant entre le 30 juin et le 1^{er} novembre. La comparaison est plus judicieuse au regard des comptes 2021.
- 3030 L'augmentation est à mettre en lien avec la vacation d'un poste de chef de mandat construction. Il est nécessaire d'avoir des aides pendant ces absences de personnel.
- 3050 L'augmentation est à mettre en lien avec la rubrique 4260. Elle est due à une reprise AVS pour des montants de charges sociales d'un mandataire.
- 3130 Il est utile de préciser que le personnel au profil recherché n'est pas simple à trouver sur le marché de l'emploi. Ce problème est récurrent et justifie pleinement le besoin d'assurer une formation continue à l'intérieur du service.
- 3132 La diminution du montant, par rapport au budget, s'explique notamment par le simple fait qu'une ressource interne possédait les compétences pour effectuer le travail partiel d'audit informatique planifié. D'autre part, il est nécessaire d'avoir des budgets permettant d'exécuter des mandats du Conseil d'Etat urgents et non planifiés.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	15'417'000	2'300'000	13'117'000
Comptes 2022	18'397'167	1'463'225	16'933'942
Ecart	2'980'167	-836'775	3'816'942

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DITS	2'987'000	906'518
068	DGAIC	603'000	742'893
043	DGTL	6'998'000	8'663'466
042	SEPS	700'000	4'100'000
050	Chancellerie	1'829'000	2'521'065
056	CCF	0	0
026	MP	0	0
Total	DITS	13'117'000	16'933'942

Investissements bouclés en 2022

	DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				
	Direction générale du territoire et du logement				
DGTL	I.000143.01	Mensuration officielle et SIT-ACV	151.2003	10.02.2004	9'800'000.00
DGTL	I.000143.02	Poursuite mensuration officielle	133.2008	24.03.2009	4'500'000.00
	Service de l'éducation physique et du sport				
SEPS	I.000507.01	Centre intercommunal de Glace de Malley	288.2016	24.05.2016	30'000'000.00
	TOTAL DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				44'300'000.00

Investissements à boucler en 2023

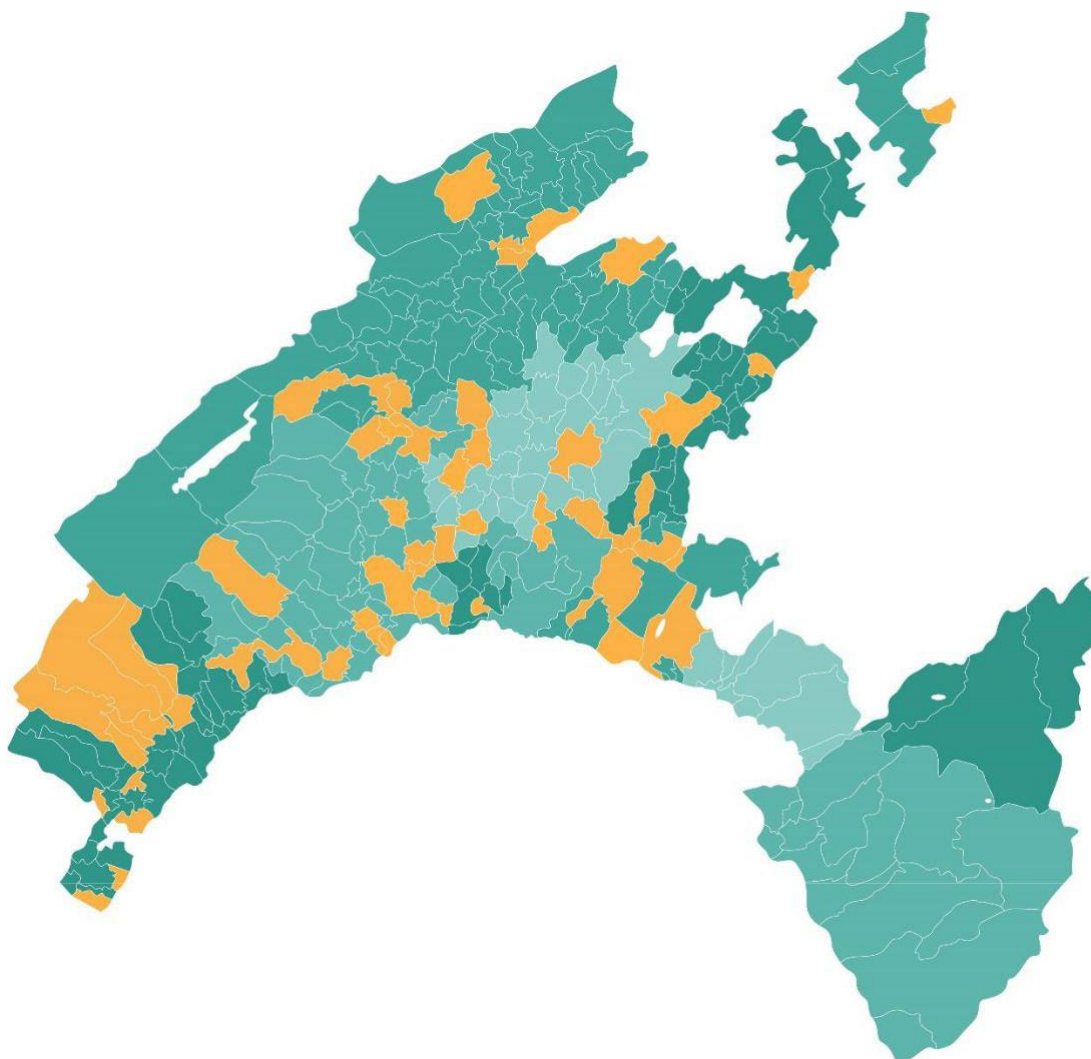
	DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				
	Direction générale du territoire et du logement				
DGTL	I.000184.01	Crédit mensuration officielle 2008-2011	133.2008	24.03.2009	25'490'000.00
	Service de l'éducation physique et du sport				
SEPS	I.000724.01	Stade de la Tuilière	226.2020	16.02.2021	5'000'000.00
	Chancellerie d'Etat				
DGNSI	I.000092.01	ACV-Pôle numérique/numérisation	016.2012	12.03.2013	438'500.00
DGIP	I.000333.02	ACV 2ème étape de densification	224.2015	23.06.2015	1'485'000.00
	TOTAL DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				32'413'500.00

Annexe (voir partie de ce rapport sur SG-DITS) - Liste des communes engagées sur un plan énergie et climat cantonal (PECC)

Communes	Avancement
Faoug	Elaboration du PECC
Dompierre	Elaboration du PECC
Grandson	Elaboration du PECC
Ferreyres	Elaboration du PECC
Sullens	Elaboration du PECC
Chavannes-près-Renens	Elaboration du PECC
Bourg-en-Lavaux	Elaboration du PECC
Givrins	Elaboration du PECC
Cugy	Elaboration du PECC
Bretigny-sur-Morrens	Elaboration du PECC
Essertines-sur-Rolle	Elaboration du PECC
Yvonand	Elaboration du PECC
Moudon	Elaboration du PECC
Daillens	Elaboration du PECC
Denges - Région Morges	Elaboration du PECC
Echichens - Région Morges	Elaboration du PECC
Lonay - Région Morges	Elaboration du PECC
Lully - Région Morges	Elaboration du PECC
Tolochenaz - Région Morges	Elaboration du PECC
Coppet	Elaboration du PECC
Etoy	Elaboration du PECC
Montpreveyres	Elaboration du PECC
Vufflens-la-Ville	Elaboration du PECC
Froideville	Elaboration du PECC
Ropraz	Elaboration du PECC
Montagny-près-Yverdon	Elaboration du PECC
Puidoux	Elaboration du PECC
Trélex	Elaboration du PECC
Arzier-Le Muids	Elaboration du PECC
Bassins	Elaboration du PECC
Le Vaud	Elaboration du PECC
Aubonne	Elaboration du PECC
Bavois	Elaboration du PECC
Oulens-sous-Echallens	Elaboration du PECC
Saint-Cergue	Elaboration du PECC
Denens	Elaboration du PECC
Crans	Elaboration du PECC
Signy-Avenex	Elaboration du PECC
Montilliez	Elaboration du PECC
Mies	Elaboration du PECC
Romanel-sur-Morges	Elaboration du PECC
La Sarraz	Elaboration du PECC

Aclens	Elaboration du PECC
Begnins	Elaboration du PECC
Savigny	Elaboration du PECC
Belmont-sur-Lausanne	Elaboration du PECC
Oron	Elaboration du PECC
Senarclens	Elaboration du PECC
Trey	Elaboration du PECC
Vaulion	Elaboration du PECC
Croy	Elaboration du PECC
Servion	Elaboration du PECC
Bullet	Elaboration du PECC
Genolier	Elaboration du PECC
Valeyres-sous-Montagny	Elaboration du PECC
Moiry	Elaboration du PECC
Crassier	Elaboration du PECC
Romainmôtier-Envy	Elaboration du PECC
Bière	Elaboration du PECC

Carte du Canton de Vaud avec les communes PECC



15.2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Commissaires : M. Kilian Duggan
M. Nicolas Glauser, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré trois demi-journées à l'examen des comptes 2022. Ils remercient les chefs de service ainsi que leurs collaborateurs-trices pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information, à la suite des différentes questions posées par la sous-commission. Ils remercient également M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département.

Les commissaires ont pu, à la fin des visites, s'entretenir avec M. Frédéric Borloz, chef du département.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	2 937 466 700	439 061 800
Comptes 2022	2 929 246 424	434 953 652
Différence en fr.	-8 220 275	-4 108 148
Différence en %	-0.28%	-0.94%

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	2 937 466 700	439 061 800
Crédits supplémentaires	33 723 400	1 359 800
Budget total 2022	2 971 190 100	440 421 600
Comptes 2022	2 929 246 424	434 953 652
Différence en fr.	-41 943 676	-5 467 948
Différence en %	-1.41%	-1.24%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	2 872 823 539	451 615 636
Comptes 2022	2 929 246 424	434 953 652
Différence en fr.	56 422 885	-16 661 984
Différence en %	1.96%	-3.69%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	2'494 292 772	2 498 404 900	2 421 207 903

3. Reports de crédits

- a) 2021 sur 2022 pour un montant de 1'126'200 fr.

Service publié	Montant	Description
012 DGEO - Ens. obl. et péd. spécialisée	447 000	Coûts de formation MER Math cycle 1 non réalisées en 2021 du fait de la pandémie
013 DGEP – Ens. postoblig.	679 200	Projets partiellement réalisés en 2021 du fait de la pandémie

- b) 2022 sur 2023 pour un montant de 0 fr.

Service publié	Montant	Description
Néant	0	

4. Remarques générales

Avec le début de la nouvelle législature, le Département a subi d'importantes modifications au 1^{er} juillet. La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a rejoint le DJES et le Service des affaires culturelles (SERAC) a rejoint le DCIRH.

La comparaison avec les comptes 2021 est possible, car elle tient compte de ces deux éléments.

Les comptes 2022 du DEF se montent à 2'929,24 mios de charges et 434,95 mios de revenus, ce qui laisse un excédent de charges de 2'494,29 mios, soit 4,11 mios de charges de moins que budgétisé.

Le COVID et la guerre en Ukraine ont des effets sur les comptes 2022. Ces coûts supplémentaires ont été financés par des crédits supplémentaires non compensés.

Coût COVID	pour le département	8,3 mios
Coût Ukraine	pour le département	8,8 mios

Pour l'année 2022, treize demandes de crédits supplémentaires ont été nécessaires pour un montant total net de 32,36 mios, soit 1,3 % du budget.

5. Remarques de détail

010 Secrétariat général du DEF (SG-DEF)

Lors de la réorganisation des départements au 1^{er} juillet 2022, la déléguée cantonale aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation, rattachée jusqu'à cette date au secrétariat général en charge de la formation, a été transférée au secrétariat général du DCIRH.

Le secrétariat général a notamment été investi, en collaboration avec la DGNSI, de la mise en place du crédit d'inventaire adopté par le Grand Conseil en décembre 2022 relatif à l'acquisition de matériel d'informatique pédagogique, pour une mise œuvre dès 2023.

3090 Une partie de la formation a été effectuée en interne.

3130.2 Diminution des frais liés au trafic de paiements sur le compte postal.

3511 Le fonds n'a pas été alimenté cette année. Avec une consommation de 766'859 fr. en 2022, le capital du fonds présente encore un solde s'élevant à 5,49 mios au 31.12.2022.

4210.1 Diminution du nombre de recours.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

La diminution de la charge nette de ce service de 1,65 mio s'explique par le fait qu'une partie du personnel enseignant détaché est financé par l'EMPD numérique et par plusieurs postes vacants suite à la fusion DGEO-SESAF non repourvus et pour lesquels les recrutements sont en cours.

3020 Le nombre de scolarisations à domicile est toujours en progression (plus de 850 élèves). La surveillance de la scolarisation à domicile nécessite 0.5 ETP/100 élèves. L'actualisation du cadre légal est en projet et sera bientôt soumis au Grand Conseil.

3030 Globalement, il n'y a pas de diminution du nombre d'apprenti-e-s.

3090 Certaines formations ont été supprimées à cause du COVID.

012 DGEO Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée

La commission des finances a mandaté la CTSI pour analyser les comptes 2022 de l'informatique pédagogique. Dans ce service, les coûts Ukraine 8,8 mios et COVID 4,8 mios ont encore un effet sur les comptes.

3010 Parmi les 93 établissements scolaires, plusieurs départs à la retraite de directeurs-trices qui peuvent entraîner des vacances de postes et qui sont souvent remplacés de manière provisoire.

3020 L'augmentation est liée à l'effet démographique.

3030.1 A la fin de leur formation, certain-e-s apprenti-e-s ont été engagé-e-s en contrat à durée déterminée (CDD) pour leur offrir une première expérience professionnelle pour 3 ou 6 mois. Ils-elles peuvent quitter leur poste dès qu'ils-elles trouvent un emploi (mesure liée au COVID).

3049 Frais professionnels pour les apprenti-e-s et les jeunes engagé-e-s en CDD (primo-demandeurs d'emploi) à la fin de l'apprentissage.

3106 Matériel lié au COVID.

3110 Le crédit supplémentaire a financé le mobilier pour les locaux de l'antenne du Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire. Le dépassement provient de l'imputation directe par La Place dans ce compte de matériel dont l'utilisation est destinée à l'enseignement. De nombreux reclassements ont été faits, mais au final pas l'entier par manque de visibilité sur les données.

3132 Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes de 15 à 18 ans dans le Canton. Ce mandat a été signé en septembre avec comme partenaires, Unisanté, DGS, DGEP.

3160.2 Loyer de l'antenne du Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire. Ce montant représente 9 mois de location.

3169.2 La DGEO n'est plus soumise à la redevance TV. Ce poste sera supprimé au budget.

3612.5 Selon la LPS, le montant versé par élève intégré diminue chaque année jusqu'à son terme en 2029.

3636.4 L'accroissement du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en garderie a nécessité une augmentation de la subvention allouée, financée par un crédit supplémentaire.

3637 La plus grande partie des dépenses de ce compte seront dorénavant comptabilisées au 3171.

3910 Vu les problèmes d'acheminement du matériel scolaire, la DAL n'a pas facturé cette prestation.

4614 Financement par le CHUV de 0.5 ETP d'enseignant spécialisé pour l'unité de soins psychiatriques fermée pour mineurs de Cery (mineurs sous mandat de justice).

4630.2 Subventionnement par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) de l'enseignement de base destiné aux requérants d'asile en âge de scolarité qui séjournent au centre de Vallorbe : 2 classes au 1^{er} semestre 2022 et 3 dès le 2^e semestre.

- 4636 Cette rubrique apparaît pour la dernière fois. Par la suite, les excédents de subventions à rembourser par les institutions seront déduits du compte de charge 3636.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

Le programme « viamia » qui a pour objectif de renforcer l'employabilité des plus de 40 ans fonctionne bien (+ 0.4 mio pour la part cantonale qui n'est que de 20 % du coût). Le solde, 80 %, est financé par la Confédération.

- 3030 L'augmentation est liée aux remplacements de maladie longue durée.
- 3130.11 Recours à une agence de placement.
- 3132 La certification professionnelle des adultes (CPA) n'a pas le déploiement aussi rapide que prévu. Un redimensionnement du projet est opéré dans le cadre du projet de budget 2024. Ce projet reste toutefois stratégique.
- 3138.2 Programme conçu par l'EPFL pour les élèves des établissements scolaires vaudois de 8-15 ans.
- 3611 L'augmentation des charges est compensée par une augmentation des revenus au 4611.
- 3636.4 La formation des apprenti-e-s assistant-e-s médicaux-ales est progressivement transférée de l'école subventionnée MEDICA à L'EPSIC. Il s'agit de la dernière volée.
- 3636.22 Il s'agit d'un modèle de formation duale avec un référent à plein temps subventionné à 60 % par la Confédération.
- 3636.21 La mise en œuvre de formations mixtes (première année d'apprentissage en école de métier puis suite du cursus en voie duale) dans des structures subventionnées a été plus importante qu'anticipée.
- 3637 De nombreuses personnes s'inscrivent à l'article 32 dans les écoles professionnelles.
- 4230.5 Une refacturation aux étudiant-e-s domicilié-e-s à l'étranger a régulièrement lieu. L'absence de budget a été corrigée dès 2023.
- 4260.6 Poste budgété à la DGEP, mais comptabilisé au SAGEFI.
- 4309 Il s'agit de la facturation de mandats de prestation de l'*Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle* (OCOSP) au Centre suisse de services en formation professionnelle et orientation (CSFO) qui se fait chaque année. La facturation 2022 a pris du retard et sera comptabilisée en 2023.

014 Enseignement secondaire II

La commission des finances a mandaté la CTSI pour analyser les comptes 2022 de l'informatique pédagogique de ce service. Le coût COVID-19 de ce service se monte à 3 mios.

- 3010 La mise en œuvre de la pédagogie spécialisée est momentanément en stand-by dans l'attente de décisions politiques et également en lien avec la difficulté de recrutement du personnel spécifique.
- 3049.2 On retrouve la compensation dans les comptes 4614 (557'900 fr.), 4634 (59'400 fr.), 4635 (39'620 fr.).
- 3105 Les recettes se trouvent au 4250.2.
- 3110 L'écart est notamment dû à la mise en œuvre de la nouvelle plateforme d'achat de l'ACV conduisant à des imputations comptables directes dans des rubriques différentes de celles budgétées. Cette remarque concerne également les comptes 3102, 3103, 3104, 3106, 3110, 3111.
- 3130.15 Les frais d'envois postaux en lien avec le fonds (taxe d'entrée des gymnases) représentant 8'686 fr. sont entièrement comptabilisés dans ce compte et ne font pas l'objet d'une répartition dans les différents fonds rattachés aux écoles.
- 3132 Un audit sur la sécurité n'a pas été effectué. Il sera effectué plus tard et sera pris en charge par la DGIP.
- 3171 Les directions d'établissements sont très attentives aux différentes destinations de voyages.
- 3634 La différence par rapport au budget s'explique par le fait que le montant prévu pour la recapitalisation de la caisse de pension de 0,9 mio a été financé à la clôture des comptes 2021.
- 3637.4 On retrouve la restitution au compte 4260.8. La différence présente principalement des frais de gestion.

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition + Ecole Accueil	Total
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216	22'270	1'152	37'638
Au 15.11.19	14'362	22'422	1'017	37'801
Au 15.11.20	14'840	21'938	862	37'640
Au 15.11.21	15'545	22'179	933	38'657
Au 15.11.22	15'643*	22'459*	1'142*	39'244*
Var. 21/22 à 22/23	+98	+280	+209	+587

* effectif provisoire

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

La sous-commission a également pris connaissance des comptes de l'UNIL, de la HEP ainsi que des trois écoles cantonales HES (santé, d'ingénierie et de gestion, d'art et de design de Lausanne) qui sont présentés en annexe aux comptes de l'Etat.

Le COVID impacte les comptes du service pour 0.45 mio.

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, les effectifs dans les formations Bachelor, Master et Doctorat sont en baisse de 1,3 %, soit 313 étudiants de moins que l'année précédente. A titre d'exemple, la HEP a enregistré une baisse de plus de 5% de ses inscriptions par rapport au budget, principalement en provenance du Canton de Genève, ce qui impacte fortement son résultat final, avec un déficit pour l'exercice 2022 qui se monte à - 1,935 mio (voir bilan HEP en page 369 de la brochure sur les comptes 2022). Cette situation est toutefois considérée par la direction de la structure comme étant sous contrôle.

Evolution des effectifs des étudiant-e-s dans les formations Bachelor, Master et Doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
2020	16'201	2'448	1'527	1'023	906	541	525	826
2021	16'396	2'530	1'501	1'081	961	545	518	863
2022	16'202	2'466	1'476	1'055	947	551	523	862

3132 Il s'agit des mandats d'audit pour l'UNIL 94'000 fr., la HEP 25'000 fr. et les trois écoles cantonales HES 74'851,50 fr.

- 3611.1 Le nouvel accord intercantonal universitaire (AIU) entre en vigueur de manière graduelle sur quatre ans.
- 3634.4 Les comptes 2022 enregistrent des restitutions relatives à l'exercice 2021 qui était impacté par le COVID. En 2022, plusieurs écoles présentent un résultat déficitaire.
- 4230 C'est un montant de 1'000 fr. par étudiant-e. Sur demande, les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à suivre l'année préparatoire lorsqu'il n'existe pas de formation équivalente dans le Canton.
- 4309 Rétrocession de jetons de présence de collaboratrices du service.
- 4634 L'Etat a renoncé à percevoir la restitution financière de l'Unil qui avait été inscrite la première fois au budget 2019 et prorogée à plusieurs reprises.
- 4636 Pour cette rubrique, le Canton est tributaire des chiffres transmis par la HES-SO. Ceux-ci peuvent fluctuer de manière importante entre le « bouclage provisoire » et le « bouclage final » de cette dernière.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	75'768'600	7'525'000	68'243'600
Comptes 2022	65'623'609	4'204'000	61'419'609
Ecart	-10'144'991	-3'321'000	-6'823'991

Dépenses nettes par service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DEF	8'471'700	11'127'794
011	DGEO-DG	1'733'000	1'053'651
012	Ens. obl. et péd. spécialisée.	0	0
013	DGEP	27'641'200	20'535'076
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	30'397'700	28'703'088
Total	DEF	68'243'600	61'419'609

Analyse des investissements

SG

Malgré le COVID, le déploiement du projet relatif à la première étape de mise en œuvre de l'éducation numérique s'est déroulé selon les projections initiales ; quant au projet relatif au plan climat vaudois, prévu initialement en 2022, une nouvelle stratégie en deux temps a été adoptée par le GC en mars 2023.

DGEO

Un objet concerne la gestion de la pédagogie spécialisée pour 1.1 mio (GIPSAF).

DGEP

Vingt objets concernent la DGEP, les deux plus importants étant la transformation du Gymnase d'Etoy (4,6 mios) et la construction de l'Ecole professionnelle de Vennes (6,5 mios).

DGES

Dix-neuf objets. Les dépenses les plus importantes concernent l'agrandissement de l'Unithèque (15,5 mios). Les crédits-cadres pour diverses rénovations de bâtiments de l'Université (3,4 mios) ainsi que des travaux d'assainissement énergétiques (3,6 mios) présentent également des dépenses importantes.

Crédits d'investissements bouclés en 2022

Durant l'année 2022, six objets ont été bouclés. Il s'agit pour la DGEP, avec la DGIP, des agrandissements du Centre d'enseignement postobligatoire et Gymnase de Nyon (58.16 mios), et pour la DGES, de quatre objets de l'Université au CHUV à savoir pour les travaux de transformation du bâtiment du Bugnon 7 (11.21 mios), pour la transformation et l'agrandissement de l'animalerie au Bugnon 7-9 (3.86 mios), pour la transformation de quelques zones du bâtiment du Bugnon 9 (3.14 mios dont assainissement du grand auditoire, local de chaufferie, infrastructure de préparation et de conservation des corps pour l'enseignement de l'anatomie et formation post-graduée), pour la réfection des toitures des bâtiments du Bugnon 9 (aile nord) et du Bugnon 7A (1.35 mio), et d'un objet avec la DGIP s'agissant de l'aménagement des locaux loués pour la HEP (1.87 mio).

DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Direction générale de l'enseignement postobligatoire					
DGIP	I.000128.01	CE - EPC et gymnase de Nyon	088.2003	17.06.2003	3'700'000.00
DGIP	I.000128.02	Centre enseign.post.Nyon agrandissement	286.2010	29.06.2010	52'570'000.00
DGIP	I.000128.03	Cr.Ad. EPC et Gymnase de Nyon terrain	256.2015	08.12.2015	1'890'000.00
Direction générale de l'enseignement supérieur					
CHUV	I.000051.01	UNIL - Bugnon 7	231.2005	26.04.2005	10'547'000.00
CHUV	I.000051.02	UNIL - Bugnon 7 - crédit additionnel	180.2009	08.09.2009	662'000.00
CHUV	I.000053.01	Université - Animalerie du Bugnon 7-9	231.2005	26.04.2005	3'862'000.00
CHUV	I.000054.01	Université - Bugnon 9, transformation	231.2005	26.04.2005	1'582'000.00
CHUV	I.000054.02	Bugnon 9 grand auditoire - créd. add.	180.2009	08.09.2009	1'111'500.00
CHUV	I.000054.03	Bugnon 9 Infrastr. anatomie- créd. add.	180.2009	08.09.2009	449'000.00
CHUV	I.000064.01	Université - Toiture Bugnon 7-9	180.2009	08.09.2009	1'352'000.00
DGIP	I.000773.01	Aménagement locaux loués pour la HEP	204.2020	26.05.2020	1'870'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					79'595'500.00

Crédits d'investissements à boucler en 2023

Resp.	N° d'EOTP	Désignation	Exposé des motifs No	Date du décret	Montant du décret
		DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
		Direction générale de l'enseignement postobligatoire			
DGNSI	I.000301.02	Refonte SI métier DGEP	333.2016	30.05.2017	11'798'500.00
DGIP	I.000342.02	OPTI les Glariers à Aigle	204.2014	17.03.2015	2'600'000.00
DGIP	I.000726.02	Task-Force DGEP gymnases 2020-2023	246.2020	22.09.2020	13'950'000.00
		Direction générale de l'enseignement supérieur			
DGES	I.000047.01	CE - UNIL - Géopolis	050.2008	29.04.2008	1'230'000.00
DGES	I.000047.02	UNIL - Géopolis - assainis. / démolition	050.2008	29.04.2008	2'000'000.00
DGES	I.000047.03	UNIL - Géopolis - remboursement FAIR	050.2008	29.04.2008	8'132'000.00
DGES	I.000047.04	UNIL - Géopolis	176.2009	23.06.2009	85'190'000.00
DGES	I.000047.05	UNIL - Géopolis - équipement	176.2009	23.06.2009	15'710'000.00
DGES	I.000047.06	UNIL - Géopolis - aménagements extér.	176.2009	23.06.2009	11'400'000.00
DGIP	I.000063.01	CE - HEIG-VD	329.2010	08.12.2010	1'730'000.00
DGIP	I.000063.02	HEIG-VD Agrandissement	456.2012	03.04.2012	9'300'000.00
DGIP	I.000323.02	HEIG Yverdon-les-Bains Mise à niveau.	195.2014	10.03.2015	2'930'000.00
DGIP	I.000370.02	HEP travaux rénovation Aula des Cèdres	310.2016	13.12.2016	7'225'000.00
DGIP	I.000371.01	CE-Côtes de la Bourdonnette Logements	140.2014	11.11.2014	1'050'000.00
DGIP	I.000394.01	HEP Rénovation technique Cour 33 Lsne	310.2016	13.12.2016	2'600'000.00
DGIP	I.000399.02	UNIL - Refection terrains de sport	387.2017	21.11.2017	3'000'000.00
		TOTAL DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			179'845'500.00

15.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Commissaires : M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur
M. Julien Eggenberger

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré *trois demi-journées* à l'examen des comptes 2022. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire. Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées. La sous-commission a également rencontré M. Le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos pour échanger avec lui sur les comptes de son département.

Il nous est annoncé la sortie sur 2023 d'un contre-projet à 200 mios à l'initiative parlementaire de 300 mios¹, et ce afin d'expliquer l'utilisation de cette somme (fonctionnement, qui pourra en bénéficier, comment, etc.). Concernant Curabilis, le Conseil d'Etat s'engage à trouver l'accord avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur la séparation de la facture sécuritaire et la part thérapeutique des détenus hospitalisés. Pour la réforme de la protection civile, le projet a été suspendu le temps pour le Conseiller d'Etat d'en prendre la mesure en faisant le tour des Comités de direction notamment. Une décision du CE devrait tomber en 2023.

La sous-commission a rappelé son souhait, déjà développé lors du rapport sur le budget 2023, d'une clarification du rattachement institutionnel et budgétaire du projet ECAvenir.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	816 096 500	308 381 100
Comptes 2022	819 551 706	308 210 228
Différence en fr.	3 455 206	-170 872
Différence en %	0,42%	-0,06%

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	816 096 500	308 381 100
Crédits supplémentaires	34 417 900	3 474 400
Budget total 2022	850 514 400	311 855 500
Comptes 2022	819 551 706	308 210 228
Différence en fr.	-30 962 694	-3 645 272
Différence en %	-3,64%	-1,17%

¹ 20_INI_025 : Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	788 434 481	300 010 922
Comptes 2022	819 551 706	308 210 228
Différence en fr.	31 117 224	8 199 306
Différence en %	3,95%	2,73%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	511 341 478	507 715 400	488 423 559

3. Reports de crédits

a) 2021 sur 2022 pour un montant total de 10'900'357 fr.

Service publié	Montant	Description
005 DGE	318'000	Divers projets non réalisés
005 DGE	33'200	Indemnité salaire
005 DGE	868'357	Report crédit 2020 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	8'085'400	Report crédit 2021 / Convention-programmes 20-24
002 PolCant	136'500	Acquisition d'appareils de vision nocturne
002 PolCant	72'000	Analyse stratégique non réalisée
024 SPEN	188'000	Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité)
024 SPEN	680'000	Projet de renforcement sécuritaire aux EPO
024 SPEN	248'000	Travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière
024 SPEN	179'500	Retard de livraison de machines et équipements
004 SSCM	30'000	Station à carburant de la Blécherette
004 SSCM	9'000	Acquisition d'œuvres pour le Château de Morges
004 SSCM	52'400	Divers projet de l'EMCC

b) 2022 sur 2023 pour un montant total de 12'801'652 fr.

Service publié	Montant	Description
018 DGEJ	216'000	Réorganisation spatiale des ORPM et création d'un 5 ^e ORPM
018 DGEJ	70'000	Réorganisation spatiale des ORPM et création d'un 5 ^e ORPM
005 DGE	33'000	Divers projets non réalisés
005 DGE	2'007'152	Report crédit 2021 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	7'955'100	Report crédit 2022 / Convention-programmes 20-24
002 PolCant	72'000	Analyse stratégique non réalisée
002 PolCant	150'000	Travaux sécuritaires des locaux et équipements d'un véhicule du radar
002 PolCant	800'000	Centrale ECAvenir
002 PolCant	160'000	Acquisitions visant à garantir le fonctionnement des services critiques
024 SPEN	465'900	Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité)
024 SPEN	164'000	Travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière
004 SSCM	90'000	Fabrication d'une berce pour le camion porte-berce
004 SSCM	10'500	Réparation des roues du Canon Maritz pour le Château de Morges
004 SSCM	400'000	Centrale ECAvenir
004 SSCM	35'000	Achat de l'équipement télématique pour le véhicule OP1 de l'EMCC
004 SSCM	20'000	Développement d'un cockpit de suivi de situation pour l'EMCC
004 SSCM	70'000	Actualisation de l'application métier ATEO - poursuites
004 SSCM	83'000	Mise aux normes sécuritaires incendie – Maison de Montagne de Bretaye

PolCant : Travaux sécuritaires et équipement d'un véhicule radar de 150'000 fr. et acquisition pour garantir de service critique de Polycom de 160'000 fr., tous deux reportés en raison de problèmes de livraison.

SPEN : Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité) pour 465'900 fr. à faire en fonction des disponibilités de places ; suite et fin des travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière pour 164'000 fr.

4. Remarques générales

Les comptes 2022 du DES se montent à 819.5 mios de charges et 308.2 mios de revenus.

42 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 30'943'500 fr. (charges nettes 34'417'900 fr., revenus nets 3'474'400 fr.). La grande majorité de ceux-ci sont de compétences du Conseil d'Etat et de la COFIN, et concernent encore principalement la crise sanitaire et les coûts dus à l'Ukraine.

5. Remarques de détail

020 Secrétariat général du DJES

- 3010 Coût salaire en baisse, dû à une vacance de poste et un remplacement à un coût sensiblement inférieur.
- 3030 Crédit complémentaire de 33'000 fr. accordé par le CE pour un engagement d'un communicant en regard des mesures à prendre liées à la pénurie de gaz et d'électricité.
- 3130.4 Organe cantonal de contrôle de film (OCCF, institué par la LCVL), anciennement au SG-DFJC
- 3132 Mandat pour en lien avec la prévention de la radicalisation.

018 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Changement important au niveau du service avec le rattachement à un nouveau département. Année 2022 difficile avec beaucoup de changement de personnel et en parallèle des difficultés constantes à recruter.

Augmentation des besoins d'aide à l'enfance. Le nombre d'enfants suivis par la DGEJ a atteint chiffre record de 7'861. Il était à titre de comparaison de 6'731 en 2016.

L'augmentation de postes d'assistants sociaux en protection des mineurs (+9,2 ETP en 2022 n'a pas permis de compenser l'augmentation des situations. Les institutions avec lesquelles le service travaille n'arrivent pas à suivre, ont aussi beaucoup de peine à recruter. Retard annoncé d'une année pour l'ouverture du 5^e office de protection des mineurs. Les budgets continuent d'augmenter fortement.

- 3010 La difficulté de recrutement et le turnover au sein du service de 7,7% au-dessus de la moyenne cantonale de 3,1%, impacte les comptes à la baisse par rapport au budget 2022.
- 3090 1^{er} module de CAS d'assistants sociaux protection des mineurs.
- 3170 Les dédommagements concernent les remboursements de frais, par exemple lors de l'utilisation de voitures privées. En dessous du budget.
- 3636 Crédits supplémentaires accordés par la COFIN de 19'419'400 fr., largement non compensés, pour répondre à l'augmentation des besoins pour la protection de mineurs, l'accueil de 2 orphelinats en provenance d'Ukraine, le renforcement des prestations de droits de visite et le financement de la prise en charge par des institutions spécialisées des mineurs à protéger.
- 3636.3 Augmentation importante des placements hors canton par manque de disponibilités dans les institutions. Ces placements se font principalement dans les cantons romands et Berne.
- 3636.10 Deux grands projets n'ont pas été renouvelés, à savoir pour soutenir les jeunes pendant la pandémie, et le soutien aux activités et camps extrascolaires pour les enfants et les jeunes.
- 3636.15 Le canton de Vaud accueille 2 orphelinats ukrainiens. Le 1^{er} avec une grande partie du personnel, le 2^e avec seulement la directrice de l'orphelinat. Il a fallu trouver le personnel complémentaire.
- 3637 Crédits supplémentaires partiellement compensés accordés par la COFIN de 962'700 fr. pour répondre à l'augmentation des besoins de protection et de prévention des mineurs et de leur famille, ainsi que l'accueil des enfants et des familles en provenance d'Ukraine ayant besoin de protection et d'activités extra-scolaires.
- 3637.7 Le nombre de familles vaudoises d'accueil est stable, mais les situations sont plus longues et complexes.
- 4636 Retour de subventions par les institutions dû principalement au fort taux de rotation dans les foyers et les difficultés de recrutement d'éducateurs.

Fonds pour la protection de la jeunesse

Le solde de ce fonds s'élève au 31.12.2022 à 29'902'020 fr., soit une augmentation par rapport à fin 2021 de 21'067'526 fr.

Investissements

Il était prévu un investissement de 100'000 fr. au budget 2022 pour la refonte du système d'information de la DGEJ qui n'a pas été dépensé et reporté sur 2023.

022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

3010 Moins d'engagements dus à une croissance des mandats moins forte que prévu. Les mandats restent d'importance et en hausse, mais compensé par une forte levée de mandats, (par ex. décès). Voir tableau ci-dessous :

SCTP : EVOLUTION DES MANDATS DE CURATELLES ET TUTELLES PA (protection de l'adulte) et PE (protection de l'enfant)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PROTECTION DE L'ADULTE (PA)												
Nombre de mandats au 1.1	1'158	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749
+ nouveaux mandats	309	362	493	454	522	540	524	576	736	746	694	957
- levées de mandats	-176	-214	-246	-114	-171	-172	-149	-136	-262	-287	-438	-453
Nombre de mandats au 31.12	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749	5'253
Variation nette	133	148	247	340	351	368	375	440	474	459	256	504
PROTECTION DE L'ENFANT (PE)												
Nombre de mandats au 31.12	527	573	586	496	666	712	610	555	538	480	510	719
TOTAL PA + PE												
Nombre de mandats au 31.12	1'818	2'012	2'272	2'522	3'043	3'457	3'730	4'115	4'572	4'973	5'259	5'972

Augmentation des mineurs non accompagnés provenant essentiellement d'Afghanistan et aussi de Syrie. 50 mineurs seulement proviennent d'Ukraine, car ils sont souvent accompagnés, mais la croissance des mineurs à prendre en charge se poursuit.

3102 Il n'y a pas eu de campagne de recrutement des curateurs privés volontaires.

4260 Augmentation des mandats, donc hausse des rémunérations.

4309 Augmentation des mandats, donc hausse des frais remboursés.

Investissements

EMPD validé en 2020 relatif à la modernisation du système d'information du SCTP de 7'167'000 fr., consommé au 31.12.2022 à hauteur de 2'927'629 fr., disponible 4'239'371 fr.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

La majorité des charges de ce service se compose de la manière suivante : 23% aux comptes 30 charges de personnel, 27% aux comptes 36 charges de transferts et 34% aux comptes 37 subventions redistribuées. Cette répartition est stable sur le moyen terme.

La majorité des revenus de ce service se compose de la manière suivante : 27% aux comptes 42 taxes, dont l'impact de la hausse de la taxe sur l'électricité, et 51% aux comptes 47 subventions à redistribuer. La nature comptable 47 comprend majoritairement de recettes de la Confédération, destinées au Programme Bâtiment 2022, ainsi qu'aux conventions-programmes.

Les comptes de charges 37 correspondent aux comptes des revenus 47.

La pollution aux dioxines/furanes a occupé le service pendant cette année 2022. Un crédit supplémentaire de 1'080'000 fr. non compensé s'est réparti à raison de 852'000 fr. /DGE, 213'000 fr. /DGS et 15'000 fr. /SPEV. Une demande de crédit supplémentaire non compensé suivra en 2023 pour la poursuite du travail.

Un crédit supplémentaire non compensé de 3'230'000 fr. en lien avec la pénurie d'électricité s'est réparti à raison de 423'000 fr. / DGE, 2'667'000 fr. / SSCM et 140'000 fr. / SG-DJES.

Le préfinancement lié à la stratégie fiscale 2022 comprend un budget de 1'528'000 fr., et des dépenses effectives de 1'387'000 fr., dont 569'000 fr. de salaire.

Dans les prévisions du programme bâtiment 2023, on voit que la part du canton de Vaud augmente de 30% à 44% et celui de la Confédération diminue de 70% à 56%. Les frais de gestion versés par la Confédération correspondent à 5% du montant reçu par la Confédération. Le montant des frais de gestion du programme bâtiment diminuera

donc en 2023. Cependant, la gestion administrative et technique du nombre des subventions à verser aux bénéficiaires reste stable ou augmente. Il faudra donc faire plus avec les mêmes conditions (frais de gestion, personnel).

30XX Les charges de personnel sont supérieures au budget pour un écart de 1'672'000 fr. Cet écart s'explique par un crédit supplémentaire accordé par la COFIN de 267'000 fr. pour le financement des études et analyses liées à la pollution aux dioxines, et un dépassement de 972'000 fr. pour des auxiliaires liés à la gestion des programmes bâtiments, financé par le fonds pour l'Energie (fond 2006).

31XX Concernant les charges de biens et services d'exploitation, l'écart au budget est de -2'257'000 fr. Ce résultat s'explique par une non dépense de -1'373'000 fr. liée à des projets en lien avec le fonds pour l'Energie et des mandats qui n'ont pas pu être lancés en 2022, les mandataires étant tous très sollicités, ils n'ont pas été disponibles.

Une autre non dépense de -670'000 fr. due à des travaux d'aménagement, d'entretien des forêts, des chemins et terrains qui n'ont pas pu être faits pour des raisons climatiques et la non disponibilité des mandataires.

Il avait été budgétisé une réserve pour le déménagement de la DGE à la Maison de l'environnement (MEV), mais les dates du déménagement n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget. Un certain nombre de loyers ont été économisés pour -56'000 fr.

35XX Les attributions aux différents fonds montrent un écart de -233'000 fr. Il était prévu une attribution au Fond de protection de la nature (Fond 3003) de 1.043 mio en lien avec la stratégie fiscale 2022. Les dépenses réelles se sont montées à 813'000 fr.

36XX L'écart des charges de transferts concernant les subventions versées par l'Etat de Vaud est important, soit -10'743'000 fr. répartis à raison de -749'000 fr. hors fonds et - 9'994'000 fr. dans les fonds. Les subventions cantonales concernant l'énergie pour les projets en lien avec la Conception cantonale pour l'Energie (CoCEn) sont inférieures au budget de -9'873'000 fr. Les projets existent, mais ils nécessitent une analyse qui s'est avérée plus longue. On les retrouvera en 2023. La non reconduction du transitoire avec le risque TVA est due à la prescription - 230'000 fr. Economie de -163'000fr. sur l'entretien des cours d'eau officiant comme limite cantonale

37XX Les subventions redistribuées proviennent de la Confédération. L'écart au budget s'élève à -404'000 fr. Le budget de 2 mios lié à l'économie hydraulique n'a été utilisé en 2022 que pour un seul projet, d'où une non utilisation de 1'626'000 fr. compensée par les comptes 47 donc neutre.
Avenant à la convention-programme Biodiversité forêt de 371'000 fr.
Avenant à la convention-programme forêts protectrices de 799'000 fr.
Avenant à la convention-programme gestion des forêts de 800'000 fr.
Convention programme Nature -266'000 fr.
Budget trop élevé pour des projets particuliers, OFROU par exemple -506'000 fr.

41XX Différence entre budget et charges de 153'000 fr. Recette en augmentation en fonction des kW/h et produit de 634'000 fr. et diminution des recettes en lien avec les m3 de matériaux dragués dans les lacs et cours d'eau -508'000 fr.

42XX Les taxes sont inférieures au budget de 4'963'000 fr., dont 3'566'000 fr. hors fonds et 1'397'000 fr. dans les fonds. La taxe cantonale sur l'électricité est inférieure de 1'298'000 fr. par rapport au budget, en raison d'une consommation inférieure aux prévisions (modifications de la consommation, températures). Le budget de la taxe d'assainissement des sites contaminés (TASC) se basait sur un tarif à la hausse. Ce tarif n'a pas été validé par la surveillance des prix. Les recettes sont de 2.1 mios inférieures au budget. De plus cette taxe est dépendante du volume des matériaux d'excavation provenant de la construction, ce qui est difficile à prévoir. Préfinancement de la stratégie fiscale 2022 budgétisée à 1.5 mio, mais sans aucune recette.

46XX L'écart aux revenus de transfert est de 817'000 fr. Il s'explique par des frais de gestion du programme bâtiment en regard du montant de la subvention mise à disposition par la Confédération, revenu supplémentaire de 610'000 fr. Subvention supplémentaire de 150'000 fr. en lien avec la protection des troupeaux contre le loup.

Fonds pour l'énergie

Ce fonds a été alimenté à raison de 200'000'000 fr. en 2022 et se monte au 31.12.2022 à 243'147'923 fr. Il va permettre de soutenir les projets pour les années à venir, les prévisions tablant sur une situation du fond aux alentours de 60'000'000 fr. en 2027.

Fonds pour l'indemnisation dégâts gibier

Ce fond est de 201'089 fr. au 31.12.2022.

Fonds cantonal d'aménagement piscicole

Ce fond est de 654'915 fr. au 31.12.2022.

Fonds cantonal conservation des forêts

Ce fonds est de 856'931 fr. au 31.12.2022.

Fonds de conservation de la faune

Ce fonds est de 618'848 fr. au 31.12.2022

Fonds pour la protection de la nature

Ce fonds est de 3'509'790 fr. au 31.12.2022

Investissements

35,5 mios étaient prévus en 2022 pour une dépense de 12,6 mios La variation de 22,9 mios s'explique notamment par le fait que la DGE est tributaire de la planification de commune pour les travaux des STEP (Lausanne, Aigle), les procédures plus longues que prévues (Chamberonne, Rhône), des directives pas encore approuvées (forêts, changements climatiques), objets budgétisés, mais non décrétés, recours.

Crédits supplémentaires

Crédit de 337'300 fr. dû à une mauvaise imputation de compte au budget 2022, sans incidence aux comptes.

Crédit de 260'600 fr. dû à un besoin de plus de collaborateurs, notamment des apprentis.

002 Police cantonale (POLCANT)

L'année 2022 n'a pas fait l'objet de faits marquants. La fin de la pandémie a pu être traitée par le budget ordinaire. Il s'en est suivi la crise énergétique, sans conséquence financière.

Le projet ECAvenir quant à lui impactera encore les comptes sur 2023 et les années suivantes.

Le Tour de France a coûté 79'000 fr. à la POLCANT pris sur le budget de fonctionnement. Le Conseil d'Etat a exonéré la manifestation des taxes et des heures du personnel pris dans le fonctionnement ordinaire.

A noter que quand le Conseil d'Etat exonère le paiement des heures. Les heures et kilomètres effectués par les polices communales suivent le même raisonnement. S'agissant des autres dépenses, les communes décident de façon autonome si elles les offrent ou non.

Une politique de traitement des coûts engendrés par les manifestations sportives est à l'étude au Conseil d'Etat.

- 3010 La baisse sur ce poste est due à une grande quantité de départs à la retraite de personnes, des démissions et aux difficultés de recrutement. L'engagement de personnel plus jeune influe aussi à la baisse ce poste.
- 3101 Il a été demandé un crédit complémentaire de 200'000 fr. partiellement utilisé à hauteur de 9'000 fr. Le service craignant une hausse du carburant qui ne s'est pas produit dans la proportion imaginée.
- 3111 On peut relever un crédit supplémentaire de 284'600 fr. en faveur de la DGNSI dans le cadre du projet ECAvenir.
- 3130.9 Le crédit supplémentaire de 180'000 fr. a servi à payer les frais de transport avec véhicule médical pas au budget, nécessitant 2 ETP d'accompagnement, ainsi que les frais de mise en poursuites qui ont explosés ces dernières années.
- 3132.4 Coût inférieur au budget dû à la transition au niveau du chef de département et de la commandante de Police cantonale.

- 3137 Gros rattrapage de TVA suite à un contrôle. Il s'est avéré qu'il n'avait pas été facturé de TVA dans le cadre du projet Polycom. Les factures étant parties aux communes pour leur participation, il n'a pas été recherché ces sommes auprès de ces dernières.
- 3180 Changement de pratique comptable. Il est introduit une provision pour mauvais payeurs en regard de la position 4270.
- 3181 Changement de pratique comptable. Il est introduit un montant pour pertes effectives en regard de la position 4270. Il s'agit plus particulièrement des amendes d'ordre prescrites, annulées ou dénoncées en Préfecture, ainsi que de recouvrement difficile à l'étranger
- 3419 Perte sur change.
- 3610 Gratuité de la location de Savatan de la part de la Confédération, notamment dû au COVID qui n'a pas permis d'utiliser tous les locaux.
- 3611 Personnel supplémentaire à l'Académie de police venant des autres cantons, ainsi que des autres partenaires.
- 4260 Montant facturé à l'ECA concernant ECAVENIR, ayant fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 560'000 fr. compensé, concernant l'importation et l'installation de matériel technique spécifique à la nouvelle centrale.
- 4270 Changement de pratique comptable. Les amendes d'ordre sont désormais comptabilisées lors de la facturation. Précédemment, seules les amendes encaissées entraient dans la comptabilité.

Investissements

Décret 2021 Modernisation SI Police-Odyssée en cours.

Décret 2017 Renouvellement de matériel de transmission sera bouclé en 2023.

Décret 2019 Renouvellement de matériel de transmission réseau Polycom en cours.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

L'année 2022 est une suite de la situation 2021 pour le SPEN, toujours impacté par les travaux à La Tuilière qui devraient se terminer pour la fin du 1^{er} trimestre 2024.

Il y a plus de demandes de placement à l'extérieur, notamment pour les femmes.

Les 18 places à dispositions pour les mineurs sont fortement occupées, de l'ordre de 88%. On va aussi vers toujours plus de demandes dans ce secteur.

Le projet REFA (Réforme des achats et classification) a débouché sur une nouvelle reclassification des dépenses selon des comptes prédéfinis de la plateforme « La Place » de la Direction Achat Logistique / DAL. Ceci a pour conséquence qu'il est difficile à suivre les transferts notamment des comptes 3100 à 3113 pour l'année 2022.

- 3010 Budget pas entièrement utilisé pour des raisons de difficulté de recrutement, par exemple le nouveau Directeur de Bois-Mermet. Le poste de directeur adjoint au Chef de Service n'est pas encore attribué. Compensation de 450'000 fr. en faveur du compte 3030.
- 3030 Crédit supplémentaire entièrement compensé de 450'000 fr. pour du personnel auxiliaire, mais utilisé Uniquement à hauteur de 103'708 fr.
- 3115 Problème d'approvisionnement de fourrage pour les porcs en raison de la grande sécheresse. Des produits finis ont dû être achetés. Dépassement au budget de 25%, à savoir 123'182 fr. sans crédit supplémentaire demandé donc non compensé
- 3130 Deux crédits supplémentaires ont été accordés :
- 818'500 fr. entièrement compensé en faveur de la DGIP, pour le financement des travaux dans les établissements ;
 - 900'000 fr. non compensé pour le maintien des détenus dans les zones carcérales, solde non utilisé de 81'500 fr.
- 3130.9 Cotisations : dépassement de 64'382 fr. pour la participation au projet SI-ESP, système d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale

- 3135 Deux crédits supplémentaires ont été accordés :
- 213'100 fr. non compensé pour le financement des coûts dans les zones carcérales. Le nombre de journées de détention a diminué par rapport à la période avant COVID, notamment en raison des travaux à la Tuilière. Le disponible sur le compte est de 1'901'216 fr. ;
 - 2'513'000 fr. pour le financement des places de détention supplémentaires hors canton en lien avec la surpopulation carcérale. Solde non utilisé 19'453 fr.
- 3511 Versement en faveur du Fonds prévention et lutte d'addictions 3016 DSAS résultant de séquestres.
- 4301 Séquestres importants et non planifiables attribués par le Ministère public de la Confédération / MPC au canton de Vaud.

Investissements en titres :

Décret 2017 de 27'229'000 fr. Sécurisation de la Croisée en cours, utilisé à hauteur de 3'945'000 fr.

Décret 2018 de 12'000'000 fr. Grand Marais en cours, utilisé à hauteur de 5'850'680 fr.

Décret 2020 de 17'000'000 fr. La Tuilière en cours, utilisé à hauteur de 11'871'588 fr.

Décret 2019 de 2'200'000 fr. CrE GC CPPO en cours, utilisé à hauteur de 646'000 fr.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Les gestions de crises se suivent pour ce service, très impacté par l'actualité. Il y a bien sûr la guerre en Ukraine, la crise COVID, la gestion de la crise sanitaire, la prise en main de la FUS / Fondation urgence santé, le projet ECAvenir. Le système est à la limite d'un fonctionnement en gestion de crise permanent.

La réforme de la protection civile est bloquée par l'autorité politique qui veut s'accorder un délai de réflexion.

Un nombre important de crédits supplémentaires a été accordé par la COFIN, compensés ou partiellement compensés, pour un total de 7'314'400 fr., avec des dédommagements de la confédération supplémentaires de 187'400 fr.

Fond 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de 6.50 fr. par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2022 9'246'344.81

Dépenses -5'423'315.69

Recettes 6'154'890.82

Solde au 31.12.2022 9'977'919.94

Le résultat est donc positif de 731'575.13 fr.

Fonds 2025 – fonds de contribution de remplacement lié aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2022 19'916'650.94

Dépenses - 1'310'211.57

Recettes 3'265'655.23

Solde au 31.12.2022 21'872'094.60

Le résultat est donc positif de 1'955'443.66 fr.

- 3010/30 Engagement de 1.9 ETP au profit du projet ECAvenir, dépense de 218'909 fr. compensé par une recette au 4260.
- 3030 Crédits supplémentaires de 520'000 fr. partiellement ou non compensé accordé par la COFIN, pour des prolongations de contrat liés au COVID, des mesures à prendre en vue de pénurie d'énergies, des ressources en personnel supplémentaire, des remplacements de personnel, la reprise de la FUS, la gestion de crise liée à l'Ukraine.
- 3101 Financement en baisse de 200'000 fr. sur 2022 pour le projet ECAvenir, soit 400'000 fr. au lieu de 600'000 fr. Achat d'équipements spécifiques pour la protection civile, lits, sacs sanitaires tentes, berces, etc. pour 523'332 fr. (fonds 2007) et 36'907 (fonds 2025). Crédits supplémentaires non compensés pour 62'145 fr.
- 3111 Nouveau développement de la taxe exemption de l'obligation de servir (TEO). Fabrication d'une berce pour camion et équipement télématique de véhicule. Crédits supplémentaires non compensés pour 163'141 fr. Système radio mobile, réseau Polycom, sirène pour 319'467 fr. (fonds 2007). Génératrice pour le BOP de 47'848 fr. (fonds 2025).
- 3130 Poursuite développement TEO, frais de poursuite liés à la taxe d'exemption de l'obligation de servir, Dépense partiellement compensée compte 4260. Crédits supplémentaires non compensés 318'302 fr.
- 3132 Accueil au château de Morges, Centre de compétence de protection de la population, communication. Crédits supplémentaires non compensés 296'161 fr.
- Projet TETRIS, accueil Centre de compétence de la protection de la population (CCPP), mandat web (fonds 2007 : 239'652 fr.).
- 3144 Extension télématiques PCO (poste de commandement) assainissement Centre de compétences de la protection de la population /CCPP) 137'237 fr. (fonds 2007). Maintenance des ouvrages, modernisation des PC l'Abbayet et Aigle 931'987 fr. (fonds 2025).
- 3151 Mise aux normes incendie de la Maison de Bretaye,, contrat annuel pour Sagacrisis, maintenance du logiciel pour la taxe de l'exemption de l'obligation de servir (Team Spirit). Entretien des sirènes compensé par une recette au 4610, entretien des pagers matériel, informatique software 848'089 fr. de la Maison de Montagne de Bretaye, (fond 2007). Participation cantonale aux ouvrages sanitaires 77'066 fr. (fonds 2025).
- 3158 Maintenance informatique, gestion électronique des documents (GED), log SSCM 297'500 fr. (fonds 2007).
- 3161 Crédits supplémentaires partiellement compensés ou non accordés par la COFIN de 1'397'600 fr. pour des frais liés à l'Ukraine et au COVID notamment. Location de containers dû aux travaux sur la piste pour 18'912 fr. (fonds 2025).
- 3170 Crédits supplémentaires partiellement ou non compensés accordés par la COFIN de 178'300 fr. pour des frais COVID et 1^{er} mesures pénurie d'énergies. Frais de stabilisation de la Fondation urgence santé (FUS) non compensé de 38'206 fr. Crédit supplémentaire non compensé de Fr. 168'460 fr.
- 3636 Crédits supplémentaires de 2'878'700 fr. accordés par la COFIN, partiellement utilisé, solde de 2'145'245 fr. Dépassement de 352'471 fr. des prestations lors des cours en faveur du tour de France, partiellement compensé par une recette au compte 4260. Interventions en urgence, instruction, service de piquet milice pour 683'093 fr. (fonds 2007).
- 3702-6 Constructions sanitaires compensées par une recette au 4700 de 378'600 fr. (fonds 2007).
- 4260 Remboursement ETP ECAvenir ; jours de service en faveur du tour de France, des frais de poursuites.
- 4270 Amendes liées à la taxe d'exemption de l'obligation de servir 380'361 fr.
- 4309 entrées au Château de Morges et lavage uniformes.
- 4470 Loyer payé par le restaurant Casque d'Or (fonds 2025).
- 4610 Base logistique de l'armée 947'447 fr. Crédits supplémentaires non compensés 186'642 fr. Acquisition et entretien de sirènes 275'230 fr. (fonds 2007).
- 4611 Remboursement de la Confédération dans le cadre de l'opération Alpa, - 34'750 fr. (fonds 2007).

Investissements :

Des investissements pour 9'320'000 fr. avaient été prévus au budget, mais n'ont pas été réalisés par manque de temps, à savoir :

Infrastructures d'instruction Prot pop	5'500'000 fr.
Matériel d'équipement de la PCi	1'000'000 fr.
Feux à éclipses	1'800'000 fr.
Plan climat – prot pop	1'020'000 fr.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	86'800'300	2'103'000	84'697'300
Comptes 2022	40'744'810	14'232'815	26'511'995
Ecart	-46'055'490	12'129'815	-58'185'305

Les investissements nets 2022 du DJES sont ventilés comme suit :

Dépenses nettes par Service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DJES	0	0
018	DGEJ	100'000	0
022	SCTP	873'000	2'057'093
005	DGE	41'654'900	13'055'234
002	PolCant	5'619'000	5'691'722
024	SPEN	27'130'400	5'707'946
004	SSCM	9'320'000	0
Total	DJES	84'697'300	26'511'995

Crédits d'investissements bouclés en 2022

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ					
Police cantonale					
DGIP	I.000028.01	CC POLCANT Locaux décentralisés	215.2009	23.02.2010	3'040'000.00
DGIP	I.000384.01	Polcant sécurisation et besoin en locaux	246.2015	24.11.2015	3'850'000.00
Direction générale de l'environnement					
DGE	I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle	358.2010	31.05.2011	2'100'000.00
DGE	I.000033.01	La Baye de Clarens à Montreux	358.2010	31.05.2011	3'000'000.00
DGE	I.000034.01	Le Nozon à Orbe	358.2010	31.05.2011	2'100'000.00
DGE	I.000038.01	Aménag.piscicoles sur divers cours d'eau	358.2010	31.05.2011	3'000'000.00
DGNSI	I.000039.01	Gestion inform. lacs et cours d'eau	358.2010	31.05.2011	500'000.00
DGE	I.000686.01	Décharges Bois de Vaux à Lussery-Villars	069.2018	06.11.2018	1'500'000.00
Service pénitentiaire					
DGIP	I.000020.01	EPO - Agrandissement de la Colonie	491.2012	12.06.2012	17'530'000.00
DGIP	I.000020.02	EPO-Agrandiss. de la Colonie crédit add.	270.2015	11.10.2016	1'350'000.00
DGIP	I.000090.01	CE - EDM Palézieux	146.2008	31.03.2009	3'180'000.00
DGIP	I.000090.02	EDM Palézieux Terrain	146.2008	31.03.2009	1'000'000.00
DGIP	I.000090.03	EDM Palézieux Construction	395.2011	21.06.2011	23'520'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ					65'670'000.00

Crédits d'investissements à boucler en 2023 :

DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE					
Direction générale de l'environnement					
DGE	I.000027.01	Part cantonale ass. anciennes décharges2	433.2011	13.03.2012	2'517'700.00
DGE	I.000030.01	La Thielle à Yverdon	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	358.2010	31.05.2011	4'130'000.00
DGE	I.000036.01	Canal du Haut Lac-Basse Plaine du Rhône	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	I.000040.01	Crédit cadre gestion/traitement déchets	449.2011	28.08.2012	6'800'000.00
DGE	I.000042.01	Décharge des Saviez à Noville - Ass.	433.2011	13.03.2012	1'419'000.00
DGIP	I.000304.02	Maison de l'environnement Lsne Vennes	118.2018	26.03.2019	15'834'000.00
DGIP	I.000304.04	CrE MEV Bâtiment à Lsne Vennes	378.2017	28.11.2017	2'950'000.00
DGE	I.000351.01	Protection DN & amélioration structures2	159.2014	01.07.2014	6'100'000.00
DGE	I.000417.01	Décharge de Molard-Parelliet à Trélex	382.2017	21.11.2017	3'600'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE					51'750'700.00

15.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Jean-Franco Paillard rapporteur (social)
 Alexandre Berthoud rapporteur (santé)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

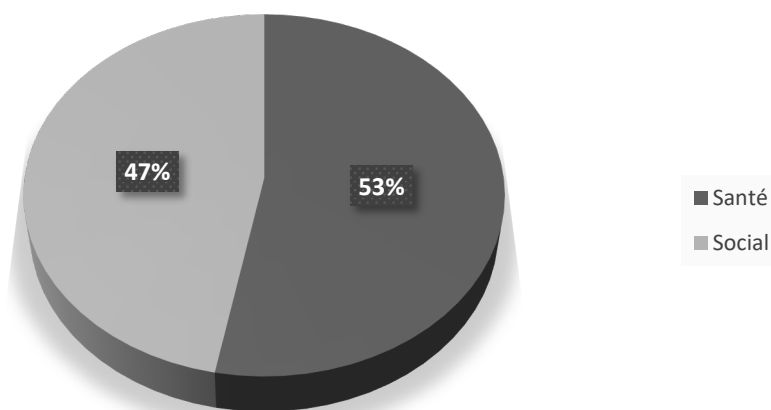
	Charges	Revenus
Budget 2022	4'293'802'100	1'332'809'900
Comptes 2022	4'360'639'150	1'339'332'794
Différence en fr.	66'837'050	6'522'894
Différence en %	1.56%	0.49%

Les charges brutes 2022 dépassent celles prévues au budget de 66,8 mios, soit +1,56%.

Toujours par rapport au budget, les charges nettes sont supérieures de 60,3 mios, soit 2%. Au total, 62.7 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés durant l'exercice 2022 au DSAS, dont 53.3 mios pour les coûts COVID et 1.9 mio pour l'Ukraine/OSTRAL.

En 2022, la santé représente 53% des charges nettes (2021: 54% et 2020 :55%). Le social représente 47 % des charges nettes (2021 46% et 2020 : 45%).

Répartition santé/social Comptes 2022 (charges nettes)



- b) Comparaison des comptes 2022 avec le budget 2022 total, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	4'293'802'100	1'332'809'900
Crédits supplémentaires	98'340'200	32'913'400
Budget total 2022	4'392'142'300	1'365'723'300
Comptes 2022	4'360'639'150	1'339'332'794
Différence en fr.	-31'503'150	-26'390'506
Différence en %	-0.72%	-1.93%

- c) Comparaison des comptes 2022 avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	4'334'552'521	1'412'965'281
Comptes 2022	4'360'639'150	1'339'332'794
Différence en fr.	+26'086'629	-73'632'487
Différence en %	+0.60%	-5.21%

- d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	3'021'306'356	2'960'992'200	2'921'587'240

Les charges nettes 2022 présentent une augmentation de +99.7 mios par rapport aux comptes 2021, soit + 3,4%.

3. Report de crédits

- a) 2021 sur 2022 : il n'y a pas de report
- b) 2022 sur 2023 : pour un montant de 614 000 fr. Il s'agit, des reports de crédits pour des achats mobiliers au Secrétariat du DSAS, des travaux en cours pour les aménagements des locaux du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) à Montreux et Yverdon et pour la prévention bucco-dentaire auprès des bénéficiaires des régimes sociaux, selon tableau ci-dessous :

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	17 000	Achat de mobilier retardé
065 DGCS	432 000	Prévention bucco-dentaire auprès des bénéficiaires des régimes sociaux
065 DGCS	165 000	Travaux d'aménagement des locaux du CSIR à Montreux et Yverdon et de la DGCS

4. Participation à la cohésion sociale 2022 (PCS)

		BUDGET	COMPTES	écart comptes/budget	
	Régimes	2022	2022	en francs	en %
1	PC à domicile et hébergement	255'821'000	251'837'432	-3'983'568	-1.56%
2	Assurance maladie (LVLAMal)	111'334'900	111'601'139	266'239	0.24%
3	RI+part. cantonale ass. chômage	225'960'100	217'580'888	-8'379'212	-3.71%
4	Subv. et aide aux personnes handicapées	122'305'600	120'570'422	-1'735'178	-1.42%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	63'989'100	65'010'040	1'020'940	1.60%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	31'529'000	32'210'209	681'209	2.16%
	Total régimes	810'939'700	798'810'130	-12'129'570	-1.50%
	Montant supplémentaire accordé par le CE, le 8.12.21		- 25'000'000	-25'000'000	
	Dédution complémentaire pour atteindre la cible accord canton communes		-727'000		
	FS à charge des communes	810'939'700	773'083'130	-37'129'570	-4.58%

La PCS 2022 à la charge des communes est de 773.1 mios. Ce montant tient compte de 25.7 mios de déduction, soit 25 mios supplémentaires accordés par le Conseil d'Etat le 8.12.2021 pour l'accélération du rééquilibrage et 0.7 mio à titre de complément pour atteindre la cible de 60 mios (art. 19a de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale - LOF)

Le montant global des régimes compris dans la PCS est de 798.8 mios et les acomptes facturés aux communes ont été basés sur le budget à hauteur de 810.9 mios.

Le Conseil d'Etat a décidé, le 12.10.2022, de renoncer aux intérêts de retard dus sur la PCS 2020 et 2021 et de facturer dorénavant des intérêts uniquement sur le montant du décompte final. L'adaptation du RLOF est en cours.

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 Secrétariat général (SG)

Les charges brutes 2022, en supprimant l'écriture se rapportant aux subventions accordées et compensées de 4.5 mios, s'élèvent à 7.5 mios. Elles ont légèrement augmenté de 0.54%. par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, il n'est pas judicieux de faire des comparaisons, étant donné l'abandon pur et simple des intérêts des créances de retard (PCS) de 1.4 mio (4401) et comme dit plus haut de l'écriture (4511) relative au prélèvement de 4.5 mios sur le fonds à l'immunothérapie oncologique (N. 3037).

Un dépassement de 100'000 fr. (3132) résulte des mandats en lien avec le contexte sanitaire et l'évaluation du Conseil de politique sociale conformément à l'article 11 al. 1 de la LOF.

5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2022 de la DGS :

Crise sanitaire COVID – 2022 :

- La crise sanitaire COVID a entraîné des crédits supplémentaires en 2022 de 53 mios (58 mios bruts). Les dépenses estimées de 49.70 mios dont 20 mios de transitaires.
- Un disponible estimé de 3.3 mios sur le centre opérationnel COVID, la campagne de vaccination et la santé mentale pour les enfants et les jeunes. Dépassements sur les stocks de réserve et le financement des impacts financiers pour les hôpitaux et l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Le passage à une phase de transition selon les exigences de la Confédération a été opéré.

- Vaccination : dissolution de la taskforce cantonale et reprise des activités par la DGS.
- Mise en veille progressive des activités de traçage et de dépistage.

Autres faits marquants 2022

- Charges de fonctionnement : un disponible est principalement dû aux postes vacants non repourvus immédiatement ainsi qu'au retard du projet du dossier électronique du patient (DEP : 0.94 mio).
- Cercle de qualités en EMS : disponible lié à la baisse du coût de certaines prestations, ainsi qu'à un retard dans la mise en œuvre de nouvelles prestations (0.72 mio).
- Recette des émoluments pour autorisation de pratiquer : augmentation significative du nombre d'autorisations délivrées due à plusieurs changements légaux, notamment l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et la loi sur les professions de la psychologie (LPsy) (0.9 mio).
- Un retard dans le déploiement d'activités et de projets est constaté générant des disponibles budgétaires non pérennes de 4.9 mios (DEP, projet de santé bucco-dentaire).
- Maintien à domicile : dépassement dû à la croissance de l'activité (organisations privées de soins à domicile (OSAD) de 1.6 mio et AVASAD de 3.7 mios).
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) : dépassement dû à l'activité et à l'ouverture de lits (2.1 mios).
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) : dépassement dû principalement à la mesure « vie chère » (5.7 mios).
- Cliniques privées : un crédit supplémentaire de 10.5 mios pour la régularisation des contrats de prestations 2019-2022 (hors Hirslanden) et un transitoire de 3.8 mios pour la régularisation d'Hirslanden.
- Hospitalisations hors canton : dépassement dû au rattrapage suite notamment à l'arrêt des opérations électives durant la pandémie.
- Variole du singe : les charges 2022 ont été financées par le budget ordinaire (pas de crédit supplémentaire demandé à ce titre).
- Fondation Urgences Santé (FUS) : des charges inférieures au budget apparaissent) principalement liées au retard du déménagement à ECAvenir. Ce disponible non-pérenne ainsi que les boucllements des services d'ambulance meilleurs que ceux prévus ont permis de financer un montant de 2.4 mios au titre de soutien financier nécessaire au fonctionnement de la FUS en crise.
- Ukraine : disponible dû à une activité effective plus basse que celle estimée au CHUV (0.22 mio)
- INOPIA (dispositif cantonal de réponse au risque de pénurie d'énergie) : charges 2022 financées par le budget ordinaire (pas de crédit supplémentaire demandé à ce titre).

L'analyse des variations par rapport aux comptes 2021, permet de constater que les charges sont en hausse de 3.94 mios, soit une baisse par rapport aux dépenses COVID de 78.83 mios entre 2022 et 2021 et une augmentation des dépenses ordinaires de 81.1 mios (notamment maintien à domicile 11.28 mios et hôpitaux 64.8 mios).

Les revenus sont en baisse de 13.1 mios. Cette baisse provient principalement des remboursements des prestations de dépistage et de vaccinations COVID (12 mios).

037 Administration générale

- 3030 Personnel occasionnel. Des crédits supplémentaires totalisant 9.6 mios ont été octroyés pour l'engagement de personnel en lien principalement avec le COVID (centre opérationnel COVID)
- 3106 Matériel médical et de laboratoire. Des crédits supplémentaires totalisant 1.4 mio ont été octroyés pour notamment la campagne de vaccination et l'achat matériel COVID pour le système sanitaire.

064 Système de santé

- 3634 Subventions accordées aux entreprises publiques. Des crédits supplémentaires totalisant 16.4 mios ont été octroyés pour les impacts financiers de la crise COVID sur les institutions sanitaires vaudoises.
- 3635 Subventions accordées aux entreprises privées. Des crédits supplémentaires totalisant 22.5 mios ont été octroyés dont 10.5 mios pour la régularisation des contrats de prestation 2019 à 2022 des cliniques privées. Le solde correspond aux impacts financiers de la crise COVID.
- 3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif. Les crédits supplémentaires totalisant 14 mios ont été octroyés principalement pour les impacts financiers de la crise COVID sur les institutions sanitaires privées vaudoises d'intérêt public.
- 4260 Des remboursements liés au COVID sont intervenus pour 4.1 mios

5.2.2 CHUV :

Les comptes 2022 du CHUV présentent un résultat net d'exploitation négatif de 24.84 mios (- 7.29 mios en 2021). Le résultat d'exploitation est déficitaire de -35.46 mios (-11.8 mios en 2021). Le bénéfice non-opérationnel se montant à 3 mios (-0.61 en 2021) alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +7.63 mios (+5.12 mios en 2021). L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat d'exploitation	- 32.5	- 12.4	- 9.4	- 9.2	- 27.8
Résultat d'investissement	+ 7.6	+ 5.1	+ 8.7	+ 12.7	+ 20.6
Résultat global	- 24.8	- 7.3	- 0.7	+ 3.4	- 7.3

a) Eléments principaux 2022

Globalement, les charges opérationnelles du CHUV augmentent de 37.5 mios (+2.1 %) entre 2021 et 2022. La masse salariale augmente de 24.2 mios (+ 1.8 %).

Les biens et services médicaux sont stables.

Les revenus d'exploitation (+30.4 mios) comprennent des revenus d'hospitalisation et ambulatoires qui ont augmenté de 31 mios, reflet d'une croissance modérée de l'activité. Par ailleurs, les subventions ont diminué de 0.5 mio par rapport à 2021. Les surcoûts liés au matériel de protection COVID et donc la contribution du canton pour leur couverture a été réduite entre 2021 et 2022.

Les variations importantes sur les autres revenus reflètent, outre une augmentation des revenus des fonds de recherche, la variation des flux liés au COVID (fin du financement de la campagne cantonale de vaccination, diminution de la contribution extraordinaire du canton entre 2021 et 2022).

Le bénéfice net non-opérationnel (+3 mios) provient essentiellement de la résolution de litiges (4.67 mios).

Le CHUV affiche un résultat déficitaire de 24.84 mios pour 2022.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée est de l'ordre de 6.5 %, que la part de la clientèle extra-cantonale se situe aux environs de 14.2 % en 2022, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate a augmenté, pour atteindre 114 lits à fin 2022 (74 en 2021, 79 en 2020, 93 en 2019, 91 en 2018). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation et COVID) continue à augmenter et atteint 9.9 % en 2022 (9.5 % en 2021). De nombreuses mesures de correction sont et seront prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

En outre, la révision des comptes a été réalisée par KPMG sur la base d'un mandat confié par le Conseil d'Etat, sur la base d'appel d'offres (durée 4 ans), soit de 2019 à 2022. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle. Aussi, l'auditeur confirme sans réserve l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

A noter que la présentation des comptes du bilan est en conformité avec le plan comptable de l'Etat de Vaud selon les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2). Il n'y a pas de changement de périmètre notable.

b) Comptes 2022

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2022 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2022	Budget 2022	Réalisé 2021	Ecart réalisé/budget 2022		Ecart réalisé 2022/2021	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'573.1	1'553.9	1'542.7	19.25	1.2%	30.4	2.0%
Revenus opérationnels hors enveloppe	226.5	232.1	220.4	-5.57	-2.4%	6.12	2.8%
Autres revenus opérationnels	22.6	11.6	45.4	10.99	94.6%	-22.75	-50.1%
Revenus opérationnels	1'822.3	1'797.6	1'808.5	24.67	1.4%	13.80	0.8%
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	4.7	-	0.7	4.67	0.0%	3.98	579.1%
Revenus d'immobilisation	89.1	89.4	79.2	-0.24	-0.3%	9.90	12.5%
TOTAL REVENUS	1'916.1	1'887.0	1'888.4	29.10	1.5%	27.68	1.5%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'354.7	1'322.7	1'330.5	32.06	2.4%	24.2	1.8%
Biens et services médicaux	293.0	320.3	293.1	-27.23	-8.5%	-0.04	0.0%
Frais de gestion	166.5	144.9	163.2	21.64	14.9%	3.32	2.0%
Frais financiers et provisions	43.4	23.8	33.5	19.66	82.7%	9.96	29.8%
Charges opérationnelles	1'857.7	1'811.6	1'820.3	46.14	2.5%	37.5	2.1%
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.7	-	1.3	1.67	na	0.38	29.2%
Charges d'immobilisation	81.5	85.4	74.1	-3.87	-4.5%	7.38	10.0%
TOTAL CHARGES	1'940.9	1'897.0	1'895.7	43.94	2.3%	45.22	2.4%
			-				
Résultat d'exploitation principale	-35.5	-14.0	-11.8	-21.47	153.4%	-23.67	200.6%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	3.0	-	-0.6	3.00	na	3.60	-592.4%
Résultat d'immobilisation	7.6	4.0	5.1	3.63	91.0%	2.51	49.1%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-24.8	-10.0	-7.3	-14.84	148.4%	-17.55	240.7%

c) Comparaison Comptes 2022 – Comptes 2021

c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2021, les principales variations sont les suivants :

Revenus d'exploitation : +30.43 mios

Hospitalisation (hosp.) : augmentation d'activités	+ 14.0 mios
Ambulatoire	+ 16.9 mios
Tâches académiques & PIG DGS	+ 3.9 mios
Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS	- 4.4 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : + 6.12 mios

Remboursement des charges CHUV campagne de vaccination cantonale COVID, PCE Santé mentale des jeunes et adolescents, PCE Ukraine	- 20.8 mios
Financement de la prime « vie chère »	+ 0.1 mio
Compléments de subv. hors DGS (handicap mental, autisme, etc...)	+ 5.4 mios
Reprise des activités restauration pos COVID, autres facturations	+ 3.1 mios
Financement cantonal de l'immuno-thérapie en oncologie	+ 5.8 mios
Augmentation des revenus des fonds (Flashtherapy, LICR oncologie, Flagship neurosciences)	+ 4.5 mios
	+ 7.9 mios

Autres revenus opérationnels : - 22.75 mios

Variation de la contribution exceptionnelle DGS COVID	-20.8 mios
Intérêts créditeurs	- 1.7 mio
Dons en faveur des fonds	+ 0.4 mio
Divers	- 0.7 mio

Charges de personnel : + 24.22 mios (+ 318.4 ETP)

<i>Augmentation sur les fonds de recherches (oncologie, neuroscience)</i>	+ 2.5 mios
<i>Diminution charges COVID/vaccination</i>	- 25.8 mios
<i>Augmentation des postes fixes</i>	+ 22.5 mios
<i>Effet prix (salaire moyen)</i>	+ 3.2 mios
<i>Augmentation des intérimaires</i>	+ 7.8 mios
<i>Provision variation stocks heures sup/vacance/jours congés COVID</i>	+ 8.6 mios
<i>Prime vie chère</i>	+ 5.4 mios

Biens et services médicaux : -0.04 mio

<i>Matériel de protection COVID-19</i>	- 2.9 mios
<i>Dons Ukraine</i>	+ 0.6 mio
<i>Augm. conso. activité ambulatoire (médicaments, oncologie, etc...)</i>	+ 7.2 mios
<i>Diminution de la consommation de sang</i>	- 0.7 mio
<i>Diminution Swiss transplan</i>	- 0.8 mio
<i>Consommation des fonds (oncologie, immunologie-COVID, neurosciences)</i>	+ 0.8 mio
<i>Réorg. charges exploitation/fonds du centre de thérapies expérimentales</i>	- 3.4 mios
<i>Diminution des coûts de sous-traitance à MV Santé Beaumont SA</i>	- 0.6 mio
<i>Divers</i>	- 0.3 mio

Charges de gestion courante : +3.32 mios

<i>Diminution coûts COVID</i>	- 1.4 mio
<i>Coûts vaccination</i>	- 1.3 mio
<i>Diverses charges sur exploitation</i>	+ 0.3 mio
<i>Charges sur fonds ISREC-CERN Flash therapy</i>	+ 3.3 mios
<i>Charges sur fonds de service (reprise activité post COVID)</i>	+ 1.5 mio
<i>Diverses charges sur autres fonds</i>	+ 1.0 mio

Frais financiers et provisions : +9.96 mios

<i>Résiliation convention MV Santé</i>	+ 8.4 mios
<i>Subventions affiliés (baisse financement COVID)</i>	- 4.3 mios
<i>Perte sur débiteur et stock (dont 1.6 mio MV Santé)</i>	+ 3.6 mios
<i>Autres subventions et contributions</i>	+ 2.4 mios
<i>Frais financiers</i>	- 0.1 mio
<i>Autre revenus (EMS, subv. affiliés)</i>	- 0.1 mio

c2) Résultat des immobilisations

Par rapport aux comptes 2021, les principales variations en lien avec les revenus et les charges d'immobilisations sont les suivantes :

Revenus d'immobilisations : + 9.9 mios

<i>Subvention PIG à l'investissement</i>	+ 8.7 mios
<i>Parts invest. s/tarifs d'hosp</i>	+ 0.6 mio
<i>Recette de loyer – CHUV</i>	+ 1.2 mio
<i>Financement équipement acquis par fonds</i>	- 0.5 mio

Charges d'immobilisations : + 7.38 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	+ 3.2 mios
<i>Amortissements et intérêts objets 1-8 mios</i>	- 1.0 mio
<i>Loyers</i>	- 0.1 mio
<i>Fonds d'entretien</i>	+ 0.8 mio
<i>Charges propriétaires (Fondation HEL)</i>	+ 0.6 mio
<i>Équipement crédit d'inventaire : amortissements & intérêts</i>	+ 4.4 mios
<i>Équipements acquis par fonds</i>	- 0.5 mio

d) Comparaison Comptes 2022 - Budget (définitif) 2022**d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2022, les principaux écarts en lien avec les revenus et charges d'exploitation sont les suivants :

Revenus d'exploitation : + 19.25 mios

<i>Revenus d'hospitalisation</i>	- 1.7 mio
<i>Revenus ambulatoires</i>	+15.2 mios
<i>Subvention UNIL</i>	+ 1.1 mio
<i>Tâches de santé publique (PIG formation des médecins)</i>	+ 1.1 mio
<i>Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS</i>	+ 3.5 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : + 5.42 mios

<i>Financement COVID (lits surnuméraires)</i>	+ 4.0 mios
<i>Refacturation au canton des primes « vie chère »</i>	+ 5.4 mios
<i>Immuno-oncologie (fonds cantonal d'innovation)</i>	+ 4.5 mios
<i>Augmentation des financements par fonds de développement</i>	+ 7.8 mios
<i>Baisse des revenus de l'activité privée</i>	- 0.8 mio
<i>Baisse des revenus de l'EMS</i>	- 1.6 mio
<i>Revenus des fonds</i>	- 10.1 mios
<i>Divers</i>	- 3.7 mios

Revenus non-opérationnels : + 3.00 mios

Le bénéfice net non-opérationnel provient essentiellement de la résolution de litiges pour un montant de 4.67 mios.

Frais de personnel : + 32.06 mios

Dépassement du budget composé essentiellement des renforts d'effectifs en lien avec le COVID-19 et la vaccination (7.9 mios), de l'augmentation des postes (+11.5 mios), de la variation de la provision heures supplémentaires/vacances/jours congés COVID (1.2 mio), de la prime « vie chère » (5.4 mios, compensés en revenus), des engagements de personnel sur fonds (6.1 mios).

Biens et services médicaux : -27.23 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	- 1.9 mio
<i>Matériel</i>	- 23.6 mios
<i>Services médicaux</i>	- 1.7 mio

Charges de gestion courante : +21.64 mios

<i>Charges hôtelières</i>	- 1.9 mio
<i>Gestion courante</i>	+ 18.7 mios
<i>Immeubles</i>	+ 0.3 mio
<i>Equiperment</i>	+ 4.6 mios

Frais financiers et provisions : +19.66 mios

Résiliation convention MV Santé (8.4 mios), autres contributions et participations (0.4 mio), pertes sur débiteurs et stock (4.1 mios) et écart a budget sur les fonds (6.8 mios).

d2) Résultat d'immobilisation :

Par rapport au budget 2021, les principaux écarts en lien avec les revenus et les charges d'immobilisation sont les suivants :

Revenus d'immobilisation : - 0.2 mio

<i>Subventions PIG à l'investissement</i>	- - -
<i>Parts d'investissement sur tarifs d'hospitalisation</i>	+ 0.6 mio
<i>Recettes de loyers – CHUV</i>	+ 1.8 mio
<i>Autres revenus (EMS, affiliés)</i>	- 0.9 mio
<i>Financement équipements acquis par fonds</i>	- 1.8 mio

Charges d'immobilisation : -3.9 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	+ 2.5 mios
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	- 1.0 mio
<i>Loyers payés</i>	- 0.6 mio
<i>Équipements crédit d'inventaire : amortissement + intérêts</i>	- 2.6 mios
<i>Équipements acquis par fonds</i>	- 1.8 mios
<i>Autres charges</i>	- 0.4 mio

e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Compte 2022		Comptes 2021 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'hospitalisation	747.7	309.6	733.6	301.8	14.1	1.9%	7.8	2.6%
Revenus ambulatoire	428.3	0.3	411.4	0.3	16.9	4.1%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	397.1	280.8	397.7	281.5	-0.5	-0.1%	-0.7	-0.3%
Autres revenus d'exploitation	253.8 *	6.4	266.5 *	26.6	-12.6	-4.7%	-20.2	-76.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'826.9	597.0	1'809.2	610.1	17.8	1.0%	-13.1	-2.2%
Revenus d'hospitalisation	70.5	29.5	69.9	29.0	0.6	0.8%	0.6	0.02
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS)	5.5	5.4	-3.1	-3.2	8.6	-275.0%	8.7	na
Autres revenus d'investissement	13.1	-	12.5	-	0.7	5.3%	-	-
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	89.1	34.9	79.2	25.7	9.9	12.5%	9.2	35.9%
TOTAL REVENUS	1'916.1	631.9	1'888.4	635.8	27.7	1.5%	-3.9	-0.6%

Entre 2021 et 2022, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 27.7 mios (+1.5 %).

La participation de la DGS diminue de 3.9 mios entre 2021 et 2022, la participation à l'hospitalisation augmentant de 8.4 mios. La subvention PIG augmente de 8 mios, dont une augmentation de 3.8 mios des activités de santé publique et une diminution de 4.5 mios de subventions COVID (3.5 mios de matériel de protections imputés en 2022), ainsi qu'une augmentation de 8.7 mios de la subvention à l'investissement. La participation extraordinaire liée au COVID diminue de 20.2 mios (6.4 mios en 2021 pour réserves de lits en soins intensifs, matériel de protection, PCE santé mentale des jeunes et PCE Ukraine). Le solde des revenus opérationnels CHUV augmente de 31.6 mios en raison essentiellement de la reprise de l'activité clinique facturée aux assureurs (+23.2 mios).

f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2020	2021	2022	Variation 2022/2021 en %
ACTIFS (en millions)				
Liquidités	39.0	38.0	46.9	23.4%
Compte courant Etat de Vaud	0.0	0.0	0.0	0.0%
Débiteurs (net du ducroire)	183.0	209.4	217.8	4.0%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	32.3	29.1	30.3	4.1%
Actifs transitoires	87.1	81.9	52.1	-36.4%
Equipements	55.4	73.6	80.2	9.0%
Rénovation, transformation 1 à 8 mios	55.2	60.1	67.2	11.8%
TOTAL DES ACTIFS	452.0	492.1	494.5	0.5%
PASSIFS (en millions)				
Fournisseurs et créanciers	50.2	56.8	48.1	-15.3%
Compte courant Etat de Vaud	24.7	54.8	47.4	-13.5%
Passifs transitoires et autres passifs	208.3	219.6	265.8	21.0%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	128.7	128.0	125.2	-2.2%
Résultat exploitation et réserves	40.1	32.9	8.0	-75.7%
TOTAL DES PASSIFS	452.0	492.1	494.5	0.5%

Sur le plan bilantaire, il est nécessaire de prendre conscience qu'une recapitalisation des fonds propres devra être réalisée à court terme (avant le 31 décembre 2023).

g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

Sur le plan de la trésorerie, il est nécessaire de prendre conscience qu'une solution devra être trouvée, également à brève échéance.

Solde au 31.12.2021	-54.8 Mios
• Résultat de l'exploitation	-24.8 Mios
• Augmentation de la trésorerie	-9.0 Mios
• Augmentation des débiteurs	-8.4 Mios
• Diminution des stocks	-1.3 Mios
• Diminution des revenus à recevoir	32.9 Mios
• Augmentation de la correction d'enveloppe	-6.8 Mios
• Diminution des autres créances	3.7 Mios
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-13.6 Mios
• Diminution des fournisseurs et créanciers	-8.7 Mios
• Augmentation des charges à payer	9.4 Mios
• Augmentation des autres dettes à court terme	32.6 Mios
• Augmentation des engagements à long terme	4.2 Mios
• Diminution des fonds	-2.8 Mios
Solde au 31.12.2022	-47.4 Mios

h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2022, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2022	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1^{er} janvier	Variation 2022
Fonds institutionnels hospitaliers	12'018	12'006	12
Fonds de développement et de perfectionnement	40'457	48'066	-7'609
Fonds d'entretien	35'904	30'552	5'352
Fonds de réserve des unités	5'836	6'301	-465
Fonds institutionnels	94'215	96'925	-2'710

Fonds de services	30'081	30'596	-515
Fonds de recherche du CHUV	922	522	400
Fonds de recherche	31'003	31'118	-115

Fonds des honoraires	13'287	13'660	-373
Fonds nationaux, de tiers et divers	147'747	143'155	4'592
Fonds des honoraires, nationaux, de tiers et divers	161'034	156'815	4'219

i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2022 des investissements s'élevant à 102.48 mios. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante:

- Budget d'investissement de l'Etat de Vaud : 74.558 mios
- Fonds d'entretien et de transformation du CHUV (y c. locaux de tiers) : 17.505 mios
- Fonds de 1 à 8 millions : 10.041 mios
- Locaux tiers : 0.379 mio

5.3 Direction générale de cohésion sociale (DGCS)

Pour l'ensemble de la DGCS, le résultat est inférieur de 6.4 mios par rapport au budget 2022 (-0,5%). En fait, les résultats présentent une diminution de charges de 10.39 mios et une diminution de revenus de 3.99 mios. Ce résultat positif est principalement dû au service 067 qui se rapporte à la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement. En effet, le résultat net pour ce poste est de – 11.5 mios.

COVID : on peut parler d'un retour à une situation stable en 2022. Les dépenses COVID représentent 5.2 mios dans les charges, principalement pour l'hébergement au 067. A noter encore que sur les 35 mios de transitoires sur le crédit sup 2021, principalement pour l'hébergement, 7 mios ont été régularisés. Il s'agit avant tout des indemnités des établissements socio-éducatifs (ESE) et pour les renforts temporaires dans les établissements médico-sociaux (EMS) / établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM).

Sur l'année, 8 demandes de crédits supplémentaires ont été déposées, dont 3 en faveur d'autres services (Direction générale de la mobilité et des routes (DGIP), 2x Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)), 3 portées par d'autres services (Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), Direction générale de la santé (DGS), Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)) et deux portées par la DGS et entièrement compensées.

065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2022 et le budget 2022 est de -1.96 mio soit - 4.32 %. En charge nette, cet écart est de – 1.97 mio, soit – 4.74%.

- 3010 Le recrutement prévu est plus lent et plus difficile que prévu. Le budget prévoyait une pérennisation de 15 postes, 11.8 nouveaux postes et la régularisation de postes déjà accordés. L'écart avec le budget est de – 1.8 mio.
- 3030 + 234'743 fr. pour l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire principalement pour pallier le déficit de recrutement pour le personnel fixe. A noter qu'une demande de crédit supplémentaire de 243'600 fr. a été octroyée et compensée par la diminution de charge au 3010.
- 3110 Ameublement des locaux du CSIR d'Yverdon et de Montreux (demande de crédit supplémentaire de 95'000 fr. entièrement compensée).
- 3130 Prestations de tiers dont 10 000 Fr. pour le déménagement du CSIR à Yverdon (demande de crédit supplémentaire de 10'000 fr. entièrement compensée).
- 3132 Différents mandats, dont un appui externe pour le suivi de l'application MAORI-RAPA (gestion du revenu d'insertion et recouvrement des pensions alimentaires).

066 Prestations financières et insertion

L'écart des charges entre les comptes 2022 et le budget 2022 est de 1.29 mio, soit 0.06%. En charge nette, l'écart est de 7.05 mios soit 0.69%

Les écarts sur les prestations sont principalement dus aux subsides PC AVS/AI, au RI et aux subsides. Cela reste toutefois moindre que prévu.

- 3181 Le compte du croire sur débiteur a été réajusté et corrigé à la baisse, - 731'591 fr.
- 3612 Baisse du nombre de dossiers enregistrés dans les centres sociaux régionaux (CSR), extourne transitoire pour les surcoûts couverts par le financement du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), soit au total - 6.2 mios. Une partie du disponible a permis de financer les travaux de maintenance MAORI.
- 3634 Ecart favorable de 1.5 mio dû notamment à des retards dans les travaux informatiques prévus dans les Centres régionaux de décisions (CRD).
- 3636 Ecart favorable de 0.34 mio. dû à une diminution des subventions aux organismes en milieu ouvert (Croix rouge (CR), Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Démarche), à l'augmentation plus faible dans les ateliers à vocation productive (Relais) et aussi à l'estimation trop importante des besoins en places dans les ateliers de réadaptation (Afiro). A cela, il convient de tenir compte des indemnités COVID, notamment pour l'hébergement d'urgence
- 3637 Bourses, après l'augmentation en 2021, liée à la dégradation du marché du travail qui est la conséquence indirecte du COVID, un crédit supplémentaire de 4.1 mios a été accordé pour combler les conséquences de la pandémie sur le marché du travail et le recours aux bourses d'études sur l'année académique 2021-2022. Le retour à la normale est plus modéré que prévu, +1.33 mio.
- Subsides, en baisse -9.7 mios, en raison de l'effet modéré pour les prestations complémentaires (PC) AVS/AI, de la baisse du nombre de bénéficiaires RI, de transitoires 2021 trop élevés pour les PC et le RI et de la restitution sur les acomptes versés aux assureurs, des mutations où les bénéficiaires partiels ou RI deviennent bénéficiaires PC.
- PC AVS/AI : +23.6 mios en raison de l'augmentation des bénéficiaires + 520, soit +2.3%. Les prestations représentent 890 fr. par mois pour les PC à l'AVS et 1'200 fr. par mois pour les PC à l'AI. La participation de la Confédération s'élève à 5/8 des dépenses. A cela vient se rajouter le remboursement des frais de maladie (RFM) et l'allocation de Noël. La participation de la Confédération a permis de compenser le dépassement sur les PC.
- Politique familiale : Allocations familiales des personnes sans activité lucrative : +2.5 mios dus à une augmentation des demandes après une baisse lors de l'exercice précédent.
- Aide sociale : revenus et mesures d'insertion - 7.2 mios. Entre 2021 et 2022, diminution de 500 dossiers payés (-3.6%)
- 4630 Compensation de la Confédération pour les prestations financières du CSIR (066 / 3637) voir crédit supplémentaire 22_GOV_992 et les subventions de la Confédération pour les bourses d'étude et pour les prestations d'aide financière et d'insertion (066.3637) ainsi que pour les frais administratifs (065.3010).

067 *Accompagnement et hébergement*

L'écart favorable des charges entre les comptes 2022 et le budget 2022 est de -9.7 mios soit - 1.42%. En charges nettes, l'écart favorable est de -11.47 mios soit - 2.99%.

L'écart de 9.7 mios, s'explique par -14.4 mios pour des dépenses non effectuées¹ auquel se rajoutent 4.67 mios qui correspondent aux dépenses COVID, à savoir pour des corrections de décomptes d'indemnités COVID 2020 des EMS/EPMS, ainsi que des indemnités pour les équipes mobiles de vaccination et des soldes de transitoires 2021 en faveur des ESE.

- 3636 Constructions : l'écart se rapporte au service de la dette et aux redevances immobilières pour les EMS/EPMS (- 0.765 mio).

Ateliers handicap : -3,36 mios qui proviennent d'une baisse d'activité.

- 3637 Le financement résiduel des soins en EMS et EPMS montre un écart de -2.4 mios entre les comptes et le budget. Ceci étant lié au nombre de journées LAMAL qui retourne progressivement à la situation de 2019 ante COVID. Le budget prévoyait une reprise plus importante

Globalement, les frais de placement à la journée dans les établissements socio-éducatifs (ESE) du handicap et du domaine psychiatrique et des addictions, présentent un écart de +1.5 mio par rapport au budget (+0.8%). Les écarts dépendent du nombre de journées durant l'année (acomptes trimestriels sur

¹ Financement des soins d'hébergements en EMS / EPMS (2,41 mios) / Aides individuelles PC EMS et EPMS (6.21 mios) ainsi que pour LAPRAMS long séjour, EMS et EPMS (4,40 mios), etc.

les journées réalisées, des décomptes finaux de l'année précédente en fonction des coûts effectifs reconnus) et des moyens accordés en cours d'année aux établissements qui gèrent des situations complexes et urgentes (handicap mental...). Pas de crédit supplémentaire, car le dépassement est compensé dans la rubrique 067/3637.

L'écart de 0.718 mio sur les centres d'accueil temporaire (CAT) correspond à une pleine activité alors que le budget était plus optimiste pour les finances. Les courts séjours en EMS sont au même niveau que 2021 alors que le budget prévoyait une reprise (-1.3 mio). Il ne faut pas comparer avec les comptes 2021 qui sont diminués d'une écriture transitoire de -1.6 mio passé à fin 2020. Enfin, les courts séjours EPSM sont comparables à 2021 et supérieurs au budget (+0.691 mio).

Au niveau des aides individuelles et des PC home, les résultats sont proches de 2021 avec +1.5 mio qui proviennent essentiellement des bénéficiaires en hausse des ESE (+0.9 mio)

4637 Augmentation (+6.7 mios) des remboursements des avances accordées par les régimes cantonaux par l'AI et les PC à l'AI pour un total de 11 mios. Il s'agit des remboursements d'aides individuelles LAPRAMS en EMS et EPMS (7.7 mios) et des remboursements d'aides individuelles LAIH et ESE (3.3 mios).

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	88 894 000	1'000'000	87'894'000
Comptes 2022	84 649 685	0	84'649'685
Ecart	-4 244 315	-1'000'000	-3'244'315

Au 31.12.2022, les dépenses d'investissement du DSAS sont inférieures au budget voté de -3.2 mios (-3.7%).

Dépenses nettes par Service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	6'970'000	9'190'617
037	Admin. DGS	1'143'000	831'589
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	0	68'583
066	PFI	0	0
067	Acc et hébergement	0	0
038	CHUV	79'781'000	74'558'897
Total	DSAS	87'894'000	84'649'685

Crédits d'investissements bouclés en 2022

	DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				
	Secrétariat général du DSAS				
DGNSI	I.000113.01	RDU - Revenu déterminant unifié - inf.	279.2010	09.11.2010	4'842'000.00
	CHUV				
CHUV	I.000114.01	Extension restaurant et bureaux	420.2011	01.11.2011	16'860'000.00
CHUV	I.000115.01	CHUV - locaux loués	396.2011	04.10.2011	12'240'000.00
CHUV	I.000117.01	Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	233.2009	08.12.2009	15'415'500.00
CHUV	I.000117.02	Crédit cadre laboratoires - biomédical	233.2009	08.12.2009	14'584'500.00
CHUV	I.000382.01	Unité centrale de production des cuisines	213.2015	05.05.2015	15'970'000.00
	TOTAL DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				79'912'000.00

Crédits d'investissements à boucler en 2023

	DEPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				
	Secrétariat général du DSAS				
DGNSI	I.000392.02	Renouv. SI SPAS - R/BRAPA	362.2017	31.10.2017	14'559'000.00
	Direction générale de la cohésion sociale				
DGNSI	I.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	251.2015	24.11.2015	9'292'700.00
DGNSI	I.000352.03	CA - Mise en oeuvre du SI SAMOA	223.2020	24.11.2020	2'957'000.00
	CHUV				
CHUV	I.000077.01	CE - Hôpital de Cery	405.2007	24.04.2007	6'400'000.00
CHUV	I.000077.02	CE - Hôpital de Cery - établ. mineurs	405.2008	09.12.2008	588'000.00
CHUV	I.000077.03	Hôpital de Cery - Nouveau bâtiment	046.2013	17.09.2013	100'900'000.00
CHUV	I.000077.04	Hôpital de Cery - Rénovation	046.2013	17.09.2013	5'700'000.00
CHUV	I.000368.01	Cery Neurosciences	170.2014	10.12.2014	22'300'000.00
	TOTAL DEPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				162'696'700.00

15.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Yvan Pahud, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 3 demi-journées à l'examen des comptes 2022 du DEIEP.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle a rencontré Mme la Conseillère d'Etat, Isabelle Moret à la fin de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2022

Les charges 2022 du DEIEP se montent à 580.3 mios et les revenus à 328.4 mios, laissant apparaître une diminution de charges de 387 mios ainsi qu'une diminution des produits de 363,2 mios par rapport à 2021. La diminution des charges et des produits en comparaison à 2021 est due essentiellement à la fin des mesures prises par le Conseil d'Etat pour les coûts COVID et toutes ses implications. Des crédits supplémentaires d'un montant de 113.7 mios (charges brutes) ont été attribués.

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	468'963'000	233'728'100
Comptes 2022	580'334'565	328'406'886
Différence en fr.	111'371'565	94'678'786
Différence en %	23.75%	40.51%

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	468'963'000	233'728'100
Crédits supplémentaires	113'677'000	80'848'900
Budget total 2022	582'640'000	314'577'000
Comptes 2022	580'334'565	328'406'886
Différence en fr.	-2'305'435	13'829'886
Différence en %	-0.40%	4.40%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	967'424'401	691'694'513
Comptes 2022	580'334'565	328'406'886
Différence en fr.	-387'089'836	-363'287'627
Différence en %	-40.01%	-52.52%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	251'927'679	235'234'900	275'729'888

3. Reports de crédits

a) 2021 sur 2022 pour un montant de 108'657'500 fr.

Service publié	Montant	Description
044 SPEI	96'865'000	COVID-19 : Aides prévues pour les entreprises dans le cadre des indemnités de fermeture et des cas de rigueur en lien avec la crise sanitaire
044 SPEI	2'200'000	COVID-19 : Risque de litiges sur les aides CDR
044 SPEI	322'000	Projets LADE non réalisés en 2020
044 SPEI	3'080'600	Projets LADE non réalisés en 2021
023 SPOP	80'000	Développement informatique GestStar
048 DGIP	1'010'700	Fouilles Avenches lieu dit Mylavie
048 DGIP	605'300	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	242'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2020)
048 DGIP	4'251'900	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2021)

b) 2022 sur 2023 pour un montant de 12'250'100 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIEP	95'500	Convention d'Istanbul - violence domestique des femmes migrantes
044 SPEI	676'000	Projets LADE non réalisés en 2021
044 SPEI	5'375'700	Projets LADE non réalisés en 2022
048 DGIP	106'200	Fouilles Avenches lieu dit Mylavie
048 DGIP	603'900	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	135'200	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2020)
048 DGIP	413'900	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2021)
048 DGIP	4'843'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2022)

4. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIEP

Le secrétariat général du DEIEP s'est adapté aux nombreux changements du département liés aux transferts de services, soit l'intégration de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le départ de la direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV) ainsi que du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

Le secrétariat général s'est également vu confier la gestion du Fonds d'utilité publique (Fonds LoRo) créé en 2022, montant qui augmente les charges et les produits de 20 mios. Une fois cette somme retranchée, le résultat des comptes 2022 pour le secrétariat général est en dessous du budget 2022.

Le BEFH, dont les comptes sont totalement intégrés au secrétariat général, déploie ses activités de manière transversale dans l'ensemble de l'administration publique. Le Bureau a également la charge de plusieurs missions auprès d'entités externes, tant privées que parapubliques.

Il est notamment très actif dans la promotion de l'égalité femmes/hommes dans la vie professionnelle et contrôle la réalisation de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en conformité de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (LEg) dans le canton de Vaud. Les projets sont nombreux et divers et se déploient notamment pour fournir du matériel pédagogique aux enseignants et élèves, en organisant la Journée « Oser tous les métiers » et en proposant divers ateliers au sein de l'administration pour les élèves, en intervenant auprès du Salon des métiers, en sensibilisant l'administration cantonale et la police sur l'accès et le recrutement à certains postes favorisant la mixité, etc.

Il préside la Commission de contrôle des marchés publics et des subventions (CoMPS) qui est instituée pour procéder ou faire procéder, ponctuellement, au contrôle du respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes auprès des entreprises qui ont obtenu des marchés publics dans le canton et auprès des entités subventionnées par l'État. Chaque année, 10 entités subventionnées par le Canton sont contrôlées ainsi que 10 entreprises ayant obtenu un marché public.

Le bureau est également très actif dans le domaine de la prévention et la lutte contre la violence domestique en application de la Convention d'Istanbul et de la Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) qui est entrée en vigueur en novembre 2018. A ce titre, il préside la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD).

3010.1 La différence provient du fait que divers postes n'ont pas été repourvus tout de suite, notamment le poste de secrétaire général adjoint qui n'a été occupé que ponctuellement, ce en lien avec diverses rocadés de postes en interne, et d'un poste de juriste ainsi que d'un poste de chef de la Communication qui n'ont été repourvus que dernièrement, pour un total final de 15,4 ETP.

3010.2 Le BEFH se compose de 7.05 ETP.

3030.1 En compensation des postes restés vacants, il y a une augmentation des postes auxiliaires.

3030.2 Le BEFH est renforcé par deux civilistes chaque année et des auxiliaires administratifs en mesure du chômage et de stage de réinsertion, pour un total de 5 ETP pour 2022.

3030.3 Le BEFH n'ayant pas engagé le personnel en formation, il n'y a pas de dépense sur ce poste.

3511 La part de revenus de la loterie et autres Sport-Toto est totalement reversée au fonds d'utilité publique. La gestion du fonds ne génère pas d'ETP supplémentaire, car le travail est totalement pris en charge par le personnel en place. La gestion consiste à affecter le capital reçu de la LoRo aux domaines de l'action sociale, du sport associatif, de la culture, à la Fondation « Fonds du sport vaudois » et le solde à la part « autre ». Les projets sont montés au SG par les services (SERAC/SEPS/social ou autre), qui contrôle l'éligibilité des projets et prépare la PCE pour validation du CE.

4630 Il n'y a plus de subvention de la Confédération pour la mise en œuvre des contrôles de l'égalité salariale, les montants n'étant prévus que pour une aide au démarrage des travaux (2018-2021).

040 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Durant l'année 2022 le taux de chômage a poursuivi sa baisse, passant de 3,5% à fin 2021 à 3,1% à fin avril 2023, contre une moyenne de 2,1% au niveau national. Ce chiffre est à pondérer par le fait que le Canton de Vaud comptabilise également les personnes en recherche d'emploi et inscrites au revenu d'insertion (RI), contrairement à plusieurs autres cantons. Sans les bénéficiaires du RI, le taux du chômage vaudois se monte à 2,7%.

Néanmoins, malgré la baisse des demandeurs inscrits, le flux des entrées et sorties a été très important et a généré un gros travail de gestion des dossiers. La bonne collaboration avec les entreprises privées et les annonces faites au chômage en cas de postes vacants malgré la non-obligation en deçà des 5% de chômage, a contribué à augmenter le nombre de places acquises et traitées, y compris celles en lien avec l'article 121a de la Constitution fédérale qui traite de la gestion de l'immigration.

En 2022 :

- 22'935 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'427 ont retrouvé un emploi dont 1'239 bénéficiaires du RI.

- 28'539 sanctions ont été prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés par la loi sur l'assurance-chômage (LACI / étant précisé que 5'486 sanctions, soit 19%, ont été annulées suite aux explications fournies par les personnes concernées) et 2'950 sanctions pour les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI / étant précisé que 593, soit 20%, ont été annulées suite aux explications fournies par les personnes concernées).
- Les places vacantes acquises et traitées sont en forte augmentation à 45'774.
- 52.8 mios de réduction d'horaire de travail (RHT) ont été versées en 2022.

3158 Il s'agit des coûts de licences concernant le système informatique de la gestion de l'assurance cantonale de perte de gain maladie (APGM). Depuis 2021, il n'est plus possible d'utiliser le logiciel de la Confédération, un logiciel cantonal a dû être mis en place. Cette dépense n'est pas imputée à la DGNSI, mais au fonds APGM, néanmoins sous contrôle de la DGNSI.

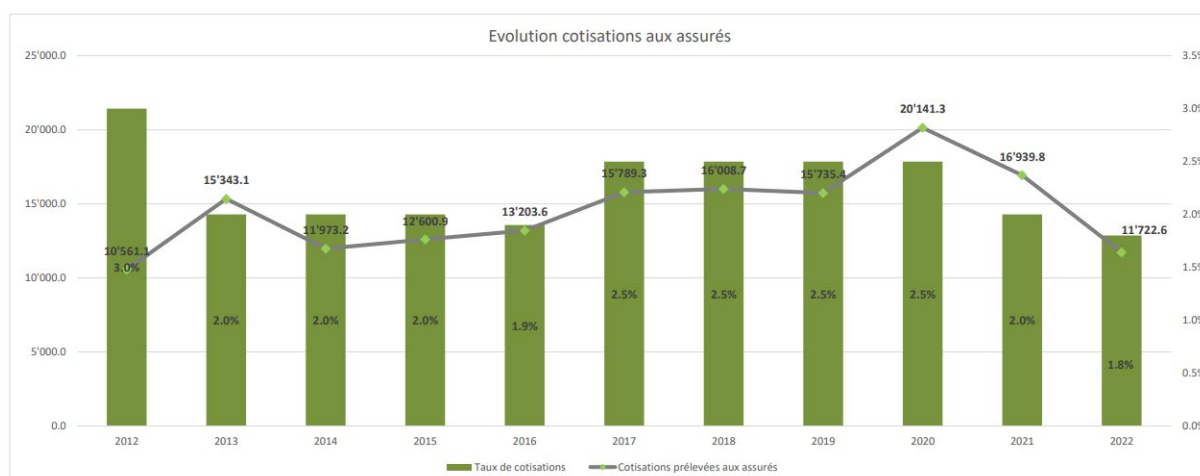
3180 Il s'agit de la réévaluation des débiteurs douteux qui intègre également les débiteurs de l'APGM.

3637.1 Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Ce montant reste supérieur à 2021, ce malgré la baisse de chômage.

4210.3 Il y a eu plus de contrôles en 2022 qu'en 2021.

Contrôle du marché du travail (en nb)	2020	2021	2022
Contrôles spécifiques COVID 19	2'369	1'764	59
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* & lutte contre le travail au noir	636	1'114	1'228
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	155	123	223
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	750	922	914
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	743	1'102	1'213
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	12	16	15
Infractions constatées (loi sur les étrangers, ass. sociales, impôt à la source)	709	653	873
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	213	140	185

4390 Ce montant correspond aux cotisations prélevées aux chômeurs. Il est moins élevé qu'aux comptes 2021, car les cotisations ont diminué de 2 % à 1,8 % conformément au mécanisme financier de rééquilibrage. En effet, selon l'art 19 o de la loi sur l'emploi du Canton de Vaud, il est prévu que si, à la fin d'un exercice budgétaire, la dette du fonds atteint ou dépasse 10% de la somme des cotisations encaissées, le Conseil d'Etat doit augmenter le taux de cotisation, dans un délai d'un an. Si, à la fin d'un exercice budgétaire, le capital propre du fonds atteint ou dépasse 20% de la somme des cotisations encaissées, le Conseil d'Etat doit abaisser le taux de cotisation, dans un délai d'un an. Ce système induit un effet retard qui explique que malgré un déficit en 2021, le taux de cotisation 2022 a baissé.



- 4510 Le fonds APGM se clôturant avec une perte de 13'225'906 fr., il a été nécessaire de prélever un montant afin de pouvoir compenser cet excédent de charges. En effet, si les moyens prévus à l'article 19m de la loi sur l'emploi (LEMP) ne suffisent pas pour couvrir les dépenses de l'APGM, l'Etat se doit accorder les avances de trésorerie nécessaires



Direction générale de l'emploi
et du marché du travail
Unité Finances

Evolution du Fonds 2026 APGM

KCHF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital du Fonds 2026 au 01.01	0.0	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0
Charges	4'932.4	11'854.7	14'396.3	14'818.8	16'516.9	16'156.1	13'688.8	14'687.7	17'106.9	20'524.3	24'950.8
Prestations versées aux assurés	4'338.5	11'103.8	13'627.8	14'039.0	15'611.0	15'186.6	12'696.5	13'606.3	15'588.3	19'044.1	23'324.3
Prestations et frais "Médecins-conseils"	38.4	64.2	44.7	32.5	12.2	26.8	31.9	12.6	25.7	70.8	25.7
Maintien/exploit applic/Infrastruct Informatique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	323.0	148.0
Réévaluation sur créance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.3
Indemnisation des caisses de chômage	128.6	178.3	139.3	148.5	154.0	183.7	186.7	183.2	235.7	90.4	134.0
Frais administration CCH	426.9	508.5	584.5	598.8	739.7	759.0	773.7	885.7	1'257.2	995.9	1'270.5
Revenus	10'562.6	15'347.3	11'973.8	12'604.2	13'205.6	15'790.9	16'011.1	15'736.1	20'142.1	16'940.3	11'724.9
Cotisations prélevées aux assurés	10'561.1	15'343.1	11'973.2	12'600.9	13'203.6	15'789.3	16'008.7	15'735.4	20'141.3	16'939.8	11'722.6
Produits financiers	1.5	4.2	0.7	3.3	2.0	1.5	2.4	0.7	0.8	0.5	2.3
Bénéfice/Perte	5'630.2	3'492.6	-2'422.5	-2'214.6	-3'311.2	-365.3	2'322.3	1'048.4	3'035.2	-3'584.0	-13'225.9
Capital du Fonds 2026 au 31.12	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0	-9'594.9
% de la dette du fonds	53%	59%	56%	36%	9%	5%	20%	27%	36%	21%	-82%
Taux de cotisations	3.0%	2.0%	2.0%	2.0%	1.9%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.0%	1.8%
Nb de chômeurs moyen inscrits	19'065	18'723	18'238	18'566	18'741	17'942	15'081	14'145	18'783	16'979	13'489
Nb de bénéficiaires moyen (mensuel) APGM	175	282	358	365	393	402	338	354	373	500	607
Nb de jours indemnisés	31'515	77'745	96'180	97'007	105'210	104'489	84'660	92'646	103'095	140'049	177'727

- 4910 Le remboursement relatif au financement de la part patronale des frais de fonctionnement de la Commission de lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et activité analogue transite par le SPEI, via une taxe prélevée par la Police du commerce, conformément à l'art. 55 LADB.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le SPEI a vécu des changements en 2022 avec le départ de la cheffe de service et celui de son responsable financier. Le nouveau chef vient de prendre ses fonctions et est accompagné d'un nouveau responsable financier.

Un changement est mené actuellement dans le mode de direction du service, avec un accent sur les finances et le renforcement du suivi des dossiers. Autre changement important en 2023, le départ de la police du commerce des locaux de Caroline 11.

Les comptes 2022 du SPEI sont encore marqués par les aides COVID. Ceci représente près de 13'000 décisions rendues pour un montant d'aide de près de 493 mios, dont 380 mios remboursés par la Confédération. A rappeler que 20% sont à la charge du Canton, le solde à la charge de la Confédération.

Les contrôles pour les aides COVID versées se poursuivent, et ceci jusqu'à la clôture définitive des dossiers. Le versement des aides de la Confédération est conditionné à certains critères de contrôle.

La Confédération a salué le processus mis en œuvre par le Canton ainsi que le travail sérieux réalisé par le SPEI pour éviter le maximum de fraudes. Actuellement au sein de la TASK Force COVID, il n'y a plus que 10 collaborateurs en CDD, principalement des juristes qui effectuent les travaux de contrôles. A savoir qu'au plus haut de la crise c'était près de 50 collaborateurs qui étaient affectés à ces contrôles.

- 3030 Dépassement en lien avec crédits supplémentaires COVID pour la gestion des aides.
- 3132.6 Vaud+ dépassement d'environ 50'000 fr. en lien avec l'organisation du Tour de Romandie féminin.
- 3132.7 Inscription de 186'649 fr. pour le fonds de soutien à l'économie durable.

- 3132.8 Crédits supplémentaires en lien avec le mandat externe donné aux fiduciaires pour effectuer les contrôles COVID. Mandat terminé au 31.12.2022.
- 3180 Inscription d'un montant de 5'529'272.78 fr. pour réévaluation sur créance. Ce montant représente le risque de perte si des entreprises ne peuvent rembourser les aides COVID, principalement en cas de faillite ou de remise de commerce. A noter qu'en cas de faillite, le Canton peut refacturer le 70% à la Confédération. Cela représente environ 10% des entreprises qui ont obtenu des aides. Ce chiffre sera probablement en augmentation, car lors de la période COVID les procédures de faillites ont été gelées, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le montant inscrit ici est donc le risque durant la procédure de contrôle. Comme évoqué en préambule, le SPEI est une des entités cantonales qui a mis en place des exigences élevées pour obtenir des aides de cas de rigueurs, comme le contrôle du surendettement du bénéficiaire.
- 3181 Ce poste est en lien avec le 3180. Lorsque la faillite est prononcée, le montant de l'aide ne peut plus être récupéré et il est donc considéré comme perdu. Les 460'585.65 fr. comprennent la part cantonale et fédérale.
- 3511 Solde transitoire de WelQome. Cette rubrique va disparaître.
- 3602 Augmentation du versement aux communes en lien avec l'augmentation du revenu de la taxe sur les alcools suite à la fermeture des frontières. L'importation d'alcool étranger a diminué, ce qui a eu pour effet d'augmenter la consommation d'alcool suisse, soumis à la taxe. 50% de la taxe est reversée aux communes.
- 3640 Réévaluation des prêts PA du Canton pour 1'413'950.-, comme par exemple le Manoir de Ban.
- 3702 Dépassement en lien avec l'augmentation des demandes et projets LPR.
- 3705 Extourne transitoire 2021 concernant les aides COVID, principalement les hôtels. Le montant des aides avait été estimé entre le SPEI et les hôteliers, avec les informations fournies par ces derniers qui devait correspondre à une perte de 40% du chiffre d'affaires. Après contrôle, ce montant était surévalué.
- 4260 Revenus en augmentation, car certaines entreprises remboursent les aides COVID octroyées, ceci en lien avec les conditions strictes sur l'octroi de celles-ci, comme par exemple l'interdiction de verser des dividendes.
- Concernant les prêts et aides LADE, le système a évolué passant d'un système antérieur à la LADE permettant des prêts conditionnellement remboursables (en fonction des résultats) à un système ne le permettant plus. Aujourd'hui la volonté est de prioriser les aides à fonds perdu complétées par des prêts de moindre ampleur.
- 3632 Evolution des aides de la promotion économique selon l'approche métier. Le budget et les comptes
- 3634 sont respectés bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

SPEI - Répartition interne du budget lié à la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Fonds de soutien à l'industrie, le Fonds de soutien à l'innovation et le soutien à l'économie et l'innovation (FIT - Innovaud - Oenotourisme), le Fonds de soutien à l'économie durable

Regroupement des comptes 3632 - 3634 - 3635 selon l'approche métier - hors soutien extraordinaire COVID-19

Ordre interne	Intitulé	Comptes 2019	LADE	Comptes 2019	LADE	Comptes 2020	LADE	Comptes 2021	LADE	Budget 2022	LADE	Comptes 2022	LADE	Différence
176_126	Organismes de promotion intercantonaux, cantonaux et actions de promotion	9'700'619		9'267'388		9'128'322		10'032'519		10'733'000		10'497'797		
176_127	Organisme régionaux	1'452'550		1'542'870		1'465'835		1'595'380		1'778'000		1'817'800		
176_128	Projets régionaux et cantonaux	4'496'448	22'683'256	1'141'214	22'705'662	4'121'334	24'134'393	3'159'187	23'079'657	5'250'000	26'056'000	2'311'257	26'053'779	2'221
176_129	Prestataires de services aux entreprises	2'593'270		2'973'270		2'834'263		2'839'098		2'900'000		2'512'263		
176_130	Projets d'entreprises	4'440'369		2'352'920		2'707'739		4'920'977		5'395'000		5'451'414		
#	Report de crédit			5'428'000		3'876'900		532'496				3'463'248		
139_460	Remboursements frais de poursuites											-100'000		100'000
176_131	Pertes sur cautionnements	50'000		0		0		287'126		250'000		0		250'000
176_132	Coopération technique	550'000		520'000		520'000		520'000		520'000		468'000		52'000
176_133	Soutien à l'innovation & oenotourisme	4'220'596		2'465'849		2'500'000		2'500'000		2'500'000		2'500'000		0
154_364	Fonds de soutien à l'industrie	1'141'868		-52'472		15'522		25'781	Note 1					0
154_627	Fonds de soutien à l'innovation							741'250		7'500'000		2'093'963		5'406'038
154-628	Fonds à l'économie durable									5'000'000		8'925		4'991'075
		28'645'720		25'638'039		27'169'915		27'153'814		41'826'000		31'024'666		10'801'334

Note 1: le montant du Fonds de soutien à l'industrie dans les comptes 2021 étaient de 1'248'269, dont CHF 25'781 hors COVID-19 et CHF 1'222'488 lié au COVID-19

023 Service de la population (SPOP)

En 2022, 24'511 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 9'583 de plus qu'en 2021. L'effectif des demandeurs d'asile pour le Canton de Vaud était de 5'165 à fin décembre 2022. A ce montant s'ajoutent 6'043 personnes au bénéfice du permis "S" qui ont été accueillies sur notre territoire. En termes de répartition avec la Confédération, il y a une surreprésentation des mineurs non accompagnés qui sont passés de 89 en 2021 à 283 en 2022, car le Canton a accueilli également des enfants ukrainiens de trois orphelinats avec tout leur personnel encadrant. Ces enfants sont pris en charge en collaboration avec la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Cette augmentation de demandes d'accueil dans le domaine de l'asile a engendré un écart de près de 100 millions aux comptes (dépenses brutes), imputable pour deux tiers à l'afflux des personnes fuyant la guerre en Ukraine et pour le tiers restant à l'afflux des nouveaux demandeurs d'asile. L'impact budgétaire net est de 17 millions, car la Confédération ne rembourse qu'une partie du coût des requérants d'asile. Les forfaits prévus pour les mineurs non accompagnés (MNA) sont plus élevés que pour les requérants majeurs, cependant les montants accordés par la Confédération ne couvrent pas suffisamment les frais d'encadrement de ces enfants.

Ces surcoûts ont été couverts par des crédits supplémentaires non compensés approuvés par la COFIN.

- 3030 Le dépassement des dépenses en postes auxiliaires est dû majoritairement au renforcement de l'Etat-civil (environ 900'000 fr.), deux postes pour gérer la cantonalisation des frontaliers pour deux postes et sur l'Ukraine (284'000 fr. de crédit supplémentaires COFIN), ce pour compenser des postes fixes qui n'ont pas été repourvus immédiatement.
- 3132.1 Il s'agit d'un mandat visant à développer la primo-information des nouveaux habitants étrangers et qui doit être organisée en collaboration avec les communes.
- 3135.1 Frais de détention et médicaux en lien avec la détention administrative des étrangers en situation illégale. Une prévision de 84'327.76 fr. a été constituée pour couvrir, la quote-part de 51.9% du canton de Vaud, sur le déficit de l'établissement concordataire Frambois LMC. La dépense est moins importante qu'aux comptes 2021, car l'occupation de Frambois est remontée à 75%. Nous avons actuellement 9 personnes en détention administrative à Frambois.
- 3180 Réévaluation sur créance. Le montant correspond à des permis de séjour non payés par des étudiants qui sont repartis avant d'avoir reçu la facture.
- 3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Environ 800 élèves ukrainiens sont scolarisés, ce qui augmente les frais à rembourser aux communes de près de deux millions, montant qui a été accordé en Crédit supplémentaire par la COFIN.
- 3631 Il s'agit d'un transfert interne à la DGEJ des montants accordés par la Confédération pour les orphelins ukrainiens et leurs accompagnants, afin qu'elle supervise la structure et verse un salaire aux encadrants.
- 3634 Sur ce poste nous trouvons la subvention versée à l'EVAM. Le montant a été complété par la COFIN par des crédits supplémentaires non compensés nécessaires pour assurer les surcoûts engendrés par l'asile tant ceux liés à l'Ukraine que ceux hors Ukraine.
- 3637.1 Les frais aéroportuaires ont diminué, car un certain nombre de renvois ont pu se faire en fourgon, ce qui est possible lorsqu'il s'agit d'un pays frontalier.
- 3637.7 Il s'agit d'un accord conclu avec le Service Social International pour faciliter le retour en France et en Italie, pays dans lesquels un appui à l'arrivée n'est pas garanti.
- 4210.1 Compte tenu de "l'embouteillage" des assermentations suite au COVID, il y a encore 2'000 personnes en attente, le rattrapage n'est pas aussi rapide qu'envisagé.
- 4210.5 Il y a une augmentation de la main d'œuvre européenne, ce qui génère plus d'émoluments administratifs.

048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Comme évoqué lors du budget 2023, la DGIP mène actuellement un grand changement dans le mode de direction. L'entrée en fonction au 1^{er} décembre 2022 du nouveau directeur financier fait partie de cette réorganisation qui vise notamment à permettre le renforcement du suivi des investissements et de la gestion des risques.

Le suivi des chantiers et des grands projets fait l'objet d'une attention particulière avec par exemple l'établissement d'un rapport financier pour certains projets tous les 15 jours et pour d'autres mensuellement ou trimestriellement. La DGIP gère environ 160 projets annuellement, avec le développement, la création et l'assainissement de biens immobiliers de l'Etat.

Les dépenses aux comptes 2022 sont en augmentation de près de 8'364'858 fr. comparées au budget. Cette hausse des charges s'explique par les aménagements de locaux, les coûts liés à la pénurie et par la hausse soudaine des prix de l'énergie qui touche fortement ce département en charge des bâtiments de l'Etat. Ces éléments ont fait l'objet de nombreuses demandes de crédits supplémentaires. Les revenus sont en augmentation de 5'870'689 fr. en lien avec la refacturation d'aménagements de locaux et une nouvelle méthode de comptabilisation liée à la réforme des achats (Refa).

La nouvelle réforme des achats (Refa) a également un impact sur les dépenses et revenus par la modification de la comptabilisation. Dans l'ancien système, certains produits étaient compensés par des charges. Avec le nouveau mode de comptabilisation, cela n'est plus possible, induisant une augmentation des charges et des produits.

A noter qu'entre le budget et les comptes il n'y a pas d'ETP supplémentaire.

- 3030 Il y a une augmentation des charges du personnel auxiliaire liées aux postes non repourvus immédiatement. Ce dépassement a été couvert par un crédit supplémentaire du Conseil d'état de 675'000 fr.
- 3099 Ce dépassement d'environ 36'000 fr. est en lien avec les frais d'*assessment* ainsi qu'une dépense liée au recours à une assistance psychologique suite à un décès dans le service.
- 3100 Le dépassement fait suite au changement de comptabilisation en lien avec la nouvelle politique d'achat. Cette augmentation est entièrement compensée par des revenus supplémentaires.
- 3144 Le dépassement de 6'032'842 fr. en lien avec 9 crédits supplémentaires pour l'aménagement des locaux de l'ACV, totalisant 6'585'200 fr.
- 3160 Dépassement en lien avec le déménagement à la maison de l'environnement, soit la prise en charge du loyer pendant le déménagement.
- 4390 Extourne d'un transitoire en lien avec refacturation d'aménagement des locaux.
- 4511 Dépassement en lien avec le prélèvement sur fonds sous capital propre en lien avec l'augmentation de charges du fonds pour les monuments historiques et de l'entretien du bâtiment EVAM à Bex.

6. Dépenses d'investissement 2022

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	41'591'800	1'500'000	40'091'800
Comptes 2022	36'871'864	1'178'826	35'693'038
Ecarts	-4'719'936	-321'174	-4'398'762

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIEP	0	0
040	DGEM	0	0
044	SPEI	9'258'000	2'656'190
023	SPOP	861'000	1'595'653
048	DGIP	29'972'800	31'441'195
Total	DEIEP	40'091'800	35'693'038

Investissements bouclés en 2022

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGIP	I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000.00
DGIP	I.000154.02	CrAdd bclt Gymnase Yverdon ass.	271.2021	21.06.2022	688'521.18
DGIP	I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000.00
DGIP	I.000155.02	Cr.add. bclt EPCL VJ Ass.énerg.	272.2021	21.06.2022	2'160'920.90
DGIP	I.000171.01	Cathédrale Lsne Travaux de maintenance	451.2011	01.05.2012	3'040'000.00
DGIP	I.000224.01	Acqu. parcelle 1223 Gare 45 Payerne	342.2010	14.12.2010	2'200'000.00
DGIP	I.000224.02	Surélévation bât. Gare 45 Payerne - créd	128.2013	25.03.2014	3'890'000.00
DGIP	I.000337.02	CE-Cité U La Pala Chavannes	167.2014	30.09.2014	8'000'000.00
DGIP	I.000337.03	Cité U la Pala Passerelle Chavannes	301.2016	07.06.2016	8'000'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					52'063'442.08

Investissements à boucler en 2023

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation					
SPEI	I.000517.02	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 1	293.2016	21.06.2016	10'198'820.00
SPEI	I.000517.03	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 1	293.2016	21.06.2016	2'544'000.00
SPEI	I.000517.04	Gstaad 3000 AG	373.2017	06.06.2017	249'750.00
SPEI	I.000517.05	BDG AG	373.2017	06.06.2017	641'570.00
SPEI	I.000517.06	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 2	373.2017	06.06.2017	5'880'000.00
SPEI	I.000517.07	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 3	388.2017	14.11.2017	7'963'500.00
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGNSI	I.000201.01	CADEV-Gestion du centre d'édition	048.2013	02.07.2013	1'210'000.00
DGIP	I.000213.01	3ème CC pour l'entretien des bâtiments	049.2013	04.06.2013	22'800'000.00
DGIP	I.000315.02	CE SYNATHLON à Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000.00
DGIP	I.000315.03	Synathlon à Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000.00
DGIP	I.000316.03	CC Optimisation occupation 3 bât. Etat	100.2014	28.01.2014	8'360'000.00
DGIP	I.000362.01	Abbatiale Payerne, aide exceptionnelle	112.2013	01.04.2014	1'500'000.00
DGIP	I.000573.01	Acquisition d'un terrain pour le SAN	273.2015	28.06.2016	5'350'000.00
DGIP	I.000577.01	CADEV renouvel.matériel d'impression	264.2015	09.02.2016	6'300'000.00
DGIP	I.000617.01	Réaménag. paysager Château de Chillon	371.2017	24.10.2017	1'400'000.00
DGIP	I.000710.01	Acqu. parcelle Biopôle Epalinges et Lsne	093.2018	27.11.2018	12'228'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					102'100'640.00

15.6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Jerome De Benedictis, rapporteur
M. Georges Zünd

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 4 mai les responsables de la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR), de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), et de la Direction générale des Ressources Humaines (DGRH), encore nommée Service du personnel (SPEV) en 2022. Le 5 mai, les commissaires ont rencontré les responsables du Secrétariat général (SG-DCIRH), du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) et du Service des Affaires Culturelles (SERAC), à chaque fois en présence du responsable financier du Département. Par ailleurs, les commissaires ont participé à la présentation des comptes 2022 de la DGNSI dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les deux commissaires remercient les cadres du DCIRH pour leur disponibilité et les explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2022.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	764'173'500	505'719'900
Comptes 2022	815'790'305	530'227'367
Différence en fr.	51'616'805	24'507'467
Différence en %	6.75%	4.85%

La différence de 6,75% entre le budget et les comptes s'explique principalement par des charges plus élevées que celles prévues au budget à la DGMR. Ces crédits supplémentaires, liés au COVID, concernent les subventions accordées aux entreprises de transport public.

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	764'173'500	505'719'900
Crédits supplémentaires	37'541'500	16'125'200
Budget total 2022	801'715'000	521'845'100
Comptes 2022	815'790'305	530'227'367
Différence en CHF	14'075'305	8'382'267
Différence en %	1.76%	1.61%

La balance négative d'environ 6 mios qui subsiste après la prise en considération des crédits supplémentaires est quant à elle expliquée par le dépassement du montant budgété pour la contribution à la FAJE d'environ 6.9 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	842'794'397	552'252'573
Comptes 2022	815'790'305	530'227'367
Différence en CHF	-27'004'092	-22'025'206
Différence en %	-3.20%	-3.99%

Entre 2019 et 2020, les charges ont fortement augmenté en raison des soutiens mobilisés dans le cadre de la pandémie de COVID, alors qu'en 2021, pour la deuxième année de pandémie, les charges se sont stabilisées à un niveau proche de 2020. En 2022, les comptes principalement touchés par les subventions (DGMR et SERAC) voient leurs charges diminuer et impactent ainsi positivement la comparaison 2021-2022. Les revenus sont quant à eux également revus à la baisse, surtout aux services publiés du SG-DCIRH (disparition du subventionnement de la Confédération) et du SERAC.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	285'562'938	258'453'600	290'541'824

3. Remarques générales

Les comptes du Département, s'ils restent impactés par la pandémie, retrouvent en 2022 une certaine normalité. Les domaines des transports publics et de l'accueil de jour des enfants subissent une fois de plus des variations par rapport au budget. Si l'on fait abstraction de ces éléments, les charges du service sont maîtrisées. Leur augmentation s'explique essentiellement par des évolutions constatées et anticipées dans les rapports de ces dernières années.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2021 sur 2022 pour un total de 37'881'300 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	100'000	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transport (2020)
046 DGMR	35'996'300	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transport (2021)
046 DGMR	325'000	Finalisation des travaux de sécurisation des passages-à-niveau
046 DGMR	250'000	Honoraires prévus en 2021 non réalisés
046 DGMR	500'000	CGN - mise en conformité quai 3 à Ouchy selon LHAND
003 SAN	40'000	Acquisition de matériel d'exploitation
047 DGNSI	670'000	Evolutions du système d'information fiscal

b) Reports de crédits 2022 sur 2023 pour un total de 670'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	500'000	CGN - mise en conformité quai 3 à Ouchy selon LHAND
047 DGNSI	150'000	Evolution datawarehouse et formulaire de contact du SI fiscal
003 SAN	20'000	Acquisition de mobilier

5. Remarques de détails

045 Secrétariat général (SG-DCIRH)

Le SG-DCIRH est impacté par la réorganisation des départements effectuée en 2022. Le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes est transféré au DEIEP, alors que la déléguée aux questions d'homophobie et transphobie sur les lieux de formation est transférée du DEF au DCIRH en complément de l'engagement au 1^{er} mai 2022 de la nouvelle déléguée cantonale pour la politique publique LGBTIQ.

Le SG compte 84,05 ETP, y compris le personnel des centres de vie enfantine (CVE) La Fourmi et Carambole.

Le dépassement des dépenses en 2022 par rapport au budget, de 6,4 mios, s'explique par la comptabilisation cette année de deux transitoires relatifs à la subvention à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) : 1,8 mio pour le complément selon le décompte 2021 et 5,08 mios pour l'estimation du complément à verser pour 2022, le décompte définitif n'étant pas connu au jour du bouclage des comptes. Ces compléments s'expliquent principalement par l'augmentation des effectifs induits par l'augmentation du nombre de places subventionnées présentées dans le tableau ci-dessous :

Places offertes subventionnées (pré, para et accueil en milieu familial)	2010	2017	2019	2020	2021
1. Places offertes subventionnées en accueil collectif (institutions pré et parascolaires)	10 081	18 632	21 072	22 276	23 756
2. Accueil en milieu familial	6 424	5 470	6 189	6 165	5 916
3. Total places subventionnées	16 505	24 102	27 261	28 441	29 672

Source: STATVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants

Pas de données référencées pour 2018 /

Les chiffres officiels 2022 ne sont pas encore connus

Evolution 2010 à 2021 **13 167**

79,78%

Evolution 2017 à 2021 **5 570**

23%

Télétravail : 50% des collaborateurs ont une convention télétravail, la plupart du temps à raison d'un jour par semaine.

Préfinancements : Pas de préfinancements en suspens.

3113 Imputations automatiques générées par la nouvelle centrale d'achat de l'Etat de Vaud.

3130 Nouveau prestataire nettoyages, moins cher.

3636 FAJE : Selon le décompte définitif, la masse salariale en 2021 a augmenté de 8%, ce qui correspond à une augmentation de 1,8 mio de la contribution ordinaire par rapport au budget. Par ailleurs, le taux de

subventionnement augmente de 1.6 point par année (selon art. 62f al. 2 LAJE) pour arriver à son plafond de 25% en 2023 ; ce taux est donc de 21.8% en 2021 et 23.4% en 2022. Dès lors, pour 2022, un transitoire de 5,08 mios est estimé en raison de l'augmentation liée aux charges de personnel éducatif. La comptabilisation d'un transitoire pour l'année en cours est nouvelle et est conforme aux recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF) quant au respect du principe d'échéance.

4610 Subvention de la Confédération liée au COVID n'était que pour 2021.

4634 Les coûts globaux nets de la Fourmi ont baissé (meilleures recettes) et, par conséquent, la participation du CHUV a été réduite proportionnellement.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La pandémie continue d'exercer un impact sur les comptes 2022 de cette Direction. Il s'est à nouveau avéré nécessaire, en 2022, de débloquer des crédits à hauteur de 24,55 mios pour le soutien aux entreprises de transports publics. Abstraction faite de ce soutien extraordinaire, les charges de la Direction sont bien maîtrisées.

Investissements : les subventions deux roues dépendent des projets communaux.

Préfinancements : datent de 2012 pour un montant de 325 mios, complètement attribués et pratiquement entièrement engagés.

Fonds et contributions aux communes : ils prennent du temps au démarrage, mais par la suite les projets se mettent en marche et fonctionnent plutôt bien.

Lhand : selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, tout devra être fait à fin 2023, 3'200 arrêts de bus sur le Canton, le processus est mis en oeuvre sur le Canton avec proportionnalité. La grande majorité des arrêts sont à charge des communes. Un EMPD suivra pour cofinancer les travaux communaux.

3130 4 chiffres reportés de la DGNSI.

3132 Pot global, les études qui devaient être faites l'ont été. Les questions d'ordre juridique sont principalement traitées à l'interne. La DGMR confirme l'importance des projets d'agglomération, raison pour laquelle son budget comprend au poste 3132 une part réservée aux études régionales de planification.

La DGMR précise :

- que ce poste couvre le financement de la part cantonale des études sur le projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) selon les conventions passées entre associations régionales et services cantonaux concernés (DGTL, DGE, DGMR), pour la part incombant à la DGMR (soit 20% des études transversales du PALM) ;
- que les mécanismes de financement des études des quatre autres projets d'agglomération vaudoise étant, par convention, distincts, ces études n'émargent pas au budget DGMR ;
- qu'en conséquence le soutien cantonal aux projets et structures d'agglomération est essentiellement assuré par les budgets de la DGTL, ainsi que, subsidiairement la DGE et le SPEI ;
- qu'outre les projets d'agglomération, ce poste couvre également les éventuelles participations DGMR aux études régionales, notamment conduites par les schémas directeurs, comportant une composante mobilité régionale justifiant d'une participation cantonale à leur financement.

Plusieurs facteurs expliquent la faible consommation du poste en 2022 :

- La DGMR participe au financement de ces études régionales, selon le programme de travail, le calendrier et le rythme de conduite effectif des instances régionales ou schémas directeurs qui les pilotent. L'exercice 2022 a été caractérisé par un niveau d'activité, un nombre et un volume d'études réduit. Les demandes de cofinancement d'études émanant de ces structures régionales ont donc été limitées. Cependant, toutes les demandes de participation à des études régionales reçues pendant l'exercice 2022 ont reçu réponse positive. La plupart de ces demandes concernent des études encore en cours, selon le calendrier de leurs commanditaires, et affecteront donc l'exercice 2023.
- S'agissant de la participation financière aux études PALM, c'est principalement à partir de l'exercice 2023 que les études de révision du PALM auront des volumes de prestation élevés, selon le calendrier d'études validé par le COPIL PALM.

- Une part importante des études régionales de planification, pour un montant de 127'000 fr., ont par ailleurs été financées par un report de crédit de l'exercice comptable 2021 consommé pendant l'exercice 2022. Ce montant est donc à considérer en plus des 34'538 fr. figurant aux comptes sous cette rubrique.

- 3141 Pour le service hivernal, les différences avec la refacturation s'expliquent par la répartition des prestations liées aux précipitations entre les montagnes et les villes.
- 3180 Lié principalement à une entreprise.
- 3612 Les projets ne sont pas prêts, travaux reportés à 2024.
- 3632 Transports publics (TP) : compensation crédit supplémentaire, pas beaucoup de projets déposés par les communes.
- 3635 Il s'agit encore d'effets COVID sur les recettes de transport. Le retard de progression de la fréquentation aura encore des effets sur le financement des TP à moyen terme, car il y a eu une coupure de 3 ans de croissance des recettes (manque à gagner) alors que les développements d'offre n'ont pas été réduits en parallèle ; il en découle un surplus de charges à prestations équivalentes. En ce qui concerne la communauté tarifaire vaudoise (Mobilis), la fréquentation-consommation en 2022 est encore en dessous de celle de 2019 (-8%), mais les recettes sont similaires, car les gens ont pris plutôt des billets que des abonnements (les billets rapportent davantage que les abonnements). Les sous-commissaires ont reçu le détail des subventions de l'Etat aux entreprises de transport (Annexe Mobilité et transports publics).
- 4461 L'Office fédéral des routes (OFROU) serre la vis et ces redistributions diminuent chaque année. Les 1,7 mio étaient très élevés et exceptionnels.

047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Les comptes de la DGNSI sont étudiés en détail par la CTSI. Les sous-commissaires COFIN relèvent cependant les points suivants :

Télétravail : 79% des 480 collaborateurs internes pratiquent le télétravail et ont signé une convention. Le plafond est fixé à 50%.

Préfinancements : aucun en cours et aucun effectué.

- 3113 Projet de nouveau bâtiment administratif de la Pontaise : centralisation des réceptions pour meilleure orientation.
- 3118 Principalement lié au projet ECAvenir.
- 3120 Energie : le contrat est signé pour une année (2022). Nouvelle grosse augmentation pour 2023 attendue (13,3 cts/KWh vs. 36 cts/KWh)
- 3130 Diminution des coûts de télécom en cours, prochaine amélioration avec le déploiement de la fibre optique.
- 3134 Le datacenter de Longemalle est couvert tous risques, mais Prilly ne l'était pas. Faille corrigée.
- 3161 Location des copieurs d'étage et des véhicules Mobility. Beaucoup de locations Mobility ont été réduites avec le télétravail.
- 3301 Déploiement des terminaux portables pratiquement terminé. Problématiques plutôt liées au renouvellement. Certains devraient être renouvelés un peu prématurément à cause d'incompatibilité du nouveau système d'exploitation (OS pour *operating system*). La solution identifiée pour y remédier est de décaler l'implémentation du nouvel OS. La stratégie pour le renouvellement des laptops est basée sur une durée de vie de 5 ans.
- 4250 Ventes de matériel informatique (Laptop, portables, etc.) aux collaborateurs quittant l'Etat. L'accord avec Caritas est gratuit, mais il prévoit un processus très strict (traçabilité et effacement des données).

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Ce service, encore nommé SPEV en 2022, est devenu une Direction Générale à compter du 1^{er} janvier 2023.

Prime vie chère : cette prime a été versée aux collaboratrices et collaborateurs en fonction de leur classification (classe < 11). L'entier des primes versées est comptabilisé au SPEV. Comptablement il s'agit d'un transitoire comptabilisé aux comptes 2022 mais versé en 2023 (comptes 3010, 3020 et 3030).

Préfinancement : pas de préfinancements en suspens dans ce service.

- 3054 Diminution du taux de cotisations des allocations familiales (AF).
- 3060 Prestations de l'employeur – Pensions, enregistrement des rentes complémentaires de deux anciens chefs du SPEV.
- 3061 Rentes liées à l'ancien système dans des régimes particuliers. La tendance va diminuer. Prestations de l'employeur – Rentes ou parts de rente, enregistrement des rentes versées pour des accidents professionnels antérieurs à la loi sur l'assurance – accident (LAA).
- 3090 Forte hausse de la demande, le système informatique de suivi de cette thématique pose soucis, car il n'est pas performant du tout. Grâce à un suivi précis et « manuel », limitation des crédits supplémentaires et le budget est tenu.
- 3091 Tendance des offres d'emploi à la hausse, mais baisse des charges liées.
- 3132 Activités des médecins conseils par Unisanté en hausse.
- 3636 Subvention au Centre d'Education Permanente (CEP) plus basse que le budget, car cette dernière n'a pas été entièrement utilisée.
- 4260 Augmentation de volume et pas de prix.

003 Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)

Les recettes de ce service sont en baisse à cause des véhicules électriques et de ceux bénéficiant de l'abattement de 75% (28% du parc en 2022). Les mesures d'optimisation et de numérisation permettent de contenir les charges alors que le nombre de véhicules augmente chaque année. Ce service sera impacté par la nouvelle loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) lors de son entrée en vigueur et par l'implémentation des modifications légales dans le système métier VIACAR.

Débiteurs : les soldes débiteurs en fin d'année sont comparables aux années précédentes.

Préfinancements : pas de préfinancement en suspens.

- 3132 Mesures en faveur des seniors plus basses que budgétées, mais conformes aux autres années. Toutes les actions n'ont pas été lancées. Conservation des certifications ISO 9001 et 17020.
- 4210 28'000 examens de conduite contre 20'000 d'habitude.
- 4309 Vente de manuels des examens de navigation (effet COVID) pour env. 60'000 fr. et non pas uniquement « récupération de métal ».

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Le service, tout comme le domaine de la culture en général retrouve des couleurs après deux années extrêmement marquées par le COVID. Si les comptes et la situation des entités soutenues comme ceux du service sont encore impactés par la pandémie, 2022 a vu une reprise de l'activité culturelle dans le Canton de Vaud.

Le fonds 3034 Aide d'urgence et d'indemnisation est en vigueur jusqu'au 31.12.2025. La difficulté actuelle pour les institutions à se relever du COVID est variable, et le solde du fonds, sous réserve de l'orientation retenue par le Conseil d'Etat, pourrait servir à aider les entités à traverser cette passe post-COVID (problématiques de recherche de fonds et sponsoring, fréquentation en baisse surtout dans les catégories d'âge plus élevées, etc.).

Les subventions de nature structurelle sont attribuées sous la forme de conventions pluriannuelles et le cas échéant en partenariat avec les communes où siègent les entités subventionnées. Les subventions ponctuelles sont attribuées à des projets uniques examinés par des commissions d'experts qui établissent un préavis soumis à la décision de la Cheffe de département. Toutes les demandes de subvention sont adressées via le portail VaudCulture.

Préfinancements : pas de préfinancements en cours au SERAC. Des préfinancements peuvent concerner d'autres départements, notamment au niveau des bâtiments.

3030 Le compte est à considérer dans son ensemble. En effet, les dépassements sont principalement compensés par des recettes plus élevées au compte 4309 Autres revenus d'exploitation.

3636 Les soutiens se montent globalement à environ 14 mios pour la loi sur les écoles de musique (LEM), 20,4 mios pour PLATEFORME 10, 18,9 mios pour des soutiens réguliers et 3,9 mios pour des aides ponctuelles. A cela s'ajoutent les attributions de 7 mios pour l'arrêté Fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation, 1,8 mio pour le dispositif cantonal COVID d'aides aux acteurs culturels et 1,1 mio pour le Fonds cantonal d'utilité publique. Le tableau détaillé a pu être consulté par les sous-commissaires.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	150'975'500	19'048'500	131'927'000
Comptes 2022	123'776'699	24'936'888	98'839'811
Ecart	-27'198'801	5'888'388	-33'087'189

Dépenses nettes d'investissements par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DCIRH	0	0
017	SERAC	9'654'000	-6'738'560
046	DGMR	116'038'000	101'678'224
003	SAN	1'237'000	-103'556
047	DGNSI	3'837'000	3'854'523
054	SPEV	1'161'000	149'181
Total	DCIRH	131'927'000	98'839'811

Crédits d'investissements bouclés en 2022

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000159.01	CE - Plan aggl Lsne-Morges - axes forts	141.2008	24.03.2009	7'679'000.00
DGMR	I.000174.01	RC 1 Ecublens & St-Sulpice réhab 1ère ét	198.2009	26.01.2010	10'160'000.00
DGMR	I.000176.01	Travaux assainissement bruit 1ère étape	163.2009	23.06.2009	4'372'000.00
DGMR	I.000203.01	Renforc. trafic 40t solde réseau prior.	274.2010	22.06.2010	8'600'000.00
DGMR	I.000207.01	RC 702-711 murs -RC 743 pont Gilamont	379.2011	21.06.2011	2'660'000.00
DGMR	I.000234.01	RC 711 entret. lourd murs de soutènement	022.2012	19.03.2013	2'982'000.00
DGMR	I.000265.04	RC 422, Pomy-Cronay, correction routière	149.2014	17.06.2014	18'600'000.00
DGIP	I.000363.01	RC 177 Aclens-Penthaz-Vufflens fouilles	146.2014	11.11.2014	4'500'000.00
Direction générale du numérique et des systèmes d'information					
DGNSI	I.000624.01	Sécurisation du SI - étape 2	061.2013	08.10.2013	8'631'500.00
TOTAL DPT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					68'184'500.00

Crédits d'investissements à boucler en 2023

DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Service des affaires culturelles					
DGIP	I.000066.01	CrE Nouveau Musée des Beaux-Arts	303.2010	29.06.2010	13'870'000.00
DGIP	I.000066.02	Nouveau Musée des Beaux-Arts	127.2013	18.03.2014	30'630'000.00
DGIP	I.000068.01	CrE Futur musée romain Avenches	273.2010	28.09.2010	200'000.00
DGIP	I.000331.01	CrE Musées de l'Elysée et du Mudac	127.2013	18.03.2014	12'950'000.00
DGIP	I.000331.02	Musées de l'Elysée et du MUDAC	346.2017	09.05.2017	51'764'000.00
DGIP	I.000637.01	Aménagements extérieurs Plateforme 10	346.2017	09.05.2017	11'685'000.00
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000147.01	H 144 Rennaz - Les Evouettes	114.2003	09.09.2003	26'740'000.00
DGMR	I.000147.02	H 144 Rennaz - Les Evouettes - cr. add.	281.2010	23.11.2010	17'380'000.00
DGMR	I.000167.01	RC 47, Essertines-Gimel correc. routière	042.2007	02.02.2010	3'950'000.00
DGMR	I.000177.01	RC 559 Lausanne bandes cyclables rt Golf	021.2012	19.03.2013	9'530'000.00
DGMR	I.000192.01	Travaux assainissement bruit 2ème étape	047.2013	04.06.2013	8'550'000.00
DGMR	I.000194.01	Routes nationales, construction - 23ème	142.2008	31.03.2009	2'760'000.00
DGMR	I.000208.01	RC 254-19 correction 3 points noirs	415.2011	10.01.2012	5'578'000.00
DGMR	I.000209.01	Campagne 2012-15 entret lourd ouv. d'art	486.2012	06.11.2012	13'200'000.00
DGMR	I.000228.01	RC 780, Ollon, giratoire du Lombard	430.2011	10.01.2012	1'876'000.00
DGMR	I.000231.01	CE-Inventaire & anal.risques ouv. soutèn	030.2012	05.02.2013	4'950'000.00
DGMR	I.000237.01	CE - Hôpital Rennaz	460.2012	29.05.2012	1'700'000.00
DGMR	I.000238.01	Préfin. routier - aides aux communes	098.2013	05.11.2013	40'000'000.00
DGMR	I.000253.02	RC 1 Ecublens & St-Sulpice réhab 2ème ét	194.2014	20.01.2015	7'383'000.00
DGMR	I.000269.03	RC601, Epalinges requal.Vennes-Croisettes	186.2014	20.01.2015	2'744'000.00
DGMR	I.000288.02	RC 448, Lsne déplacement route Romanel	193.2014	20.01.2015	4'180'000.00
DGMR	I.000292.02	RC 706, assainissement pont Aigremont	183.2014	10.12.2014	6'150'000.00
DGMR	I.000318.01	Strat.cant.2 roues: appui mesures A	060.2013	27.08.2013	13'300'000.00
DGMR	I.000327.02	RC 559-601, reconstruction pont En Marin	296.2016	24.05.2016	4'479'000.00
DGMR	I.000372.03	RC 82 Ecublens-Renens-Tir Féd : Pont Ble	065.2018	29.05.2018	14'120'000.00
DGMR	I.000380.02	RC 749, Corsier-s/Vevey - Limite FR	317.2016	22.11.2016	4'985'000.00
DGMR	I.000383.01	Crédit investissement - Croisement Mies	234.2015	23.06.2015	2'200'000.00
DGMR	I.000398.02	RC 82, Ecublens-Renens-Tir Fédéral-route	328.2016	28.02.2017	4'920'000.00
DGMR	I.000588.01	Bus Haut Niveau Service-1ère étape	294.2016	21.06.2016	20'000'000.00
DGMR	I.000600.01	RC 69, Tolochenaz requalification	138.2019	24.09.2019	2'000'000.00
DGMR	I.000632.01	Assainissement RC 58-533-790	013.2017	16.01.2018	4'500'000.00
DGMR	I.000711.01	Assainissement 3 RC 429-631-632	140.2019	24.09.2019	4'750'000.00
Service des automobiles et de la navigation					
DGNSI	I.000319.01	SAN - Evolution majeure du SI-inf.	082.2013	19.11.2013	6'440'000.00
Direction générale du numérique et des systèmes d'information					
DGNSI	I.000181.01	Mise en oeuvre Lgeo	133.2008	24.03.2009	1'670'000.00
DGNSI	I.000229.01	Sécurisation du SI	061.2013	08.10.2013	8'631'500.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					369'765'500.00

15.7 Département des finances et de l'agriculture

Commissaires : M. Hadrien Buclin, co-rapporteur
M. Pierre Dessemontet, co-rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen des comptes 2022 des divers services du DFA et des institutions rattachées à ce dernier, soit le Secrétariat général, le Service d'analyse et de gestion financières, la Direction générale de la fiscalité, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, ainsi que la Cour des comptes. La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements demandés. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	987'710'700	7'492'769'600
Comptes 2022	1'045'966'583	8'259'162'191
Différence en fr.	58'255'883	766'392'591
Différence en %	5,90%	10,23%

b) Comparaison avec le budget 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	987'710'700	7'492'769'600
Crédits supplémentaires	-1'997'100	0
Budget total 2022	985'713'600	7'492'769'600
Comptes 2022	1'045'966'583	8'259'162'191
Différence en fr.	60'252'983	766'392'591
Différence en %	6,11%	10,23%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	1'153'677'879	8'294'711'758
Comptes 2022	1'045'966'583	8'259'162'191
Différence en fr.	-107'711'297	-35'549'567
Différence en %	-9,34%	-0,43%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenu net	7'213'195'608	6'505'058'900	7'141'033'879

3. Reports de crédits

a) 2021 sur 2022 pour un montant de 0 fr.

Service publié	Montant	Description
	NEANT	

b) 2022 sur 2023 pour un montant de 912'100 fr.

Service publié	Montant	Description
052 DGF	861'000	Mise en place FlexDesk non réalisée en 2022
041 DGAV	51'100	Livraison retardée de mobilier et braisière en 2023

4. Remarques générales

Le DFA concentre à lui seul une nette majorité des revenus de l'Etat de Vaud, l'ensemble de la fiscalité y étant rattaché, ainsi d'ailleurs que sa gestion financière. Si les revenus sont en nette progression par rapport au budget, de 7,4 à 8,2 mrd, ils sont en revanche stables par rapport aux comptes 2021 : cette stabilité renvoie en particulier à une stagnation des recettes fiscales que nous commenterons plus bas. On notera aussi, dans le cadre du bouclage des comptes 2022, quelques points en termes de gestion financière, comme le remboursement d'un emprunt de 275 mios., l'attribution de 80 mios. à divers fonds, et à l'inverse, le versement de six tranches de bénéfice de la BNS.

Les différences de charges aux comptes 2022, par rapport tant au budget 2022 (à la hausse) qu'aux comptes 2021 (à la baisse) s'expliquent de la manière suivante : s'agissant de l'augmentation constatée par rapport au budget, il s'agit pour l'essentiel de l'attribution non budgétée aux fonds de 80 mios. Quant à la différence par rapport aux comptes 2021, elle s'explique par le fait qu'en 2021, une somme de 200 mios avait été attribuée aux financements spéciaux, qu'on ne retrouve pas aux comptes 2022.

5. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Du point de vue de l'organisation, rappelons le départ, en cours d'année 2022, de l'Office des affaires extérieures suite à la réorganisation des Départements liée à l'entrée en fonction du Conseil d'Etat nouvellement élu. Les comptes du SG, qui recouvraient trois entités, n'en dénombrent donc désormais plus que deux : le SG lui-même, avec un effectif de 13,55 équivalents temps plein (ETP), et Statistique Vaud, entité qui dispose de 22,85 ETP.

- 3000 Le montant budgété non-dépensé aux comptes relève d'une erreur technique au moment de l'établissement du budget.
- 3010 Les dépenses inférieures au budget s'expliquent par le départ de collaborateur·trices en fin de carrière, remplacés par des personnes plus jeunes.
- 3030 La baisse des dépenses par rapport aux comptes 2021 s'explique par le fait que la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) n'est plus rattachée au Département des finances et de l'agriculture.
- 3132 Rappelons que le montant budgété ici permet au Conseil d'Etat de disposer d'une réserve pour soutenir des événements ou projets d'importance cantonale. La plus grande part des dépenses en 2022 est liée à l'inauguration de Photo Elysée et du Mudac ainsi qu'à l'inauguration du chantier de l'extension du Tribunal cantonal. La rubrique comptabilise aussi des frais pour l'élaboration du rapport de prospective ainsi qu'à la démarche participative y relative. Signalons encore une indemnité aux Retraites populaires au titre de frais de gestion des pensions des anciens magistrat·es et juges. Enfin, durant le premier semestre, le SG a encore payé quelques factures liées aux activités de la DGIP, désormais transférée au DEIEP. Ces factures sont comptabilisées dans cette rubrique.
- 3169 Fluctuation des dépenses d'une année à l'autre en fonction des enquêtes statistiques décidées au niveau fédéral.

- 4250 À partir de 2023, le budget sera plus proche des revenus effectifs. Ces recettes proviennent des ventes des publications et d'autres facturations, par exemple à des communes pour des mandats d'analyse de données statistiques.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Par rapport au budget 2022, les principales différences enregistrées au SAGEFI sont les suivantes – la revue de détail suivant sous rubrique.

Premièrement, on constate un bonus d'environ 14,9 mios par rapport au budget, essentiellement en regard du paiement d'intérêts négatifs sur les liquidités placées, diminution due évidemment à la remontée des taux d'intérêt dans le domaine positif en cours d'année. Comme en 2021, le Canton a touché six tranches de paiement de la part de la BNS, soit quatre de plus que budgété, pour un bonus par rapport au budget d'environ 250 mios. – pour rappel, trois tranches ont été budgétées au budget 2023, mais aucune ne devrait être payée par la BNS, ce qui a fait l'objet d'une opération de bouclage (dotation à « autres capitaux propres ») d'un montant à peu près équivalent (250 mios) aux comptes 2022.

A l'inverse, les comptes sont alourdis par rapport au budget dans quatre domaines principaux : un montant de 60 mios prévu comme réserve potentielle de financement de l'accord canton-communes n'a toujours pas eu à être dissoute et reste donc disponible pour un prochain exercice – de même, d'ailleurs, que la provision de 128 mios prévue pour amortir d'éventuels effets déléteurs de la RIE III sur les finances cantonales. De plus, on constate l'attribution à des fonds de 80 mios au titre d'écritures de bouclage du Conseil d'Etat (50 mios dans le fonds de l'innovation, 20 mios dans le fonds de protection de la jeunesse, et 10 mios dans le fonds de l'industrie), et une baisse conséquente (25 mios) des rentrées de la part cantonale à l'impôt anticipé.

- 3000 Pas de changement dans la dotation en personnel du service.
- 3030 Le montant dévolu aux salaires du personnel temporaire n'a pas été engagé en 2022, pour une économie d'environ 271'000 fr., mais il pourrait l'être en 2023 avec le développement de projets spécifiques SAP/S4.
- 3099 A noter que la charge pérenne de personnel de 16 mios dévolue au financement de la rente-pont sera indexée en 2023, au taux d'indexation de la masse salariale de l'Etat, soit 1,4%.
- 3130 Forte diminution de cette rubrique par rapport au budget (1,6 mio effectif contre 3,1 mios budgétés), résultant de frais postaux et de CCP bien inférieurs aux prédictions, tant pour des raisons structurelles (baisse du nombre d'envois physiques) que comptables (dépenses finalement assumées directement par les services publiés, la réserve centralisée au SAGEFI pour le compte de l'ensemble de l'Etat n'ayant pas été mobilisée).
- 3300 Investissements effectifs légèrement inférieurs à ceux planifiés, résultant en une charge d'amortissement plus faible (131,2 mios contre 139,1 mios budgétés).
- 3320 Investissements effectifs dans le domaine de l'informatique fortement supérieurs à ceux planifiés (36,7 mios contre 31,5 mios), résultant en une charge d'amortissement nettement plus forte. A noter que dans le domaine informatique, les amortissements se font sur cinq ans.
- 3401/3420 le remboursement d'un emprunt de 275 mios n'a pas entraîné la conclusion d'un nouveau prêt tel que budgété, ce qui entraîne une économie d'intérêts sur le compte 3401 (2,7 mios) et des frais d'émission sur le compte 3420 (2.8 mios).
- 3499 L'écart conséquent entre les comptes (17,4 mios) et le budget (27,0 mios) est dû au non-paiement d'intérêts négatifs sur les liquidités placées, suite à la remontée des taux d'intérêt en domaine nul, puis positif,
- 3511 80 mios de dépassement par rapport au budget correspondant aux dotations de fonds mentionnés en introduction de ce service.
- 4110 Ce compte recueille la part au bénéfice net de la Banque nationale suisse (BNS), qui recueille en 2022 six tranches pour env. 375 mios, contre deux budgétées pour env. 125 mios.

- 4400 Le revenu des intérêts des liquidités n'était pas budgété, mais la remontée des taux d'intérêt en domaine positif provoque un revenu d'environ 278'000 fr.
- 4402 Même explication qu'au point 4400 – les placements sont devenus rémunérateurs en cours d'année, ce qui n'était pas budgété, pour un montant d'environ 3,3 mios.
- 4420/4461 Le dividende payé par la BCV est de 3,70 fr., contre 3,60 fr. budgété, ce qui se traduit par des revenus légèrement supérieurs à ces deux comptes (53,6 mios contre 52,2 mios au 4420, et 159,6 mios contre 155,3 mios au 4461).
- 4451 Revenus provenant pour la grande partie des dividendes de Romande Energie SA (pour 15,8 mios) et des Salines Suisses SA (1,3 mio).

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

Du point de vue de l'organisation interne, la DGF a continué en 2022 ses efforts, entrepris durant la pandémie de Covid, pour favoriser le télétravail (jusqu'à 2 jours par semaine pour un·e employé·e à 100%) dans le but de réduire les déplacements entre domicile et lieu de travail. Cet effort passe notamment par le projet d'investissement FlexDesk qui permet l'aménagement d'espaces collaboratifs décentralisés : ainsi, un collaborateur ou une collaboratrice vivant à Nyon peut désormais travailler un jour par semaine dans un espace collaboratif basé à Nyon dans le cas où elle serait dans l'incapacité d'effectuer du télétravail. Ces espaces sont réservés exclusivement aux employé·es de la DGF vu la nécessité de les sécuriser, avec un badge d'accès, en raison du secret fiscal.

Au 1^{er} janvier 2023, près de 82% des taxations de l'année précédente sont effectuées : la légère baisse du taux de taxation par rapport à l'année précédente s'explique par la reprise des formations au sein de la DGF, qui avaient été réduites en 2020-2021 en raison de la pandémie. Rappelons à ce propos que la DGF met un accent particulier sur la formation, avec notamment une cinquantaine d'apprenti·es et une vingtaine de premiers emplois. Le nombre total de contribuables dans le canton de Vaud est passé de 514'329 en 2021 à 522'972 en 2022.

La DGF compte 777,8 ETP. 64,75 ETP d'entre eux sont alloués au Registre foncier, 723,05 à l'administration cantonale des impôts, Direction générale y compris. Au sein de celle-ci, on peut relever que 44,6 ETP sont attribués à l'Office des personnes morales et 63,5 à l'Inspection fiscale.

- 3010 Le montant inférieur au budget (d'environ 4 mios pour 73 mios de dépenses totales) s'explique en particulier par des difficultés de recrutement : pour certains profils spécialisés, le secteur privé offre en effet des niveaux de rémunération élevés.
- 3030 Le montant inférieur des dépenses liées aux travailleur·euses temporaires par rapport au budget s'explique par la volonté de donner suite aux recommandations de la Commission de gestion en faveur d'une réduction du nombre de contrats de durée déterminée, ainsi que par des difficultés de recrutement.
- 3130 Ces charges sont directement proportionnelles aux recettes fiscales. En effet, la loi prévoit qu'une commission de perception, à hauteur de 1 à 2% des retenues effectuées, est accordée au débiteur de la prestation imposable. Certains rattrapages lors de révisions de taxations ont eu lieu durant cet exercice comptable.
- 3181 Sur le plan comptable, cette rubrique est en lien avec la 3180. Les impôts facturés, mais non encaissés et faisant suite à des actes de défaut de biens sont comptabilisés en pertes sur créance effective. Si la ou le contribuable revient à meilleure fortune, les produits relatifs sont comptabilisés dans la rubrique 4009.2.
- 4000 La stagnation des recettes fiscales en 2022 par rapport aux comptes 2021 s'explique en partie par les baisses d'impôt décidées par le Grand Conseil (baisse du coefficient et augmentation de certaines déductions) ainsi que par la réduction des effets extraordinaires comptabilisés durant les années précédentes, en lien avec les dénonciations spontanées non-punissables. Compte tenu de ces deux effets, il est prématuré de conclure de la stagnation des recettes à une stagnation de la masse imposable : la Direction générale de la fiscalité publie des statistiques concernant la masse du revenu imposable avec un retard d'environ 2 ans expliqué par le fait de disposer d'un taux de taxation le plus élevé possible en vue de la publication de chiffres consolidés : les statistiques concernant l'évolution de la masse imposable en 2022 ne sont donc pas encore disponibles.

- 4001 La remarque formulée ci-dessus à propos des recettes de l'impôt sur le revenu est également valable pour l'impôt sur la fortune. La baisse des recettes de 802 à 793 mios s'explique en effet, au moins en partie, par la réduction de l'imposition de la fortune liée à l'outil de travail des entrepreneurs ainsi que par l'atténuation de l'effet extraordinaire comptabilisé durant les années précédentes grâce aux dénonciations spontanées non-punissables (DSNP). En effet, les DSNP ont permis de porter à connaissance de l'autorité fiscale des fortunes non-déclarées et d'encaisser des recettes liées à la reprise d'impôt, un effet qui tend à s'estomper avec le temps.
- 4022 La réduction du taux d'imposition sur les retraits en capitaux des 2^e et 3^e piliers, décidée par le Grand Conseil, a conduit à une baisse des recettes fiscales d'environ 30 mios entre 2021 et 2022.
- 4023 Dans les années qui ont précédé 2022, les recettes de l'imposition des droits de mutation ont été dynamisées par des transactions immobilières stimulées par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire. Cet effet se réduit en 2022, expliquant pour partie la baisse des recettes, de 257 à 238 mios.

041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

En 2022, la DGAV a poursuivi ses travaux de réorganisation interne. Suite à la dissolution de l'ancienne direction administrative, une sous-unité « systèmes d'information et qualité » a été rattachée à l'unité « finances ». Par ailleurs, une unité « ressources humaines » a été formalisée.

Comme déjà évoqué lors de l'examen des comptes 2021, la direction générale rappelle que la comptabilité de la direction est complexe. Elle est en effet composée de six unités transversales regroupées en trois pôles de support administratif et quinze unités-métier, groupées en trois directions. Les comptes se composent de 450 éléments analytiques et de 140 rubriques budgétaires. Outre son rôle de gestion des contributions et paiements directs aux exploitants d'une exploitation agricole, pour un montant de 295,4 mios dont environ 97% sont couverts par les subventions fédérales, la direction générale gère près de 260 subventions pour un montant de 30,5 mios, réparties entre les améliorations foncières (deux tiers des subventions pour une moitié de la somme susmentionnée) et les volets agricole et vétérinaire. Par ailleurs, plusieurs fonds sont attachés à la DGAV.

La Direction générale relève qu'aux comptes 2022, les dépenses sont inférieures de 5,9 mios à celles prévues au budget. C'est également le cas des revenus, inférieurs de 1,8 mio au budget, pour un résultat net laissant apparaître un solde de 3,9 mios.

Les charges de personnel sont ainsi inférieures de 1,8 mio au budget, économie réalisée, entre autres, dans l'école Agrilogie par politique d'engagement plus prudente et difficulté à pourvoir les postes d'enseignants, ainsi qu'une consommation plus faible des postes d'auxiliaires. Les charges de biens et services sont, elles, inférieures de 1,1 mio au budget, notamment du fait d'une dépense plus basse que budgétée dans le domaine de la gestion des épizooties, ainsi que par des consommations de matériel plus basses que prévu. Les dépenses sont également plus basses que budgétées dans le domaine des dépenses de transfert, ce qui est lié notamment et dans l'ensemble à une baisse de 1,5 mio des sommes consacrées aux contributions à l'agriculture – on retrouve d'ailleurs cette baisse, et au-delà (-2,2 mios) dans les revenus issus de transfert, la réduction étant évidemment répercutée dans les compensations fédérales. On constate d'ailleurs également une légère diminution, de 1,4 mio, représentant 0,5% du total, dans le domaine des subventions redistribuées – les paiements directs –, baisse qu'on retrouve à l'identique dans les revenus. A noter, comme précisé plus haut, que le montant total des subventions agricoles accordées par le Canton et la Confédération s'est élevé en 2022 à 295,4 mios, pour une valeur ajoutée brute du secteur primaire vaudois de 570 mios en 2020 (OFS, VAB par canton et par activité).

Des variations notables par rapport au budget se rapportent notamment aux questions de fluctuation de personnel déjà évoquées, à une meilleure situation épidémiologique qu'escomptée, à une légère baisse des demandes de subvention dans le cadre de la contribution « préservation des ressources naturelles » ainsi qu'au changement des tarifs des paiements directs suite aux nouvelles mesures annoncées par l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG), et enfin de la dissolution des provisions constituées dans le cadre de la réponse de l'État à un éventuel « oui » aux initiatives fédérales dites eau potable et pesticides, ces initiatives ayant finalement été refusées.

A noter enfin que le coût de la gestion du loup s'est élevé à environ 545'500 fr. sur le compte de la DGAV en 2022, distribué sur trois rubriques, partiellement compensé à hauteur de 137'000 fr., par des subventions fédérales, et qui couvrent les dépenses liées à du matériel pour env. 106'000 fr., à des honoraires liés à des activités de conseil externe pour env. 244'000 fr., et à des subventions directes aux ménages privés pour env. 195'000 fr. Ces sommes

ne comprennent pas les compensations pour dommages causés aux troupeaux, qui sont du ressort de la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Dans le domaine de la gestion des fonds, le non-dépense de la Caisse d'assurance du Bétail (CAB) est de 748'000fr. alors que le budget escomptait une ponction (et une dépense) de 1'171'000 fr. Cette diminution est due à une situation épidémiologique plus favorable que prévu. Par ailleurs, selon la décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2022, une somme de 3'000'000 fr. a été prélevée du fonds de prévoyance pour les risques non assurables (FPRNA) et consacrée au plan de relance de la viticulture.

- 3101 Par rapport aux années précédentes, le budget 2022 de ce compte a été manifestement sous-évalué d'un montant de 100'000 fr., possiblement par erreur. Il portait le montant de 403'900 fr. contre 788'400 fr. en 2021. Partant, malgré des dépenses largement inférieures à celles des comptes 2021 (492'300 fr. contre 634'400 fr.), un dépassement est constaté. A noter que la direction générale prévoit de corriger dans le cadre du budget 2024.
- 3111 Ce compte porte, entre autres, une dépense de 106'500 fr. couvrant le matériel acheté dans le cadre des plans de protection des troupeaux, dans le cadre de la gestion du loup. Cette somme est remboursée à 80% par la Confédération, somme apparaissant au compte 4630.6.
- 3130 On constate une forte diminution des émoluments à charge de la Caisse d'Assurance du Bétail (808'600 fr. contre 1'376'200 fr. au budget), due à une situation épidémiologique meilleure qu'escomptée. Par ailleurs, une somme non budgétée de 116'400 fr. a été consacrée aux transports urgents d'eau durant la sécheresse de l'été dernier.
- 3132 Cinq mandats non budgétés ont été réalisés en 2022 : un mandat « Carbone dans le sol vaudois » pour 365'000 fr., un mandat dans le cadre du plan de relance du secteur de la viticulture (ce projet fait l'objet d'un financement supplémentaire par FPRNA) pour 322'300 fr., des honoraires dans le cadre des plans de protection des troupeaux et de la gestion du loup pour 244'100 fr., une étude sur la flavescence dorée pour 109'700 fr., et un mandat d'étude de l'irrigation, qui aurait dû être réalisé en 2021, pour 91'000 fr. Ces mandats expliquent un assez important dépassement de ce compte par rapport au budget. Ledit dépassement constaté à la fin d'année est couvert par le non-dépense sur la rubrique 3637.
- 3151 Le dépassement budgétaire (assez important en %) est dû à une sous-estimation des frais de maintenance du parc de véhicules par les tiers des domaines de Grange-Verney et de Marcelin. En fait, une personne DGAV a été chargée de la maintenance des véhicules DGAV jusqu'au son départ à la retraite en 2022. Ce dépassement a été couvert le non-dépense sur la rubrique de salaire.
- 3636 Plusieurs subventions ont été accordées alors qu'elles ne figuraient pas au budget 2022. Ainsi, une subvention de 500'000 fr. a été accordée à BioVaud dans le cadre de la signature d'une convention entre l'État et cette organisation concernant la recherche et le développement dans ce domaine. -. En outre, les subventions liées à la promotion de l'image de l'agriculture et de la viticulture vaudoise sont également supérieures au budget (484'300 fr. contre 400'000 fr.), et le plan de relance et de promotion de l'agriculture est porté à ce compte pour un montant de 3 mios, compensé par une ponction équivalente du FPRNA.
- 3637 Ce compte porte les subventions accordées aux ménages dans le cadre de projets, compensés en très grande partie par la Confédération (au compte 4610). Ce compte porte une dépense nettement inférieure au budget, due pour l'essentiel au fait qu'alors qu'une somme de 5,7 mios a été budgétée au titre de subventions « préservation des ressources naturelles », la dépense effective n'a pas dépassé 2,7 mio fr. Un phénomène similaire se produit pour les contributions « bio, sols, vergers », budgétée à 900'000 fr., mais dont les dépenses ne se sont élevées qu'à 375'000 fr. Ces diminutions importantes seraient le fait d'un certain désintérêt du monde agricole pour ces possibilités, en raison notamment de difficultés administratives dans leur octroi. Ce compte porte également une somme non budgétée de 194'600 fr. de subventions aux privés dans le cadre de la gestion du loup.
- 3707 Ce compte porte les paiements directs entièrement compensés par la Confédération (au compte 4700). A noter une légère diminution de la subvention pour contribution à la sécurité alimentaire (112,4 mios contre 115,0 mios au budget), et en revanche des dépenses plus importantes que prévues dans le domaine des subventions pour contribution au système de production (44,9 mios contre 42,5 mios au budget), dans le domaine de la contribution biodiversité (30,1 mios contre 28,0 mios au budget) et dans celui de la contribution à l'efficience des ressources (6,6 mios contre 6,0 mios au budget).

- 4309 La différence entre budget 2022 (3,291 mios) et comptes 2022 (2,685 mios) est notamment due à une ponction moindre que prévu (899'000 fr. contre 1'275'000 fr. au budget) dans le cadre des analyses menées par l'Institut Galli-Valerio, ce qui résulte d'une situation épidémiologique meilleure qu'escomptée.
- 4511 Ponction de 3 mios dans le fonds FPRNA, selon la décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2022 afin de financer le plan de relance de la viticulture.
- 4610 Forte baisse de la contribution fédérale à la contribution pour préservation des ressources naturelles, due à la non-consommation de ce volet de subvention (compte 3637, ci-dessus)

059 Cour des comptes

La Cour des comptes publie environ 5 rapports d'audit par an. Elle compte 8 chefs de mandat d'audit (CMA) qui consacrent entre 1 et 2 ans à chaque audit. Le travail s'effectue par équipe de trois, avec à chaque fois un-e CMA en responsabilité et un-e CMA en soutien, chapeautés par un-e magistrat-e. En sus de ce travail, les collaborateur-trices de la Cour procèdent à des investigations plus ou moins poussées suite à des signalements. En 2022, 25 signalements ont été portés à la connaissance de la Cour. Ces investigations tendent à réduire le temps consacré aux rapports d'audit. C'est un sujet de préoccupation pour les responsables de la Cour des comptes, qui pourrait justifier à terme d'une demande d'augmentation des ressources en personnel de la Cour.

- 3030 Les rubriques 3030 (travailleurs temporaires) et 3132 (honoraires) offrent une marge de manœuvre importante à la Cour afin de faire appel à des renforts externes en fonction des audits. Certains d'entre eux nécessitent en effet des connaissances spécialisées particulièrement pointues. Pour maintenir cette marge de manœuvre, le budget est souvent supérieur aux dépenses effectives. C'est le cas en 2022.
- 3090 Chaque CMA est tenu de suivre au minimum 3 jours de formation par année. Une collaboration fructueuse est développée aux fins de formation avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. Ces formations se déroulent en ligne. Le Contrôle fédéral des finances ouvre aussi, à titre gracieux, ses propres formations aux auditeurs cantonaux.
- 3130 Cette rubrique comptabilise les cotisations à deux fondations d'audit internationales, l'une canadienne, l'autre européenne, pour un total de 5'800 francs. Elle finance aussi la production de vidéos d'environ 4 minutes visant à diffuser les résultats des rapports d'audit pour le grand public, pour un montant de 2'500 à 4'000 francs par vidéo. Les responsables de la Cour tirent un bon bilan de ces vidéos du point de vue de leur diffusion. Enfin, la rubrique comptabilise divers frais téléphoniques ou alimentaires.
- 4260 Le revenu comptabilisé dans cette rubrique provient de retenues sur les salaires des magistrat-es de la Cour pour des frais téléphoniques et de parking.

6. Dépenses d'investissements 2022

Investissement :

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	15'666'100	3'131'500	12'534'600
Comptes 2022	24'395'798	6'802'548	17'593'250
Ecart	8'729'698	3'671'048	5'058'650

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFA	0	0
053	SAGEFI	0	0
052	DGF	1'599'000	3'193'183
041	DGAV	10'935'600	14'400'067
059	CdC	0	0
Total	DFA	12'534'600	17'593'250

A la DGF, les investissements réalisés relèvent principalement du domaine de la cybersécurité en lien notamment avec des changements législatifs dans le domaine, ainsi que de la poursuite du programme « Perspectives 2025 ».

La hausse des dépenses nettes des investissements constatée à la DGAV s'explique pour l'essentiel par une hausse marquée des dépenses dans le domaine des améliorations foncières, où des dépenses nettes d'environ 13,656 mios ont été réalisées, contre environ 7,918 mios budgétés.

Investissements bouclés en 2022

	DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE			
	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires			
DGAV	I.000093.01	SAF Fromagerie de Montricher	020.2013	21.05.2013
				1'400'000.00
	TOTAL DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE			
				1'400'000.00

Investissements à boucler en 2023

	DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE			
	Direction générale de la fiscalité			
DGNSI	I.000204.01	Registres de l'ACV-RCPERS,RCent,SITI	040.2013	19.03.2013
DGNSI	I.000204.02	Registres de l'ACV-applic. des communes	040.2013	19.03.2013
				7'200'000.00
				2'100'000.00
	TOTAL DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE			
				9'300'000.00

15.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires Mme Graziella Schaller, rapporteuse
M. Didier Lohri

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré Madame Marie-Pierre Bernel, Présidente du Tribunal cantonal depuis le 1er janvier 2023, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	164'607'000	89'308'900
Comptes 2022	160'844'222	88'037'333
Différence en fr.	-3'762'778	-1'271'567
Différence en %	-2.29%	-1.42%

b) Comparaison avec le budget total 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	164'607'000	89'308'900
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2022	164'607'000	89'308'900
Comptes 2022	160'844'222	88'037'333
Différence en fr.	-3'762'778	-1'271'567
Différence en %	-2.29%	-1.42%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	157'564'718	90'205'034
Comptes 2022	160'844'222	88'037'333
Différence en fr.	3'279'504	-2'167'702
Différence en %	2.08%	-2.40%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	72'806'889	75'298'100	67'359'683

3. Reports de crédits

a) Pas de report de crédit en 2021 sur 2022.

b) Reports de crédits 2022 sur 2023 pour un montant de 28'700 fr.

Service publié	Montant	Description
057 OJV	20'000	Achats d'ouvrages juridiques non réalisés en 2022
057 OJV	8'700	Achat mobilier non réceptionné dans LaPlace en 2022

4. Remarques générales

Les charges de l'OJV sont de 160,8 mios (budget 164,6 mios) et les revenus de 88 mios (budget 89,3 mios). L'excédent de charges est de 72,8 mios (budget 75,3 mios).

Crédits supplémentaires

Deux crédits supplémentaires compensés ont été octroyés pour un montant total de 560'000 fr. Un montant de 500'000 a été accordé pour financer les indemnités aux experts judiciaires à charge de l'Etat. Toutefois, ce montant a été insuffisant, le suivi budgétaire à l'échéance des demandes de crédits supplémentaires ne permettant pas d'entrevoir l'ampleur du dépassement, qui se monte à 612'885 sur le compte 3199 malgré le crédit supplémentaire. Le 2e crédit supplémentaire compensé de 60'000 fr. concerne l'achat de mobilier, sur le compte 3110.

Remarques supplémentaires

- 3010 Les nouveaux postes accordés dans le budget 2022 pour le renforcement de la protection de l'enfant (RPE) n'ont pas tous été dotés aussi vite que prévu. La revalorisation prévue des gestionnaires de dossiers n'a pris effet qu'en décembre 2022.
- 3030 Rémunération des apprentis, le montant est plus bas que budgété. La différence est due à la difficulté d'engager de nouveaux apprentis en cours d'année lorsque certains quittent leur apprentissage.
- Groupe 30 Ces différents reports ont entraîné des dépenses de personnel moindre. Ces diminutions impactent toutes les charges de personnel du groupe 30. Globalement, celui-ci affiche une dépense moindre de 3,33 mios pour un total de charges de personnel de 120,37 mios.
- 3135.1 Augmentation de frais de détention, dépendant de décisions du Service pénitentiaire
- 3135.2 Les frais de détention des mineurs ont été inférieurs au budget, tant à Valmont (179'000 fr. pour un budget de 480'000 fr.) que dans les institutions privées (1,411 mios pour un budget de 2,2 mios). Ceci s'explique par la difficulté récurrente en matière de places disponibles dans ces structures d'accueil et de placement pour les jeunes.
- 4210 Les émoluments pour poursuites et faillites ont été moins élevés que prévu (-1,59 mio), mais cette baisse a été en partie compensée par une augmentation des émoluments de l'Office cantonal du registre du commerce.
- Le nouveau tarif (fédéral) du Registre du commerce entré en vigueur le 1.1.2021 (au lieu du 1.1.2020) a induit une baisse de recettes, mais qui a été moindre que ce qui avait été budgété.

Le niveau des inscriptions au Registre du Commerce est plus élevé qu'avant le COVID en 2019. En 2021, un surcroît d'activités dû aux conversions d'office des actions au porteur en action nominatives a entraîné des recettes supérieures, et explique l'écart entre les recettes 2022 et 2021.

5. Investissements 2022

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2022	11'355'000	0	11'355'000
Comptes 2022	9'364'768	479'684	8'885'084
Ecart	-1'990'232	479'684	-2'469'916

15.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Graziella Schaller, rapporteuse
M. Didier Lohri

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint, qui ont répondu précisément et clairement à toutes nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2022

a) Comparaison avec le budget 2022

	Charges	Revenus
Budget 2022	8'772'900	20'200
Comptes 2022	8'470'052	18'219
Différence en fr.	-302'848	-1'981
Différence en %	-3.45%	-9.81%

b) Comparaison avec le budget 2022, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2022	8'772'900	20'200
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2022	8'772'900	20'200
Comptes 2022	8'470'052	18'219
Différence en fr.	-302'848	-1'981
Différence en %	-3.45%	-9.81%

c) Comparaison avec les comptes 2021

	Charges	Revenus
Comptes 2021	9'545'000	4'778
Comptes 2022	8'470'052	18'219
Différence en fr.	-1'074'948	13'441
Différence en %	-11.26%	281.31%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Charge nette	8'451'833	8'752'700	9'540'222

3. Reports de crédits

a) Report de crédit 2021 sur 2022

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	542'800	Commission d'enquête parlementaire HRC

b) Pas de report de crédit en 2022 sur 2023

4. Remarques générales

Les comptes 2022 du SG GC se montent à 8,47 mios de charges (budget 8,77 mios) et 18'219 fr. de revenus (budget 20'200 fr.).

5. Remarques de détail

- 3000.1 3 séances plénières supplémentaires expliquent le dépassement de budget de 155'227 fr.. De plus, le budget était jusqu'ici calculé sur la base d'un taux de présence plus bas que les chiffres atteints en 2022, les députés étant devenus particulièrement assidus aux séances en plénum ces dernières années. Les séances de commissions ad hoc et thématiques sont aussi en hausse.
- 3160 L'écart entre les C 21 et les C 22 s'explique par la location des locaux de la Commission d'enquête parlementaire (CEP), entièrement comptabilisée sur 2021 (103'590 fr.).
- 3153 20'000 fr. étaient budgétés annuellement pour le versement à la DGNSI pour l'application Confluence. Ce montant n'a pas été utilisé en 2022 puisque Confluence a été remplacé par SIEL.
- 3170 Ce compte comprend notamment 25'000 fr. de frais liés aux déplacements aux sessions de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, les frais de représentation de la Présidence et du Bureau, ainsi que les frais d'eau, de café et de lunches des commissions parlementaires.

6. Dépenses d'investissement

Néant.